



Observatoire de la Dépense Publique

Contrôle citoyen des finances publiques de la République Démocratique du Congo

Contacts : E-mail : odeprdc.pplateforme@gmail.com www.odeprdc.org

Tél : +243 826801954 ; 840620956

RAPPORT DE CONTROLE CITOYEN DE L'EXECUTION DU BUDGET GLOBAL ET DES DEPENSES PUBLIQUES PRO- PAUVRES POUR LA PERIODE DE 2017-2019

*Les disfonctionnements dans la gestion des finances
publiques sont quasi structurels*

Août 2020.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	I
AVANT-PROPOS.....	III
LISTE DES ABREVIATIONS	V
LISTE DES TABLEAUX.....	VI
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	1
2. OBJECTIFS.....	1
2.1. <i>Objectif Global</i>	1
2.2. <i>Objectifs spécifiques</i>	2
3. RÉSULTATS ATTENDUS	2
4. SUBDIVISION DU RAPPORT	2
IERE PARTIE : RAPPEL DU CADRE REFERENTIEL.....	3
I.1. BREVE PRESENTATION DU PNSD	4
I.2. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2017-2019.....	7
I.2.1. <i>Perspectives économiques 2017-2019</i>	7
I.2.2. <i>Prévision de l'évolution des dépenses</i>	8
I.2.2.1. Trajectoire des dépenses du Pouvoir Central	8
I.2.2.2. Mesures et actions pour la réalisation des dépenses.....	8
I.2.3. <i>Prévision de l'évolution des recettes</i>	8
I.2.3.1. Trajectoire des recettes du Pouvoir central	8
I.2.3.2. Mesures et actions pour la maximisation des recettes	8
I.2.4. <i>Evolution du solde budgétaire et de son financement</i>	9
I.2.5. <i>Risques et contraintes de la mise en œuvre du CBMT</i>	10
IIEME PARTIE : PRESENTATION DES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT POUR LES SECTEURS PRO-PAUVRES ET DES INSTITUTIONS D'ENCADREMENT AU COURS DE LA PERIODE 2017-2019	11
II.1. INTRODUCTION.....	12
II.2. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL	12
II.2.1. <i>Politique du gouvernement en matière de l'éducation</i>	12
II.3. SECTEUR DE LA SANTE	14
II.4. SECTEUR DE L'AGRICULTURE	15
II.5 SECTEUR DE DEVELOPPEMENT RURAL.....	15
II.6. MINISTERE DU PLAN	16
II.7. COUR DES COMPTES	17
II.7.1. <i>Du rôle de la Cour des Comptes</i>	17
II.7.2. <i>Les besoins urgents pour l'application de la loi organique</i>	18
IIIEME PARTIE : ANALYSE DE L'EXECUTION DES BUDGETS DES SECTEURS PRO-PAUVRES ET AUTRES INSTITUTIONS D'ENCCAREMENT POUR LA PÉRIODE 2017-2019	19
III.1. PRESENTATION L'EXECUTION DU BUDGET GLOBAL 2017-2019.	20
III.1.1. <i>Réalisation des recettes entre 2017-2019</i>	22
III.1.1.1. Recettes de douanes et accises.....	23
III.1.1.2. Recettes des Impôts	23
III.1.1.3. Recettes non fiscales.....	23
III.1.1.4. Recettes de pétroliers producteurs	23
III.1.2. <i>Exécution des Dépenses 2017-2019</i>	23
III.1.2.1. Rémunérations	23
III.1.2.2. Dette Publique	23
III.1.2.3. Subvention et Transferts	24

III.1.2.4. Frais de fonctionnement.....	24
III.1.2.5. Dépenses en capital	24
III.1.2.6. Dépenses urgentes	24
III.1.2.7. Dépenses exceptionnelles.....	24
III.1.3. Solde de la période 2017-2019	24
III.2. L'EXECUTION DES BUDGETS SECTEUR PAR SECTEUR.....	25
III.2.1. Secteur de l'éducation.....	25
III.2.1.1. Importance de l'Education.....	25
III.2.1.2 L'offre et la demande d'éducation en RDC : une situation qui tarde à s'améliorer	25
III.2.1.3 Budget global de l'EPSP 2017-2019 : Encore beaucoup d'efforts à réaliser	27
III.2.1.4. Trajectoire de prévisions et d'exécution du Budget de l'EPSP entre 2017-2019.....	28
III.2.2. Ministère de la Santé	30
III.2.2.1. Importance de la sante dans la croissance et la réduction de la pauvreté	30
III.2.2.2. Offre et demande de la sante en RDC : nécessite d'une intervention accrue des pouvoirs publics.	30
III.2.2.3 Intervention de l'Etat à travers le budget : quelques problèmes pratiques.	32
III.2.2.5. Budget global de la Santé 2017-2019.	32
III.2.3. Ministère de l'Agriculture	36
III.2.3.1 Le secteur agricole dans l'économie de la RDC.....	36
III.2.3.2 Les moyens mis à la disposition du secteur agricole par le gouvernement	43
III.2.3.1. Budget global de l'Agriculture 2017-2019.	43
III.2.4. Ministère du développement rural	46
III.2.4.1. Budget global du Développement Rural 2017-2019.....	46
III.2.5. Ministère de Pêche et Elevage.....	49
III.3. ANALYSE DE L'EXECUTION DES DEPENSES DU MINISTERE DU PLAN ET LA COUR DES COMPTES	50
III.3.1. La Cour des comptes.....	50
III.3.2. Ministère du plan.....	50
III.4. SYNTHESE DES ANALYSES	53
III.4.1. Synthèse de l'analyse globale de l'exécution des budgets 2017-2019.....	53
III.4.2. Synthèse de l'analyse de l'exécution des secteurs pro-pauvres.....	54
III.4.2.1. Santé.....	54
III.4.2.2. EPSP.....	54
III.4.2.3. Agriculture	54
III.4.2.4. Développement Rural	55
III.4.2.5. Pêche et Elevage	55
III.4.2.6 Evolution de la part du budget du secteur agricole et rural.....	55
IVÈME PARTIE : PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS A TIRER.....	59
IV.1 APERÇU GENERAL SUR L'EVOLUTION DES DEPENSES PAR RUBRIQUE DES SECTEURS PRO-PAUVRES PAR RAPPORT AUX AUTRES SECTEURS DANS LE BUDGET GENERAL DE L'ETAT EN MILLIARDS DE FRANC CONGOLAIS.....	60
IV.1.1 Sur le plan de l'exhaustivité.....	60
IV.1.2 Sur le plan du réalisme	61
IV.1.3 Sur le plan de la rationalité de la dépense de 2017-2019	61
IV.1.4 Sur le plan de la budgétisation fondée sur les politiques publiques.....	61
IV.1.5 Sur le plan de la budgétisation axée sur la lutte contre la pauvreté.....	61
IV.2. DEFIS ET CONTRAINTES	62
IV.2.1 Défis.....	62
4.2.2 Contraintes.....	63
VÈME PARTIE : CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS.....	64
BIBLIOGRAPHIE.....	72

AVANT-PROPOS

Six décennies se sont écoulées depuis l'accession de notre pays à l'indépendance nationale. Ces 60 années ont été des années gâchées, perdues. Cet échec est d'abord celui d'un modèle de développement extraverti qui a surtout profité à une infime minorité de notre population : sa classe dirigeante.

L'Observatoire de la Dépense Publique a toujours plaidé pour une voie de développement endogène pour la RDC. Cette voie ne vise pas seulement une croissance économique plus forte, mais exige du développement qu'il réponde à des valeurs communes, à une inspiration cohérente, à des espoirs et des besoins partagés, où se reconnaîtrait l'ensemble de notre collectivité nationale, et qu'il puisse mobiliser ses volontés, ses énergies, ses imaginations rassemblées., c'est au regard de cette exigence que nous pourrions envisager le processus de modernisation et la maîtrise du savoir et du savoir-faire modernes.

Cette vision pour être concrétisée, implique que soit mise en avant une ferme volonté de promotion d'une gestion rigoureuse des Finances Publiques, d'une lutte acharnée contre la corruption et l'impunité.

Nous citoyens congolais, membres des Organisations qui luttons pour l'amélioration de la gouvernance en RDC, sommes des citoyens unis par la conviction partagée que les budgets inclusifs et transparents sont essentiels pour atteindre le progrès social c'est-à-dire un Congo où tous les habitants jouissent pleinement de leurs droits fondamentaux-civiques, politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux.

Les budgets proviennent des contributions des citoyens et des revenus générés par les actifs publics. Par conséquent, notre participation dans les décisions relatives aux budgets publics est un droit fondamental et relève de la responsabilité de tous les congolais.

Nous sommes fermement attachés à l'équité sociale et à l'autonomisation des personnes les plus marginalisées et guidons toutes nos actions par la promotion de l'intégration et de l'égalité.

Toutes ces raisons expliquent la raison d'être de la présente analyse de l'exécution des budgets durant la période de 2017 à 2019.

Nous croyons fermement qu'il est grand temps de contribuer à l'amélioration de la transparence dans la gestion des Finances Publiques dans notre pays, de promouvoir la responsabilité et la participation citoyenne. Nous sommes des citoyens unis autour d'une vision partagée, des principes communs, des revendications claires. Les principes de base qui guident notre action sont les suivants :

- Les budgets publics doivent être transparents, ce qui signifie que toutes les informations relatives à la manière dont les fonds publics sont levés, alloués, dépensés et justifiés doivent être mises à la disposition du public d'une manière accessible, opportune et compréhensible ;
- Les processus budgétaires doivent être inclusifs, de manière à garantir que tous les citoyens connaissent leur droit à participer et à influencer l'ensemble des décisions relatives à la collecte, l'affectation et la gestion des fonds publics ;
- Les budgets doivent être collectés et dépensés de manière efficace, efficiente et équitable et doivent assurer que les ressources publiques aient le plus grand impact possible pour éliminer la pauvreté et parvenir à l'équité ;

- Les données budgétaires doivent être exactes et s'appuyer sur des estimations connues du public. Elles doivent également garantir que les gouvernements dépensent les deniers publics sur les priorités pour lesquelles ils ont approuvés, réduisant ainsi la marge de fuites, de corruption et d'inefficacité ;
- Les budgets doivent être complets et englober toutes les recettes et les dépenses, indépendamment de leur origine y compris l'aide internationale, les fonds paraétatiques et la gestion de la dette intérieure et extérieure ;
- Les budgets doivent être durables et assurer que les finances publiques servent des objectifs communs sur le long terme, tant pour les générations actuelles que pour les générations futures ;
- Les budgets doivent faire l'objet des rapports réguliers et systématiques à tous les niveaux du gouvernement ;
- Les budgets doivent en permanence faire l'objet d'une surveillance, d'un contrôle et d'une responsabilité par les législatures, les institutions d'audit internes et externes, les médias et les citoyens.

L'Analyse du rapport d'exécution des budgets durant la période de 2017 à 2019 met en avant les progrès réalisés par le Gouvernement mais aussi les pratiques et disfonctionnements qu'il convient de prohiber ou de corriger. Nous n'avons pas voulu séparer la période de 2017 à 2018 de celle de 2019 dans la mesure où nous considérons qu'il y a continuité dans la gouvernance financière et économique dans le sens où il n'y a pas eu d'amélioration en 2019 au contraire la gouvernance est allée de mal en pis.

Cette analyse est mise à la disposition du public c'est-à-dire des citoyens, du parlement et du gouvernement, afin de poursuivre l'amélioration de la gestion et de la transparence des finances publiques en cours et futures.

Florimond MUTEBA TSHITENGE

Président du Conseil d'Administration de l'ODEP

LISTE DES ABREVIATIONS

BPO	: Bureau Provincial des Opérations
CBMT	: Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDI	: Centres de Développement Intégré
CNUCED	: Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CPCM	: Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique
DGDA	: Direction Generale des Douanes et Accises
DGI	: Direction Générale des Impots
DGRAD	: Direction Générale des Recetters Administratives Domaniales et de Participation
DGRC	: Direction Générale de Reddition des Comptes
DPSB	: Direction de Préparation et de Suivi Budgétaire
DSCRIP	: Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EPSP	: Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
FC	: Francs Congolais
FONAREC	: Fonds National de Renforcement des Capacités
IBP	: International Budget Partnership
IGF	: Inspection Générale des Finances
KCC	: Kamoto Copper Company
LOFIP	: Loi relative aux Finances Publiques
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ODEP	: Observatoire de la Dépense Publique
OMD	: Fonds National de Renforcement des Capacités
OSISA	: Open Society Of Soutern Africa
PAG	: Programme Autonome du Gouvernement
PAI	: Parcs Agro-Industriels
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PEFA	: Public Expenditure and Financial Accountability
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIE	: Programme Intérimaire de l'Education
PMA	: Pays Mieux Avancés
PNAT	: Plan national d'aménagement du territoire
PNSD	: Plan National Stratégique de Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	: Partenariat Public – Privé
RDC	: République Démocratique du Congo
SECOPE	: Service de Contrôle et de Paye des Enseignants
TVA	: Taxe sur valeur Ajoutée

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau N°1. Grille de lecture du cadre stratégique du PNSD
- Tableau N°2 : Évolution du cadre macroéconomique 2017-2019
- Tableau N°3 : Actions prioritaires de l'EPSP de 2017 à 2019
- Tableau N°4 : Actions prioritaires du ministère de la santé 2017-2019 :
- Tableau N°5 : Actions prioritaires de l'Agriculture 2017–2019
- Tableau N°6 : Actions prioritaires de Développement Rural, pêche et élevage 2017–2019
- Tableau N°7 : Évolution des recettes du budget du pouvoir central de la période 2017-2019 (en milliards de CDF)
- Tableau N°8 : Évolution des dépenses du budget du pouvoir central de la période 2017-2019 (en milliards de CDF)
- Tableau N°9 : Evolution du budget global du Pouvoir Central et sa réalisation
- Tableau N°10 : Répartition de l'offre géographique d'éducation secondaire en RDC en 2014 (en %)
- Tableau N°11 : Synthèse des prévisions et exécution entre 2017-2019
- Tableau N°12 : Synthèse des prévisions et exécution entre 2017-2019
- Tableau N°13 : Productions vivrières
- Tableau N°14 : Effectifs du Cheptel par Espèce
- Tableau N°15 : Importations des produits alimentaires (en milliers de tonnes)
- Tableau N°16 : Répartition des paiements d'importation de marchandises par groupe d'utilisation sur ressources propres (en millions de CDF)
- Tableau N°17 : Synthèse des prévisions et exécution entre 2017-2019
- Tableau N°18 : Synthèse des prévisions et exécution entre 2017-2019
- Tableau N°19 : Synthèse des prévisions et exécution entre 2017-2019
- Tableau N°20 : Exécution du budget du Plan de la période 2017-2019
- Tableau N°21 : Evolution de la part du budget prévisionnel du secteur agricole et rural
- Tableau N°22 : Evolution de la part du budget exécuté en faveur du secteur agricole et rural
- Tableau N°23 : Comparaison entre le secteur agricole et d'autres secteurs, en CDF et en %
- Tableau N°24 : Composition économique des dépenses publiques agricoles réalisées (en milliards de CDF)
- Tableau N°25 : Evolution de la part des secteurs pro-pauvres par rubrique de 2017 à 2019 par rapport aux autres rubriques du budget général de l'Etat en milliards de francs congolais
- Tableau N°26 : Evolution des dépenses publiques dans la recherche agricole et centre de recherches Agro-alimentaire 2014 à 2016 (en CDF).

INTRODUCTION GENERALE

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'analyse de l'exécution des lois des finances pour la période de 2017 à 2019 est une étude menée par l'Observatoire de la dépense publique (ODEP). Réalisée avec l'appui technique et financier d'OSISA ; cette étude s'inscrit dans le plan stratégique de la réforme des finances publiques dont les principes directeurs de l'action sont la redevabilité, la participation citoyenne et la transparence.

La configuration politique actuelle a, certes, déjà permis à la Société Civile d'entreprendre, avec quelques succès, des plaidoyers auprès du Gouvernement et du Parlement pour plus de transparence des finances publiques et pour la participation ou l'implication des Citoyens à toutes les étapes du processus budgétaire, à savoir : l'élaboration, l'examen, l'adoption et l'exécution du budget. Il s'agit cette fois d'analyser l'exécution des budgets de l'Etat pour la période de 2017 à 2019 ; c'est-à-dire contrôler comme citoyens comment les fonds qui proviennent des contributions des citoyens et des revenus générés par les actifs publics sont utilisés par les acteurs étatiques. Autrement dit, il s'agit d'évaluer la mobilisation des recettes par les régies financières nationales et d'analyser le volume des dépenses exécutées pour vérifier si les actions menées par le Gouvernement vont effectivement vers les attentes de la population, notamment en ce qui concerne les secteurs pro-pauvres, l'éducation, la santé, l'agriculture, les infrastructures, le genre etc.

Le contenu de cette analyse vise à permettre aux Organisations de la Société Civile de mener les actions de plaidoyer auprès du Gouvernement congolais, du Parlement, des Partenaires au Développement et de la population afin d'améliorer les dépenses publiques et de soutenir les bonnes pratiques de la transparence telles que pratiquées à l'échelle internationale.

Ayant été impliquée par le Gouvernement lors de l'élaboration du Plan stratégique de la réforme des finances publiques en 2010, en suite dans les consultations sur l'élaboration de la Loi relative aux Finances publiques votée en 2011 par le Parlement, la Société Civile est devenue un partenaire à part entière dans le processus budgétaire en RDC. Pour preuve, régulièrement, le Gouvernement a souvent associé les OSC dans les séminaires d'orientation budgétaire et dans les conférences budgétaires. De son côté, le Parlement intègre régulièrement les analyses et recommandations de la Société Civile sur de nombreux aspects des projets de lois de finances annuels soumis à son examen et adoption par le Gouvernement. Cette fois-ci, la Société Civile prolonge son rôle de participation citoyenne au processus budgétaire dans les étapes de suivi et de contrôle d'exécution de la loi des finances afin d'aider les instances de prises de décisions à atteindre le progrès social en RD Congo.

2. OBJECTIFS

2.1. Objectif Global

L'objectif global de cette analyse consiste à évaluer le cadre budgétaire en moyen terme pour la période 2017-2019, assortie de mesure corrective pour une meilleure exécution du cadre budgétaire à moyen terme 2020-2022 afin de permettre à la RDC de gagner le pari de pays à revenu intermédiaire.

2.2. Objectifs spécifiques

- ❖ Analyser le niveau de l'évolution globale du cadre référentiel
- ❖ Analyser l'exécution des budgets de la période 2017-2019 de secteurs pro-pauvres et autres institutions d'encadrement;
- ❖ Faire la synthèse des analyses des budgets de la période 2017-2019 des secteurs pro-pauvres;
- ❖ Formuler des recommandations pour mener les actions de plaidoyers auprès des Autorités publiques et des actions d'appropriation communautaire des politiques publiques par le truchement de la vulgarisation desdites politiques auprès de la population.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

- ❖ Le niveau de l'évolution globale de cadre référentiel analysé ;
- ❖ L'exécution des budgets de la période 2017-2019 de secteurs pro-pauvres et autres institutions d'encadrement analysée ;
- ❖ Des recommandations formulées respectivement en rapport avec les actions de plaidoyer auprès des Autorités publiques et celles d'appropriation communautaire desdites politiques publiques à l'intention de la population.

4. SUBDIVISION DU RAPPORT

Hormis l'introduction, une information sommaire sur le partenariat ODEP-OSISA et les recommandations, le présent rapport de l'analyse comprend trois parties essentielles ; à savoir :

- ◆ Présentation des politiques du gouvernement pour les secteurs pro-pauvres et des institutions d'appui au cours de la période 2017-2019;
- ◆ Analyse globale de l'exécution du budget pour la période 2017-2019
- ◆ Analyse de l'exécution du budget de la période 2017-2019 des secteurs Pro pauvre et des institutions d'appui (Plan et Cour des Comptes).

1^{ère} Partie : RAPPEL DU CADRE REFERENTIEL

I.1. BREVE PRESENTATION DU PNSD

Le Gouvernement a décidé de doter le pays d'un plan fédérateur pour bien canaliser son développement à l'horizon 2050. Le Plan national stratégique de développement (PNSD) a été conçu dans le but de permettre à la RDC de mettre davantage en valeur son potentiel de croissance et d'assurer une meilleure prise en charge des besoins de sa population.

Il comprend trois livres. Le premier fixe la vision de développement du pays à l'horizon 2050, le deuxième décline l'approche de développement retenue et les différentes stratégies, enfin, le troisième définit le cadre d'opérationnalisation du PNSD de 2017 à 2021.

Le gouvernement de la RDC conçoit la marche du pays vers le développement comme un jeu séquentiel dont la première étape serait la marche vers le statut de pays à revenu intermédiaire, la seconde serait la marche vers l'émergence et la dernière serait la marche vers le développement. La première séquence ou étape à franchir par la RDC est celle de l'atteinte du statut de pays à revenu intermédiaire en 2021. Cela suppose que son PIB par habitant (qui, en 2015, était de 516 USD courants) devrait se chiffrer à 1036 USD courants en 2021.

Compte tenu de la période retenue pour faire ce bond, soit de 2017 à 2021 et du taux moyen de croissance démographique de 3,1 %, l'économie devrait réaliser une croissance de 15,8 % par an. Quant à la deuxième séquence, la RDC devrait porter son PIB par habitant à 4.000 USD courants pour devenir un pays émergent en 2030. Le gouvernement entend réaliser cette avancée grâce à une industrialisation intensive de l'économie. Ainsi, durant cette séquence, le pays devra élargir considérablement ses chaînes de création des valeurs dans tous les secteurs d'activité, surtout relatifs aux ressources naturelles. Il faudra pour ce faire, que le déficit énergétique soit résorbé pour permettre aux entreprises de bien tourner et d'être plus compétitives. Elles devront aussi devenir détentrices du savoir-faire et des technologies de production appropriées. Le gouvernement entend enfin, dans une troisième séquence, mettre en œuvre une stratégie focalisée sur la création d'une société de connaissances (savoir-faire et savoir-être) afin de développer le pays en 2050.

Pour relever le défi du développement, le gouvernement a fixé sept principales orientations à l'action publique dans le cadre de la mise en œuvre du PNSD.

Orientation 1. Consolidation de la sécurité et de la démocratie pour des institutions fortes et stables et pour une meilleure gouvernance.

L'État compte affirmer son rôle d'acteur principal du progrès et du développement. A cet effet, il consolidera ses efforts pour affirmer l'autorité de l'Etat, renforcer la gouvernance tant politique qu'économique et améliorer l'efficacité des institutions publiques grâce à la mise en place d'une administration publique, d'une armée et d'une police efficaces et dévouées.

Orientation 2. Investissement massif, qualitatif et efficace dans l'homme pour l'égalité du genre, plus de progrès socioéconomique et la réalisation du dividende démographique.

Le préalable majeur à ce stade est que la RDC se dote d'un important stock de capital humain de qualité. Aussi, le gouvernement s'engage-t-il à investir massivement et efficacement dans l'homme. La formation du capital humain s'inscrit dans un cycle des investissements cumulatifs du cycle de vie des hommes. Il s'agit de la professionnalisation des filières scolaires, une politique de création des emplois, particulièrement des emplois des jeunes et enfin une politique adéquate de rémunération.

Orientation 3. Amélioration du climat des affaires et création des conditions favorables à la mobilisation suffisante de ressources pour financer le secteur privé et le rendre compétitif.

Pour avoir un secteur privé dynamique et compétitif, le gouvernement entend consolider ses efforts pour assainir profondément le climat des affaires et attirer davantage de capitaux. Des actions seront menées pour une plus grande attraction du pays à l'échelle internationale. Aussi, le gouvernement entend-il mettre en place une nouvelle batterie de réformes pour garantir un meilleur financement des entreprises selon leurs échelles d'activité et leurs perspectives de rentabilité. Il s'emploiera à doter le pays d'un système financier dynamique et efficace.

Orientation 4. Diversification de l'économie et élargissement de sa chaîne de création des valeurs pour plus d'emplois stables et bien rémunérés.

Les efforts du gouvernement consisteront à renforcer les piliers actuels de la croissance et valoriser toutes les niches de croissance encore non-exploitées ou sous-exploitées. Cette diversification des sources de croissance devra se consolider grâce à l'élargissement de la chaîne de création des valeurs au niveau des différentes branches d'activité pour que l'économie soit moins vulnérable aux chocs exogènes et qu'elle crée davantage d'emplois décents. Il faudra aussi améliorer le savoir-faire et la technologie de production pour que les entreprises deviennent plus compétitives à l'international.

Orientation 5. Accroissement de la productivité de l'agriculture pour garantir la sécurité alimentaire et devenir le grenier de l'Afrique.

Dans la phase de pays à revenu intermédiaire, le gouvernement entend redynamiser et valoriser l'agriculture et dans celle d'émergence créer plus de valeur ajoutée afin de maintenir le standard de production et pénétrer le marché international dans la phase « développée ».

Orientation 6. Développement des infrastructures pour une mobilité quasi parfaite et un accès large et permanent à l'énergie.

Le gouvernement compte doter le pays d'un plan national d'aménagement du territoire (PNAT) et d'un programme de développement des infrastructures routières pour que la connectivité des provinces soit garantie et que les personnes et leurs biens puissent circuler librement et rapidement. Il sera également lancé des programmes d'électrification et de desserte en eau potable dans tout le pays. Au regard de l'importance des investissements à réaliser dans le secteur, le gouvernement s'évertuera à élargir son espace fiscal et va recourir à de nouvelles modalités de financement des investissements publics, notamment le recours au partenariat public – privé (PPP) et aux emprunts souverains à des conditions viables.

Orientation 7. Protection de l'environnement, accès à l'eau et à l'assainissement, et adaptation aux changements climatiques pour un cadre de vie meilleure.

A travers cette orientation, le gouvernement cherchera à répondre à deux principales préoccupations : (i) établir un équilibre entre l'exploitation des ressources naturelles (forêts, flore, faune, eau, ...) et les exigences de protection des écosystèmes ; (ii) et accompagner toute dégradation de l'environnement par des activités de sa régénération. L'action gouvernementale se traduira par la conservation des capacités productives des écosystèmes du bassin du Congo dans un contexte d'adaptation des systèmes de production aux changements climatiques. Cela permettra l'optimisation de l'exploitation des ressources naturelles afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations, notamment grâce à un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement.

Le tableau N°1 renseigne sur les quatre piliers stratégiques sur lesquels repose le PNSD ainsi que sur les sept orientations assignées à l'action du gouvernement tout en tenant compte des engagements pris par le pays à l'échelle internationale, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre satisfaisante des objectifs de développement durable (ODD).

Tableau N°1. Grille de lecture du cadre stratégique du PNSD

N°	Piliers	Thématiques	Domaines d'application
1.	Paix, sécurité, démocratie et Gouvernance	Consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie	Sécurité intérieure ; Défense nationale
		Renforcement des institutions et amélioration de la gouvernance	Décentralisation ; Administration publique ; Communication et médias
		Réforme de la justice, de l'Administration publique et offre des services publics	Justice ; Droits humains ; Administration publique ; genre
		Coopération internationale et intégration régionale	Affaires étrangères ; Diplomatie
	Orientation 1		
	ODD 16 et 17		
2.	Gestion macroéconomique et développement de l'activité économique	Gestion macroéconomique	Politique budgétaire, monétaire et change, d'endettement et commerciale
		Amélioration du climat des Affaires et financement de l'économie	Politique d'investissement ; politique monétaire et surveillance financière
		Diversification et renforcement de la compétitivité de l'économie	Agriculture ; forêt ; Industrie minière ; Hydrocarbures ; Manufacture ; Commerce ; Secteur financier ; Tourisme
		Développement de l'appareil statistique	Gouvernance
	Orientation 3, 4 et 5		
	ODD 1, 2, 8, 9 et 12		
3.	Infrastructures, environnement et cadre de vie	Développement des infrastructures et accès à l'énergie	Energie et ressources hydrauliques ; Transports ; Economie numérique et poste
		Aménagement du territoire, habitat et cadre de vie	Aménagement, habitat
		Protection de l'environnement, accès à l'eau et à l'assainissement, et développement durable	Environnement ; Infrastructures
	Orientations 6 et 7		
	ODD 6, 7, 11, 12, 13, 14 et 15		
4.	Capital humain, emploi et bien-être social	Investissement dans l'homme et dans la recherche	Santé ; Nutrition ; Education ; Recherche scientifique ; Sport ; Culture et arts ; Genre
		Planification familiale et mise en valeur du dividende démographique	Population ; Education ; Santé ; Genre ;
		Création des emplois stables et amélioration des revenus	Emploi ; Prévoyance sociale ; Genre
		Protection sociale et genre	Affaires sociales ; Genre
	Orientation 2		
	ODD 1, 3, 4, 5, 8 et 10		

Source (PNSD)

I.2. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2017-2019

Le Programme Budgétaire à Moyen Terme décline les prévisions, pour la période 2017-2019 de l'ensemble des dépenses et recettes du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées, du solde qui s'en dégage ainsi que de l'évolution de l'endettement. Il détermine en définitive les planchers des recettes et les plafonds des dépenses des institutions, ministères et services publics pour la préfiguration budgétaire.

I.2.1. Perspectives économiques 2017-2019

Pour la période 2017-2019, le Gouvernement avait estimé la croissance économique à 5,7% en 2017, 11,7% en 2018 et 15,9% en 2019, soit une augmentation moyenne de 11,4% l'an. Ce dynamisme résulterait de la relance de l'agriculture dans le cadre du Plan National d'Investissement Agricole et de la reprise attendue au niveau des activités minières. Dans ce contexte, la politique monétaire demeurera prudente entre 2017 et 2019 afin de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique, avec des taux d'inflation moyen et fin période autour de 4,2% et un taux de change relativement stable sur la période.

Tableau N°2 : Évolution du cadre macroéconomique 2017-2019

Indicateurs	Exécution	Projection		
	2016	2017	2018	2019
Taux de croissance de PIB	4,3	5,7	11,7	15,9
Déflateur du PIB	3,33	3,38	3,45	3,56
Taux d'inflation moyen	4,1	4,2	4,0	4,0
Taux d'inflation fin période	4,2	4,2	4,0	4,0
Taux de change moyen	1.034,10	1100,00	1084,13	1103,59
Taux de change fin période	1.052,60	1150,00	1095,75	1113,43
PIB nominal (en Milliards de FC)	36.032,90	40.634,40	46.322,84	55309,89

Source : Ministère du budget

La reprise de l'activité économique serait tirée par les secteurs primaire et tertiaire, dans un contexte de stabilisation des cours des matières premières.

Au niveau du secteur primaire, il était prévu une contribution de 1,8 point de croissance en 2017, 3,2 en 2018 et 5,5 en 2019. Cette contribution serait boostée par les branches « Agriculture, Chasse, Sylviculture et Pêche » et « industries extractives ».

Dans le secteur agricole, le Gouvernement entend notamment créer des Centres de Développement Intégré (CDI) et opérationnaliser les projets des parcs agroindustriels (PAI).

La relance dans la branche « industrie extractive » se justifierait par l'évolution favorable attendue des cours mondiaux des matières premières, l'amélioration de la desserte énergétique et l'apport de nouvelles mines, notamment celle de KCC. La contribution du secteur tertiaire serait tributaire du comportement des branches « commerce de gros et de détail » et « Transports et communications ».

I.2.2. Prévision de l'évolution des dépenses ¹

I.2.2.1. Trajectoire des dépenses du Pouvoir Central

Pour la période 2017-2019, les dépenses totales du pouvoir central se situeraient à CDF 30.034,6 milliards, à raison de CDF **26.110,2 milliards du Budget général**, de CDF **2.722,3 milliards des Budgets annexes** et de CDF **1.202,1 milliards des comptes spéciaux**.

I.2.2.2. Mesures et actions pour la réalisation des dépenses

En vue de préserver l'équilibre entre les recettes et les dépenses publiques et d'éviter ainsi tout recours au financement monétaire, les dépenses devraient être contenues dans les limites de leur prévision.

I.2.3. Prévision de l'évolution des recettes

I.2.3.1. Trajectoire des recettes du Pouvoir central.

Les recettes publiques à mobiliser au cours de la période 2017-2019, devant couvrir l'ensemble des dépenses de l'Etat du Pouvoir Central au cours de la même période se situeraient à CDF **29.738,7 milliards** (en moyenne 17,9 millions \$US pour trois années).

Au cours de la période 2017-2019, les recettes du pouvoir central seraient constituées de CDF **25.814,3 milliards au titre du Budget général**, CDF **2.722,3 milliards au titre des budgets annexes** et de CDF **1.202,1 milliards au titre des comptes spéciaux**.

Les recettes courantes se situeraient en moyenne à CDF **8.016,7 milliards** entre 2017 et 2019, soit CDF **3.999,4 milliards** en 2017, CDF **8.231,3 milliards** en 2018 et CDF **11.819,4 milliards** en 2019, soit un accroissement moyen de 75% l'an.

Les recettes extérieures quant à elles passeraient de CDF **399,7 milliards** en 2017, CDF 702,1 milliards en 2019, soit une moyenne annuelle de CDF **588,1 milliards** au cours de la période 2017-2019.

I.2.3.2. Mesures et actions pour la maximisation des recettes.

Le Plan quinquennal 2017-2021 devrait reposer à la fois sur les sources traditionnelles de financement (les finances publiques, l'épargne privée, l'endettement), les investissements directs étrangers, l'aide publique au développement ainsi que les financements innovants.

Les stratégies de financement à mettre en œuvre prévues visaient à : (i) accroître l'épargne intérieure, (ii) améliorer le niveau des ressources intérieures, (iii) accroître l'efficacité de l'aide publique au développement, (iv) attirer le flux des capitaux privés, (v) encourager l'investissement direct étranger et (vi) promouvoir les financements innovants.

S'agissant de l'épargne intérieure, les stratégies de son accroissement portent sur : (i) l'encadrement des ménages agricoles environnant les parcs agro-industriels dans l'acquisition des techniques modernes pour promouvoir leurs revenus, (ii) le maintien de l'effort de stabilisation macro-économique surtout par la maîtrise de l'inflation et la stabilité des prix pour encourager l'épargne, (iii) l'appui et l'encadrement des associations d'épargne et des crédits ainsi que des institutions de micro-finance.

¹ Nous avons convertis dans les différents tableaux les chiffres prévus ou réalisés des francs congolais en dollars au taux de 1\$=1660 Fc. Là où la conversion n'a pas été faite le lecteur peut utiliser le taux indiqué dans cette note.

L'augmentation du niveau des ressources intérieures devrait passer par (i) la lutte contre le coulage des recettes, (ii) le renforcement des mesures d'application de la TVA et (iii) l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales et non fiscales.

L'attraction des capitaux privés quant à elle, suppose (i) l'octroi des facilités aux investisseurs privés et (ii) la promotion du partenariat public privé.

L'attrait des Investissements Directs Etrangers passe par (i) l'amélioration de l'environnement des affaires, (ii) la stratégie de mobilisation des ressources de la diaspora et (iii) l'émission des emprunts obligataires.

S'agissant des ressources innovantes, le Gouvernement avait prévu d'accorder une place de choix à l'économie verte et à l'économie bleue. Il entendait réduire progressivement la part de l'industrie minière dans le PIB pour accroître celle revenant à l'exploitation des forêts, de la faune, de la flore et des ressources aquatiques.

Le développement de l'industrie du bois associé à une bonne politique de reboisement permet au pays de créer davantage de richesses et de contribuer efficacement à la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, avec une bonne politique de reboisement, la RDC peut produire plus de carbone. Pour désenclaver le pays et réaliser des gains de compétitivité, notamment grâce à la baisse des coûts de transport des personnes et des biens, le gouvernement se doit de faire du fleuve Congo un boulevard naturel, étant donné qu'il traverse une bonne partie du territoire national et peut relier plusieurs provinces.

Il fallait prévoir donc des actions qui devraient être ainsi menées pour rendre le fleuve totalement praticable et développer, à grande échelle, toutes les activités pouvant y être réalisées, y compris la pêche industrielle et le tourisme. Aussi, des recettes supplémentaires étaient attendues de la libéralisation du secteur des assurances et de la mise en valeur des ressources en hydrocarbures.

I.2.4. Evolution du solde budgétaire et de son financement

Sur base des cibles définies dans les piliers du plan quinquennal 2017-2021, le CBMT 2017-2019 a arrêté des allocations que les sectoriels devaient considérer comme référence dans la programmation de leurs besoins.

De ce fait, ils devraient opérer des réajustements, en ne retenant que les actions très prioritaires à mettre en œuvre afin de rendre conforme le niveau de leurs besoins à celui défini par le CBMT.

Partant de l'évolution des recettes et des dépenses décrite ci-dessus, il se dégage un solde nul en 2017 et des soldes négatifs en 2018 et 2019 respectivement de CDF 280,2 milliards et de CDF 15,7milliards, imputables essentiellement à la trajectoire des recettes et des dépenses du pouvoir central.

Ce niveau du solde, qui avoisine 3,4% des recettes courantes en 2018 et 0,1% en 2019, nécessite un besoin de financement à concurrence de mêmes montants pour couvrir l'ensemble des dépenses projetées par le Pouvoir central en 2018 et 2019.

Par conséquent, le Gouvernement devait adopter une politique d'endettement prudente pour son financement.

I.2.5. Risques et contraintes de la mise en œuvre du CBMT

La mise en œuvre de la programmation budgétaire des politiques prévues par le Gouvernement pour la période 2017-2019 telles que préconisées dans le Plan quinquennal 2017-2021 pouvait être perturbée par des facteurs d'ordre externe ou interne au pays.

Sur le plan externe, des inquiétudes sur la reprise de l'activité économique mondiale, des cours des matières premières et des produits pétroliers ne s'inscrivant pas dans la durée. En effet, une éventuelle rechute de l'activité mondiale influence négativement les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent le CBMT et en conséquence, le niveau des recettes attendues.

Sur le plan interne, la faible mobilisation des recettes par rapport aux prévisions compromet toujours le financement des politiques publiques, notamment celles dédiées à l'amélioration de l'environnement des affaires et à l'attrait des capitaux privés et des investissements directs étrangers.

Les recettes courantes quant à elles requièrent la poursuite de la mise en œuvre des réformes et des mesures de stabilisation et de relance économique.

Encadré 1.

Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme ainsi présenté a défini la programmation des recettes à mobiliser et les dépenses projetées de 2017 à 2019 du Pouvoir central, des Provinces et des ETD. Il a été établi sur base des politiques publiques définies dans le Plan quinquennal 2017-2021 et des instructions contenues dans la lettre d'orientation budgétaire de 2017. Il a été élaboré en tenant compte de l'environnement économique international présagé sur la période, caractérisé principalement par une progression modeste de l'activité économique ainsi que de l'environnement national marqué par une augmentation attendue de la croissance économique et une maîtrise de l'inflation.

Par ailleurs, le CBMT a servi de référence à l'élaboration des Cadres des Dépenses à Moyen Terme central et sectoriel ainsi qu'à la préparation de la loi de finances, des édits et des décisions budgétaires de l'exercice 2017.

**II^{ème} Partie : PRESENTATION DES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT
POUR LES SECTEURS PRO-PAUVRES ET DES INSTITUTIONS
D'ENCADREMENT AU COURS DE LA PERIODE 2017-2019**

II.1. INTRODUCTION

Dans le cadre de cette étude, l'ODEP a retenu l'analyse d'exécution des budgets 2017-2019 de **5 secteurs sociaux de base** qui exigent au gouvernement l'amélioration de l'accès de la population aux services sociaux de base et le renforcement du capital humain.

Les Ministères responsables de la mise en œuvre de ces orientations stratégiques sont ceux ayant dans leurs attributions l'enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel ; la Santé Publique ; l'Agriculture, le Développement rural et la Pêche et Elevage.

En plus de ces secteurs pro-pauvres, l'ODEP a également inscrit un plaidoyer en faveur des dépenses du ministère du Plan et plaider la cause de la Cour des Comptes en leurs qualités respectives du ministère et institution responsables de planification nationale et de contrôle juridictionnelle.

II.2. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL

II.2.1. Politique du gouvernement en matière de l'éducation

La vision du Gouvernement de la République Démocratique du Congo pour le secteur de l'éducation est «la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active».

Avec le développement du secteur éducatif, la stratégie vise à ancrer les valeurs de civisme, de moralité, de paix, de travail, de solidarité et de transparence. Ainsi il faudra passer par l'éducation à la gestion, à la paix et à la citoyenneté, et aussi dans les pratiques de gouvernance, par l'amélioration de la transparence des budgets, des procédures d'allocation et des processus de décision, par l'encouragement des initiatives de lutte contre la corruption et la promotion de la déontologie professionnelle des agents de l'administration publique.

La stratégie a été conçue pour répondre aux difficultés et aux défis relevés par l'analyse de l'état du système éducatif, qui constitue la base factuelle sur laquelle elle se fonde. Trois grands axes stratégiques ont été retenus pour construire le système éducatif de 2025 :²

La politique dans le secteur de l'EPSP consiste notamment en l'amélioration de la qualité de l'enseignement par la construction, l'équipement et la réhabilitation des écoles, l'amélioration de l'environnement de l'apprentissage et la réforme du dispositif de formations initiale et continue des enseignants ainsi que des curricula (filières).

Pour la période 2017-2019, les actions à mettre en œuvre dans le cadre de cette politique reprises dans le tableau 3, nécessitent un montant global de CDF **4.821 milliards** (soit environ 2,9 millions de dollars américains) dont CDF **1.449,8 milliards en 2017**, CDF **1.606,1 milliards en 2018** et CDF **1.765,0 milliards en 2019**.

²Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025

Tableau N°3. Actions prioritaires de l'EPSP de 2017 à 2019

Année	Accès à l'enseignement	Qualité de l'enseignement (amélioration de l'efficience interne)	Gouvernance	Total
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gratuité de l'enseignement de base ▪ Stock des enseignants existant (de 2017 à 2019 : 454593, 499967 et 545453 enseignants) ; ▪ Nouvelles mécanisation (de 2017-2019, 45000, 45374 et 45486 enseignants) ; ▪ Fonctionnement des bureaux gestionnaires (2017-2019 : 2411,2590 et 2769 enseignants) ; ▪ Fonctionnement des écoles primaires (2017-2019 : 29773,32259 et 34745 enseignants) ▪ Construction, Equipement et Réhabilitation (4928 salles de classes = 616 écoles, soit 205 écoles avec la PAM) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation continue des enseignants ▪ Mutuelle de santé des enseignants et extension en provinces ▪ Renforcement et développement des compétences techniques ▪ Fourniture des supports pédagogiques et matériels didactiques ▪ Acquisition et distribution des manuels scolaires et des guides pédagogiques aux écoles primaires (promotion de la lecture et de l'écriture au primaire) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production des statistiques scolaires ▪ Pilotage et coordination du programme intérimaire de l'éducation (PIE) ▪ Mise en œuvre de la loi cadre de l'enseignement national et fonctionnement des services centraux. 	
2017-2019	768.341.763.192 CDF	889.931.561.491 CDF	1.024.453.965.231 CDF	2.682.727.289.914 CDF
	462.856.484 \$US	536.103.350 \$US	617.140.943 \$US	1.616.100.777 \$US

(Source CBMP-EPSP). 2017-2019).

II.3. SECTEUR DE LA SANTE

La politique de la Santé en RDC, fondée sur l'objectif de couverture sanitaire universelle, vise l'amélioration de la santé de la population à travers l'offre des soins de santé primaire de qualité à tous, en particulier aux groupes vulnérables afin de combattre les grandes endémies telles que le VIH Sida, le paludisme, la tuberculose, l'onchocercose et la trypanosomiase. Pour la période 2017 à 2019, la mise en œuvre des actions liées à ces objectifs nécessite un montant de CDF 5.745,1 milliards dont CDF 1.732,9 milliards en 2017.

Tableau N°4 : Actions prioritaires du ministère de la santé 2017-2019

N°	Actions prioritaires	2 017		2018		2 019		Cumul	
		CDF	USD	CDF	USD	CDF	USD	CDF	USD
1	RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU SECTEUR	32 640 006 731	19 662 655	33 415 634 333	20 129 900	34 195 075 242	20 599 443	100 250 716 306	60 391 998
	1.1 Renforcement des capacités institutionnelles du MSP	28 639 828 681	17 252 909	30 055 567 928	18 105 764	30 708 174 757	18 498 900	89 403 571 366	53 857 573
	1.2 Renforcement des mécanismes de suivi de l'application des normes et directives du secteur	1 902 263 622	1 145 942	2 188 192 977	1 318 189	2 251 547 057	1 356 354	6 342 003 656	3 820 484
	1.3 Renforcement des structures	1 365 971 476	822 874	390 624 476	235 316	411 784 476	248 063	2 168 380 428	1 306 253
	1.4 Renforcement de la coordination du secteur de la santé	365 971 476	220 465	390 624 476	235 316	411 784 476	248 063	1 168 380 428	703 844
	1.5 Renforcement de la collaboration intersectorielle	365 971 476	220 465	390 624 476	235 316	411 784 476	248 063	1 168 380 428	703 844
2	DISPONIBILITE, ACCESSIBILITE ET UTILISATION DES SERVICES ET SOINS	740 666 086 296	446 184 389	817 729 483 084	492 608 122	912 854 362 829	549 912 267	2 471 249 932 209	1 488 704 778
	2.1 Rationalisation du fonctionnement des structures	31 253 938 404	18 827 674	46 880 907 606	28 241 511	70 321 361 409	42 362 266	148 456 207 419	89 431 450
	2.2 Amélioration de la couverture sanitaire	399 364 558 793	240 581 060	447 277 624 664	269 444 352	501 536 018 455	302 130 132	1 348 178 201 912	812 155 543
	2.3 Appui des zones de sante en interventions publiques	63 819 922 307	38 445 736	65 166 031 504	39 256 645	72 590 483 655	43 729 207	201 576 437 466	121 431 589
	2.4 Gestions des épidémies, urgences et catastrophes	22 455 239 610	13 527 253	27 723 386 000	16 700 835	30 723 386 000	18 508 064	80 902 011 610	48 736 152
	2.5 Renforcement de la participation communautaire	165 298 121 382	99 577 182	170 476 447 510	102 696 655	175 478 027 510	105 709 655	511 252 596 402	307 983 492
	2.6 Promotion des services de santé	58 474 305 800	35 225 485	60 205 085 800	36 268 124	62 205 085 800	37 472 943	180 884 477 400	108 966 553
3	APUI A LA DISPONIBILITE, L'ACCESSIBILITE ET L'UTILISATION DES SERVICES ET SOINS	959 631 404 055	578 091 207	1 054 274 059 722	635 104 855	1 159 701 465 694	698 615 341	3 173 606 929 471	1 911 811 403
	3.1 Développement des ressources humaines pour la santé	170 313 080 537	102 598 241	187 344 388 591	112 858 065	206 078 827 450	124 143 872	563 736 296 578	339 600 179
	3.2 Réforme du secteur du médicament	1 604 087 716	966 318	2 059 514 479	1 240 671	2 265 465 927	1 364 739	5 929 068 122	3 571 728
	3.3 Réforme du financement	366 962 471 207	221 061 730	404 058 718 328	243 408 866	444 464 590 161	267 749 753	1 215 485 779 696	732 220 349
	3.4 Amélioration/modernisation des infrastructures	398 783 369 854	240 230 946	438 661 706 839	264 254 040	482 527 877 523	290 679 444	1 319 972 954 216	795 164 430
	3.5 Réforme du système d'information sanitaire	21 968 394 741	13 233 973	22 149 731 485	13 343 212	24 364 704 633	14 677 533	68 482 830 859	41 254 717
	TOTAL	1 732 937 497 082	1 043 938 251	1 905 419 177 139	1 147 842 878	2 106 750 903 765	1 269 127 050	5 745 107 577 986	3 460 908 180

(Source CBMT Santé 2017-2019)

II.4. SECTEUR DE L'AGRICULTURE

La politique de développement du secteur agricole a été focalisée sur la redynamisation et la valorisation de l'agriculture grâce à la création des Centres de Développement Intégré (CDI) et Parcs Agro-industriels (PAI). Les orientations retenues sont articulées autour de (i) l'amélioration du cadre institutionnel et de la gouvernance, (ii) la construction des infrastructures de production et de distribution, (iii) l'assainissement du climat des affaires et (iv) le développement des programmes adaptés de formation et de recherche. Afin de mettre en œuvre les orientations préconisées à travers les actions telles que reprises au tableau N°5, le secteur de l'agriculture nécessite globalement un financement de l'ordre de CDF 254,6 milliards pour la période de 2017 à 2019 dont CDF 81,9 milliards pour l'exercice 2017.

Tableau N°5 : Actions prioritaires de l'Agriculture 2017–2019

N°	Actions prioritaires	2017		2018		2019		Cumul	
		CDF	USD	CDF	USD	CDF	USD	CDF	USD
1	Développement des filières végétales	15 032 904 317,0	9 055 966,5	15 574 088 872,0	9 381 981,2	16 134 756 071,0	9 719 732,6	46 741 749 260,0	28 157 680,3
2	Développement des filières animales	1 958 411 302,0	1 179 765,8	2 028 914 109,0	1 222 237,4	2 101 955 017,0	1 266 238,0	6 089 280 428,0	3 668 241,2
3	Développement des filières halieutiques et aquacoles	50 871 103 043,0	30 645 242,8	52 702 462 752,0	31 748 471,5	54 599 751 411,0	32 891 416,5	158 173 317 206,0	95 285 130,8
4	Gestion de la sécurité alimentaire et des réserves stratégiques alimentaires	11 367 748 736,0	6 848 041,4	11 776 987 691,0	7 094 570,9	12 200 959 248,0	7 349 975,5	35 345 695 675,0	21 292 587,8
5	Gouvernance agricole et renforcement des capacités institutionnelles	2 665 140 000,0	1 605 506,0	2 761 085 040,0	1 663 304,2	2 860 484 101,0	1 723 183,2	8 286 709 141,0	4 991 993,5
TOTAL		81 895 307 398,0	49 334 522,5	84 843 538 464,0	51 110 565,3	87 897 905 848,0	52 950 545,7	254 636 751 710,0	153 395 633,6

(Source CBMT Agriculture 2017-2019)

II.5 SECTEUR DE DEVELOPPEMENT RURAL

Pour la période 2017-2019, les actions du secteur visaient l'amélioration qualitative et quantitative des infrastructures en milieu rural en vue d'accroître le taux d'accès à l'eau potable, la desserte en électricité ainsi que l'augmentation de l'accès des paysans aux marchés. Un montant de CDF 2.323,2 milliards dont CDF 750,3 milliards en 2017 est requis comme le montre le Tableau N°6.

Tableau N°6 : Actions prioritaires de Développement Rural, pêche et élevage 2017–2019

N°	Actions prioritaires	2017		2018		2019		Cumul	
		CDF	USD	CDF	USD	CDF	USD	CDF	USD
1	Renforcement de capacités institutionnelles	32 700 000 000	19 698 795	33 877 200 000	20 407 952	35 112 973 200	21 152 393	101 690 173 200	61 259 140
1.1	Gestion des ressources humaines	16 600 000 000	10 000 000	17 197 600 000	10 360 000	17 730 725 600	10 681 160	51 528 325 600	31 041 160
1.2	Gestion des ressources matérielles et financières	13 100 000 000	7 891 566	13 571 600 000	8 175 663	14 177 899 600	8 540 903	40 849 499 600	24 608 132
1.3	Renforcement de la planification et programmation	3 000 000 000	1 807 229	3 108 000 000	1 872 289	3 204 348 000	1 930 330	9 312 348 000	5 609 848
2	Accompagnement durable des paysans	423 538 230 000	255 143 512	437 453 915 130	263 526 455	451 014 986 500	271 695 775	1 312 007 131 630	790 365 742
2.1	Centre de Développement Intégré (CDI)	266 338 230 000	160 444 717	274 594 715 130	165 418 503	283 107 151 300	170 546 477	824 040 096 430	496 409 697
2.2	Accompagnement des jeunes ruraux et promotion de l'entrepreneuriat	17 400 000 000	10 481 928	18 026 400 000	10 859 277	18 585 218 400	11 195 915	54 011 618 400	32 537 120
2.3	Appui à la production	107 400 000 000	64 698 795	111 577 200 000	67 215 181	115 036 093 200	69 298 851	334 013 293 200	201 212 827
2.4	Amélioration du cadre et de la qualité de vie	32 100 000 000	19 337 349	33 255 600 000	20 033 494	34 286 523 600	20 654 532	99 642 123 600	60 025 376
3	Promouvoir un modèle de développement durable	294 065 620 750	177 147 964	303 016 604 050	182 540 123	312 410 118 780	188 198 867	909 492 343 580	547 886 954
3.1	Programme d'Electrification Rurale de 145 territoires de la RDC par le système solaire (Photovoltaïque)	275 468 500 550	165 944 880	284 008 024 050	171 089 171	292 812 272 800	176 392 935	852 288 797 400	513 426 986
3.2	Programme d'Electrification Rurale du chef-lieu 145 territoires de la RDC	7 197 120 200	4 335 615	7 198 180 000	4 336 253	7 421 323 580	4 470 677	21 816 623 780	13 142 544
3.3	Développement durable des ressources naturelles	6 800 000 000	4 096 386	7 044 800 000	4 243 855	7 263 188 800	4 375 415	21 107 988 800	12 715 656
3.4	Lutte contre le changement climatique	4 600 000 000	2 771 084	4 765 600 000	2 870 843	4 913 333 600	2 959 840	14 278 933 600	8 601 767
	Totaux	750 303 850 750	451 990 272	774 347 719 180	466 474 530	798 538 078 480	481 047 035	2 323 189 648 410	1 399 511 836

(Source CBMT Agriculture 2017-2019)

II.6. MINISTERE DU PLAN

Dans la perspective d'un nouveau cadre stratégique et programmatique, le Gouvernement, à travers le Ministère du Plan, s'est lancé depuis 2015, dans un vaste chantier d'élaboration du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) qui s'arrime à la vision issue de l'Etude Nationale prospective dont les résultats des scénarii de développement ont été validés en décembre 2017 et aux engagements internationaux notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

En rapport avec la planification stratégique du développement, le Ministère du Plan est interpellé dans des actions prioritaires ci-après :

- ✓ la systématisation des stratégies sectorielles et leur déclinaison en programmes d'actions ministériels ;
- ✓ l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du Plan National stratégique de Développement ;
- ✓ la généralisation des Cadres des Dépenses à Moyens Termes (CDMT) ;
- ✓ l'instauration systématique des plans de développement pour les provinces et les Entités Territoriales décentralisées,...

II.7. COUR DES COMPTES

Au cours de cette période 2017-2019, la Cour des Comptes a produit et publié deux rapports d'observation sur le projet des lois de reddition des comptes des exercices 2017 et 2018. Celui sur l'exercice 2019 sera produit et publié en 2020.

La politique définie par le Gouvernement en ce qui concerne la Cour des Comptes est :

- **Effectuer, de manière indépendante, un contrôle externe à posteriori des finances de l'Etat et de ses démembrements ainsi que des organismes, entreprises publiques et autres entités bénéficiant du concours financier de l'Etat. Elle porte un jugement sur la régularité des états financiers et des comptes des comptables publics selon une approche contradictoire et conformément à des normes généralement reconnues.**
- **Contribuer par ses missions de vérification et de contrôle de conformité à l'amélioration de la gouvernance financière et au respect des principes de reddition des comptes.**

La Cour des Comptes soumet au Président de la République, au Parlement et au Gouvernement **un rapport assorti de recommandations sur les résultats de ses travaux.**

II.7.1. Du rôle de la Cour des Comptes

La Cour des comptes contrôle, dans les conditions fixées par l'article 180 de la Constitution, la gestion des finances de l'Etat, des biens publics ainsi que les comptes des provinces, des entités territoriales décentralisées ainsi que des organismes publics. Elle vérifie, a posteriori, sur pièces et, en cas de besoin, sur place, la régularité des opérations exécutées aussi bien par l'ordonnateur que par le comptable public, en matière de recettes, de dépenses et de trésorerie retracées dans la comptabilité du pouvoir central.

Elle s'assure du bon emploi des crédits, fonds et valeurs gérés par le pouvoir central. Elle publie chaque année un rapport remis au Président de la République, au Parlement et au Gouvernement.

La procédure devant la Cour des Comptes est définie par la loi organique portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes.

La Cour des Comptes exerce un contrôle sur les organismes qui bénéficient du concours financier du pouvoir central.

Elle assiste l'Assemblée nationale dans le contrôle de l'exécution de la loi de finances. Elle évalue notamment les rapports de performance.

Elle contrôle, dans les conditions fixées par la loi, la gestion des finances de l'Etat.

Le contrôle juridictionnel est effectué sur la gestion des ordonnateurs, eu égard à la régularité de leurs actes, règlements ou décisions.

Des textes légaux et réglementaires déterminent les modalités d'exécution des dispositions qui précèdent.

Le contrôle juridictionnel des recettes et des dépenses publiques est effectué par la Cour des Comptes qui exerce un contrôle externe à l'Administration et a posteriori.

Le contrôle juridictionnel est effectué sur la gestion des comptables publics.

La Cour des Comptes juge les comptes des comptables publics pour aboutir soit à des arrêts de quitus, soit à des arrêts de débet suivant les modalités prévues dans le règlement général sur la comptabilité publique.

Comme on peut le constater, le rôle et la mission de la Cour des Comptes sont immenses. Si les moyens suffisants lui sont donnés, on aura aucun besoin de créer des nouvelles structures budgétaires, sans compétences ni expérience pour lutter efficacement contre la corruption et la mauvaise gouvernance financière de notre pays.

II.7.2. Les besoins urgents pour l'application de la loi organique

Depuis son accession à la magistrature, le Président de la République n'a cessé dans ses discours, d'affirmer sa volonté ferme de combattre la corruption. Quelques actions entreprises sous son impulsion sont à saluer entre autre le début de la réhabilitation de l'Inspection Générale des Finances et du Pouvoir Judiciaire.

Au vu du rôle et de la vaste mission dévolus à la Cour des Comptes par la Constitution, nous recommandons au chef de l'Etat de démarrer le processus de restauration de cette institution supérieure de Contrôle de nos Finances Publiques.

Les actions urgentes à mener sont les suivantes :

- La mise en place du conseil supérieur de la Cour des Comptes ;
- La mise en place des formations de la Cour des Comptes ;
- L'élaboration du règlement intérieur du conseil supérieur de la Cour des Comptes ;
- Mise en place effective du parquet financier attaché à la cour des comptes : nomination du président de la cour des comptes, des présidents des chambres, du procureur général, des premiers avocats généraux et des avocats généraux, du rapporteur général, du greffier en chef et des greffiers, du personnel administratif et technique ;
- La déconcentration de la Cour des Comptes, à travers toutes provinces pour travailler aux côtés des assemblées provinciales ;
- La prestation des serments des nouveaux magistrats récemment nommés ;
- Doter la Cour des Comptes des moyens conséquents ;
- Régler les retards de paiement du personnel administratif de la Cour qui appuient le travail des magistrats ;
- Rémunérer de manière conséquente les magistrats, eu égard aux grandes responsabilités qu'ils assument ;
- Utiliser les résultats des rapports de contrôle déjà effectué par la cour de compte pour toute fin utile.

**III^{ème} Partie : ANALYSE DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS DES
SECTEURS PRO-PAUVRES ET AUTRES INSTITUTIONS
D'ENCCAREMENT POUR LA PÉRIODE 2017-2019**

III.1. PRESENTATION L'EXECUTION DU BUDGET GLOBAL 2017-2019.

En exécution de la disposition de l'article 14 de la Loi relative aux Finances Publiques du 13 juillet 2011, des budgets de la période 2017-2019 avaient arrêtés en recettes comme en dépenses, les budgets du Pouvoir Central à CDF 28.755,8 milliards.

Le tableau qui suit reprend la synthèse du budget de la période 2017-2019 du Pouvoir Central.

Tableau N°7 : Évolution des recettes du budget du pouvoir central de la période 2017-2019 (en milliards de CDF)

I. RECETTES		BUDGET 2017			BUDGET2018			BUDGET 2019			BUDGET 2017-2019		
		Prévisions	Réalisations	Taux	Prévisions	Réalisations	Taux	Prévisions	Réalisations	Taux	Prévisions	Réalisations	Taux
1	Ressources Internes	6 382,10	3942,1	61,8	7412	5992,2	80,8	8443,8	6798,8	80,5	22 237,90	16733,1	75,2
2	Ressources Externes	3 841,10	432,9	11,3	1515,8	274,6	18,1	1161	430,2	37,1	6 517,90	1137,7	17,5
TOTAL GENERAL RECETTES		10 223,20	4 375,00	42,8	8 927,80	6 266,80	70,0	9 604,80	7 229,00	75,	28 755,80	17 870,80	92,7

Source : Commentaires et états de suivi budgétaire 2017-2019.

Les recettes réalisées de la période sont de 17870,8 milliards de CDF contre les prévisions de 28755,8 milliards de CDF, soit un taux de réalisation de 92,7%

La part des recettes internes est de 77,3% tandis que la part de réalisation est de 93,6%.

La part des recettes externes est de 22,7% tandis que la part de réalisation est 6,4%.

Les recettes internes réalisées sont de 16733,1 milliards de CDF contre les prévisions de 22237,9 milliards de CDF, soit un taux de réalisation de 75,2%.

Les recettes externes réalisées sont de 1137,7 milliards de CDF contre les prévisions de 6517,9 milliards de CDF, soit un taux de réalisation de 17,4%.

Tableau N°8 : Évolution des dépenses du budget du pouvoir central de la période 2017-2019 (en milliards de CDF)

II. DEPENSES		BUDGET 2017				BUDGET 2018				BUDGET 2019				BUDGET 2017-2019			
		PREVISIONS	EXECUTION	Taux	Part Rel. (%)	PREVISIONS	EXECUTION	Taux	Part Rel. (%)	PREVISIONS	EXECUTION	Taux	Part Rel. (%)	PREVISIONS	EXECUTION	Taux	Part Rel. (%)
II.1.	DEPENSES DU BUDGET GENERAL	10 222,90	4 374,70	42,79	100	8927,5	6266,6	70,2	100	9604,5	7228,7	75,3	100	28 754,90	17870	62,1	100
A. DEPENSES COURANTES		5 794,00	3 914,70	67,56	56,7	6307,2	5906,1	93,6	70,6	6990	6436,2	92,1	72,8	19 091,20	16257	85,2	66,4
	Dette publique en capital	214,20	150,2	70,12		388,5	190,5	49,0		352,9	231,2	65,5		955,60	571,9	59,8	
	Frais financiers	122,50	84,3	68,82		151,2	136,2	90,1		255,4	139,3	54,5		529,10	359,8	68,0	
	Dépenses de personnel	2 552,00	2207,4	86,50		2661,2	2828	106,3		3682,5	3718,9	101,0		8 895,70	8754,3	98,4	
	Biens et matériels	175,20	127,3	72,66		186,1	253,3	136,1		194,2	233,8	120,4		555,50	614,4	110,6	
	dépenses de prestations	344,50	263,9	76,60		428,1	498,2	116,4		562,7	521,6	92,7		1 335,30	1283,7	96,1	
	Transferts et interventions	2 385,60	1081,6	45,34		2492,1	1999,9	80,2		1942,3	1591,4	81,9		6 820,00	4672,9	68,5	
B. DEPENSES EN CAPITAL		4 428,90	460,00	10,39	43,3	2620,3	360,5	13,8	29,4	2614,5	792,5	30,3	27,2	9 663,70	1613	16,7	33,6
	Equipements	2 651,60	404,2	15,24		1614,9	215,1	13,3		1456,3	368,1	25,3		5 722,80	987,4	17,3	
	Construction...	1 777,30	55,8	3,14		1005,4	145,4	14,5		1158,2	424,4	36,6		3 940,90	625,6	15,9	

Source : Etat de suivi budgétaire 2017 - 2019

Commentaires :

L'exécution des dépenses effectuées par titre pour la période se présente de la manière suivante :

1. Dette publique en capital : 571,9 milliards de CDF contre les prévisions de 955,6 milliards de CDF, soit un taux d'exécution de 59,82 %.
2. Frais Financiers : 359,8 milliards de CDF contre les prévisions de 529,1 milliards de CDF, soit un taux d'exécution de 68,0 %.
3. Dépense de personnel : 8754,3 milliards de CDF contre les prévisions de 8895,7 milliards de CDF, soit un taux d'exécution de 98,4 %.
4. Biens et Matériels : 614,4 milliards de CDF contre les prévisions de 555,5 milliards de CDF, soit un taux d'exécution de 59,82 %.
5. Dépenses de prestations : 1283,7 milliards de CDF contre les prévisions de 1335,3 milliards de CDF, soit un taux d'exécution de 96,1 %.
6. Transferts et Interventions de l'Etat : 4672,9 milliards de CDF contre les prévisions de 6820 milliards de CDF, soit un taux d'exécution de 68,5 %.
7. Equipement : 987,4 milliards de CDF contre les prévisions de 5722,8 milliards de CDF, soit un taux d'exécution de 17,2 %.
8. Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière : 625,6 milliards de CDF contre les prévisions de 3940,9 milliards de CDF, soit un taux d'exécution de 15,8 %.

Tableau N°9 : Evolution du budget global du Pouvoir Central et sa réalisation

Année	Prévisions en CDF	Prévision en USD	Exécutions en CDF	Exécutions en USD	Taux
2017	10 233 312	6 165	4 548 246	2 740	44,4
2018	8 927 876	5 378	7 086 585	4 269	79,4
2019	9 604 891	5 786	7 025 759	4 232	73,1
TOTAL	28 766 079	17 329	18 660 590	11 241	64,9

Source Ministère du Budget, Loi des finances 2017-2019

Le taux d'exécution du budget global est passé de 84% à 73,2 % de 2017 à 2019, il a régressé en 2018 et en 2019. L'observation faite révèle que le budget du Pouvoir Central a été dans son ensemble revu à la baisse du fait de la crise économique qui a frappé le pays, la non diversification de l'économie et de la mauvaise gouvernance notamment du fait de la corruption, l'exonération et la fraude.

III.1.1. Réalisation des recettes entre 2017-2019

Au cours de la période 2017-2019, les recettes réalisées au titre du budget général s'élèvent à CDF 18.660,5 milliards contre une prévision de CDF 23.946,6 milliards, soit un taux de réalisation de 77,93%.

Les réalisations de ces recettes du budget général sont constituées essentiellement des recettes internes de l'ordre de CDF 18.660,5 milliard contre une prévision de CDF 19.107,0 milliards. Elles affichent un taux de réalisation de 97,66%.

Elles se composent de recettes de douanes et accises, des impôts ainsi que des recettes non fiscales et celles des pétroliers producteurs.

Globalement, l'inspection générale des finances révèle qu'avec 1.326 exonérations fiscales fantaisistes octroyées à des opérateurs économiques, notre pays perd chaque année 5 milliards de dollars américains. L'ancien conseiller spécial du Chef de l'Etat sortant parlait de 15 milliards au titre des pertes globales des recettes publiques englobant les exonérations et divers coulages découlant de la corruption. Ces tristes réalités concernent également les années sous notre analyse.

III.1.1.1. Recettes de douanes et accises

Les recettes des douanes et accises mobilisées au cours de la de la période se chiffrent à CDF 5.223,9 milliards. Comparer aux prévisions de la période chiffrées à CDF 8.370,8 milliards. Elles enregistrent un taux de réalisation de 62,41%.

III.1.1.2. Recettes des Impôts

Les recettes des impôts réalisées au cours de la période se chiffrent à CDF 9.470,4 milliards. Comparer aux prévisions de la période chiffrées à CDF 7.062,8 milliards. Elles enregistrent un taux de réalisation de 134,09%.

III.1.1.3. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales mobilisées au cours de la période sont de CDF 3.254,1 milliards. Comparer aux prévisions chiffrées à CDF 2.854,8 milliards, soit un taux de réalisation de 113,98%.

III.1.1.4. Recettes de pétroliers producteurs

Les recettes de pétroliers producteurs mobilisées au cours de la période se chiffrent à CDF 712,0 milliards contre une prévision de CDF 818,5 milliards, soit un taux de réalisation de 87%.

III.1.2. Exécution des Dépenses 2017-2019

Les dépenses exécutées au titre du budget général 2017-2019 s'élèvent à CDF 19.340,0 milliards contre une prévision de CDF 23.946,6 milliards, soit un taux d'exécution de 80,76%.

L'exécution des dépenses du budget général sont constituées de dépenses de rémunérations, Dettes publiques, Subvention et transfert, Frais de fonctionnement, dépenses à capital, dépenses urgentes et dépenses exceptionnelles.

III.1.2.1. Rémunérations

Les dépenses de rémunérations exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 8.509,0 milliards. Comparer aux prévisions de la période chiffrées à CDF 8.387,9 milliards, soit un taux d'exécution de 101,44%.

III.1.2.2. Dette Publique

Les dépenses de la dette publique exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 859,0 milliards. Comparer aux prévisions de la période chiffrées à CDF 1.393,7 milliards, soit un taux d'exécution de 61,64%.

III.1.2.3. Subvention et Transferts

Les dépenses de subvention et transferts exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 1428,0 milliards. Comparer aux prévisions de la période chiffrées à CDF 5.838,6 milliards, soit un taux d'exécution de 24,46%.

III.1.2.4. Frais de fonctionnement

Les dépenses de frais de fonctionnement exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 4.262,4 milliards. Comparer aux prévisions de la période chiffrées à CDF 1.807,4 milliards, soit un taux d'exécution de 235,83%.

III.1.2.5. Dépenses en capital

Les dépenses de dépenses en capital exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 129,2 milliards. Comparer aux prévisions de la période chiffrées à CDF 6.518,8 milliards, soit un taux d'exécution de 1,98 %.

III.1.2.6. Dépenses urgentes

Les dépenses urgentes ont été exécutées à hauteur de CDF 3.466,2 milliards au cours de la période 2017-2019. Elles représentent 17,92 % des dépenses totales de la période.

III.1.2.7. Dépenses exceptionnelles

Les dépenses exceptionnelles ont été exécutées à hauteur de CDF 685,9 milliards au cours de la période 2017-2019. Elles représentent 3,55 % des dépenses totales de la période.

III.1.3. Solde de la période 2017-2019

Au courant de la période 2017-2019 le solde dégagé est négatif soit CDF -679,9 milliards.

Encadré 2. Commentaire général sur l'exécution des budgets 2017-2019

La comparaison des recettes mobilisées au cours de la période de 2017-2019 (CDF 18.660,5 milliards) aux prévisions de la même période soit CDF 23.946,6 milliards, dégage une moins value globale de CDF 5.286,0 milliards.

Entre les dépenses exécutées au cours de la période de 2017-2019 de CDF 19.340,1 milliards et les prévisions de CDF 23.946,6 milliards, il se dégage le crédit disponible de CDF 4.606,5 milliards.

Au cours des exercices 2017-2019, les regies qui ont réalisées les meilleures performances sont : la Direction Générale des Impots (DGI) avec 134,9% de recettes réalisées, la Direction Générale des Recettes Administratives Domaniales et de Particiapation (DGRAD) avec 113,98% de recettes mobilisées.

La Direction Generale des Douanes et Accises (DGDA) n'a mobilisée pour la période que 62,41% des recettes.

Au cours de la période, la banque centrale n'a pas encaissé de recettes extérieures.

Les rubriques de dépenses exécutées en dépassement des prévisions au courant de la période sont : la rémunération (soit 101,44%) et les Frais de fonctionnement (235,83%).

Les rubriques dépenses urgentes et dépenses exceptionnelles ont été respectivement exécutées à hauteur de CDF 3.466,2 milliards et CDF 685,9 milliards.

Il se dégage au cours de la période que la banque centrale a dépensé au-delà des recettes mobilisées par le gouvernement, soit CDF 679,4 milliards de dépassement.

III.2. L'EXECUTION DES BUDGETS SECTEUR PAR SECTEUR

III.2.1. Secteur de l'éducation

III.2.1.1. Importance de l'Education

En RDC, comme partout ailleurs dans le monde, l'éducation constitue un puissant facteur de croissance et de lutte contre la pauvreté. En rapport avec la croissance, l'importance de l'éducation peut être perçue de deux manières, à savoir :

- Une population instruite et mieux formée est productive. Par conséquent, en produisant suffisamment cette population contribue à la création des richesses nécessaires au développement socio-économique du pays.
- Une population formée, recyclée et mieux informée apporte toujours une valeur ajoutée supplémentaire à la création des richesses. Ainsi, en devenant productive, elle améliore la courbe des possibilités de production de l'économie et contribue de ce fait à aligner celle-ci sur un sentier de croissance durable.

En rapport avec la lutte contre la pauvreté, on considère que :

- L'éducation contribue à la formation d'aujourd'hui pour créer les emplois de demain afin de sortir les individus formés de la pauvreté après demain à travers l'accès à un revenu décent procuré par le travail.

III.2.1.2 L'offre et la demande d'éducation en RDC : une situation qui tarde à s'améliorer

A. Offre de l'éducation

Le gouvernement congolais a, selon le RNDH 2010³ consenti des efforts visibles pour assurer depuis quelques années des actions en rapport avec l'instruction et la scolarité d'un plus grand nombre de congolaises et congolais. Il y a lieu de constater cependant que l'augmentation du taux de scolarisation s'accompagne d'un accroissement inquiétant de l'écart entre les sexes.

En outre, l'offre éducative en RDC est caractérisée par :

- La dégradation des infrastructures, la modicité des traitements et le manque de motivation de l'élite ou des enseignants qualifiés à travailler dans les milieux reculés en particulier. Ce qui a pour conséquence la baisse de la qualité de l'enseignement et le doute sur les diplômes au niveau international ;
- L'augmentation du dispositif public de l'offre de l'éducation en termes d'écoles, de salles de classes et du personnel enseignant. Ce qui fait que le taux de scolarité puisse s'améliorer davantage depuis 2001

³ PNUD/RDC : Rapport national du développement humain, la décentralisation et la gouvernance démocratique face à l'impératif du développement humaine, document officiel, inédit

- La croissance fulgurante de l'offre privée de l'éducation. Ce qui a pour conséquences de faire de l'éducation un secteur pour l'investissement privé ou un domaine des affaires qui a largement contribué à l'augmentation et au développement de l'offre privée de l'éducation en RDC mais aussi à la dégradation de sa qualité ;
- Des fortes disparités de l'offre de l'éducation au niveau provincial. Ce qui fait que certaines provinces, comme l'ex Bandundu, affichent une offre d'éducation supérieure à leurs poids démographiques et à leurs populations scolarisables. En revanche, d'autres provinces, comme Kinshasa et les deux Kivu, ont un dispositif d'offre d'éducation inférieur ou égal à leurs poids démographiques.⁴ ;
- Un taux d'encadrement scolaire faible, aussi bien au niveau du ratio élèves par salle de classe qu'à celui d'élèves par enseignant, et variable par province.

Tableau N°10 : Répartition de l'offre géographique d'éducation secondaire en RDC en 2014 (en %)

Province	Pourcentage de l'offre nationale				Population en %
	Ecoles	Classes	Enseignants	Elèves	
Kinshasa	9,0	13,6	11,3	13,3	11,78
Bas-Congo	5,3	6,3	6,2	5,8	6,30
Bandundu	21,5	22,6	24,5	18,8	10,93
Equateur	11,9	9,4	9,3	8,4	9,89
Orientale	7,5	6,8	7,1	7,4	10,63
Nord Kivu	5,9	6,3	6,8	8,0	7,56
Sud Kivu	6,2	5,7	5,8	7,0	8,69
Maniema	3,8	3,2	3,5	3,0	2,71
Kasaï Oriental	6,7	6,7	6,5	7,7	8,80
Kasaï Occidental	10,1	8,0	8,7	7,6	8,09
Katanga	12,1	11,4	10,5	13,2	14,61
RDC	100	100	100	100	100

Source : PNUD/RDC : Rapport national sur le développement humain, 2016

B. La demande éducative en RDC

La demande de l'éducation est caractérisée par :

- Une faible fréquentation en dessous de 7 ans, soit moins de 60% d'enfants. Ce qui constitue une des raisons majeures de la scolarisation tardive des enfants ;
- Une fréquentation différentielle entre filles et garçons, dans ce sens que les seconds affichent toujours un niveau de scolarisation plus élevé que celui des filles du même âge. Parmi les raisons qui militent en faveur de cette différence, il y a lieu de citer les mariages précoces, les grossesses non désirées ainsi que la coutume qui privilégie l'éducation des garçons au détriment des filles ;
- Un taux élevé d'abandons scolaires à cause notamment des difficultés financières ;
- Un accès difficile aux établissements scolaires suite à la distance qui sépare l'école des endroits où résident les élèves, plus particulièrement en milieu rural.

Pour résoudre ces problèmes, à la fois épineux et immédiat, le gouvernement de la République a entrepris un certain nombre d'actions. Celles-ci ont porté sur : l'élaboration des plans stratégiques de l'éducation, l'application de la mesure sur la gratuité de l'enseignement primaire, la réhabilitation et la construction des

⁴ PNUD/RDC, RNDH 2016

infrastructures scolaires, l'équipement des écoles en matériels et manuels scolaires ainsi que l'organisation des campagnes « tous les enfants à l'école. »

La mise en œuvre de ces actions ont permis de réaliser quelques progrès, parmi lesquels on peut citer : le niveau élevé de la population scolarisée soit 62,7%, un taux d'alphabétisation élevé (73,1%) et un taux de scolarisation au primaire évalué à 68,6%.⁵

Il sied de noter toutefois que les progrès accomplis sont encore très insuffisants et que le gouvernement doit entreprendre des efforts supplémentaires. Ceux-ci passent, entre autres, par l'amélioration du financement du secteur.

III.2.1.3 Budget global de l'EPSP 2017-2019 : Encore beaucoup d'efforts à réaliser

L'évolution du secteur de l'éducation a été marquée comme on l'a vue par un effet de disparité dans l'offre spatiale de l'éducation. Celle-ci ne répond pas adéquatement à la géographie de la population ni à celle de la demande de l'éducation.

Pour résoudre ce problème, il est nécessaire que le gouvernement puisse allouer de plus en plus de ressources au secteur de l'éducation. La demande en éducation est forte, mais elle est confrontée à une faible contribution financière de l'Etat.

Les dépenses exécutées par le ministère de l'EPST au titre du budget général 2017-2019 s'élèvent à CDF 2.534,6 milliards contre une prévision de CDF 3.205,7 milliards, soit un taux d'exécution de 79,07%.

L'exécution des dépenses du ministère de l'EPST au budget général sont constituées des rubriques suivantes : contreparties des projets, financement des réformes, fonctionnement du ministère, interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques, investissements sur Ressources Extérieures, investissements sur Ressources Propres ; investissements sur transfert aux Provinces et ETD et dépenses de rémunérations.

⁵ RDC (2016), Mise en œuvre du programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2011-2020, Rapport national d'évaluation à mi-parcours, inédit.

III.2.1.4. Trajectoire de prévisions et d'exécution du Budget de l'EPSP entre 2017-2019.

Tableau N°11 : Synthèse des prévisions et exécution entre 2017-2019

Ressources	2017					2018				
	Voté		Exécution		Taux d'ex	Voté		Exécution		Taux d'ex
	CDF	USD	CDF	USD		CDF	USD	CDF	USD	
Contrepartie des projets	1 800 000 000	1 084 337			0	5 800 000 000	3 493 976			0
Financement des Réformes	500 000 000	301 205			0	3 500 000 000	2 108 434			0
Fonctionnement des Ministères	51 892 966 137	31 260 823	5 260 584 468	3 169 027	10,14	101 815 796 326	61 334 817	23 199 997 055	13 975 902	22,79
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles	400 000 000	240 964	1 681 686 117	1 013 064	420,42	10 400 000 000	6 265 060	2 016 207 050	1 214 583	19,39
Investissements sur Ressources Extérieures	61 996 018 993	37 346 999	1 738 408 691	1 047 234	2,8	110 003 590 232	66 267 223	48 133 131 006	28 995 862	43,76
Investissements sur Ressources Propres	39 926 068	24 052			0	23 644 453 284	14 243 647	351 711 602	211 874	1,49
Investissements sur Transfert aux Provinces & ETD	61 737 852 299	37 191 477	404 868 413	243 897	0,66	126 836 250 167	76 407 380	302 007 676	181 932	0,24
Rémunérations	721 795 338 483	434 816 469	625 642 615 349	376 893 142	86,68	721 077 682 451	434 384 146	734 790 884 153	442 645 111	101,9
TOTAL	900 162 101 980	542 266 326	634 728 163 038	382 366 363	70,51	1 103 077 772 460	664 504 682	808 793 938 542	487 225 264	73,32

Ressources	2019					2017-2019				
	Voté		Exécution		Taux d'ex	Voté		Exécution		Taux d'ex
	CDF	USD	CDF	USD		CDF	USD	CDF	USD	
Contrepartie des projets	6 600 000 000	3 975 904			0	14 200 000 000	8 554 217	-		0
Financement des Réformes	4 000 000 000	2 409 639				8 000 000 000	4 819 277	-		0
Fonctionnement des Ministères	105 536 311 490	63 576 091	43 094 571 699	25960585	40,83	259 245 073 953	156 171 731	71 555 153 222	43 105 514	27,6
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles	5 400 000 000	3 253 012	8 180 158 778	4 927 806	151,48	16 200 000 000	9 759 036	11 878 051 945	7 155 453	73,32
Investissements sur Ressources Extérieures	35 299 224 225	21 264 593	38 773 112 902	23357297	109,84	207 298 833 450	124 878 815	88 644 652 599	53 400 393	42,76
Investissements sur Ressources Propres	25 919 519 829	15 614 169	35 005 878 653	21 087 879	135,06	49 603 899 181	29 881 867	35 357 590 255	21 299 753	71,28
Investissements sur Transfert aux Provinces & ETD	124 903 006 049	75 242 775	2 496 986 010	1504208	2	313 477 108 515	188 841 632	3 203 862 099	1 930 037	1,02
Rémunérations	894 852 501 900	539 067 772	963 592 161 264	580 477 206	107,68	2 337 725 522 834	1 408 268 387	2 324 025 660 766	1 400 015 458	99,41
TOTAL	1 202 510 563 493	724 403 954	1 091 142 869 306	657314982	90,74	3 205 750 437 933	1 931 174 963	2 534 664 970 886	1 526 906 609	79,07

Source : Ministère du Budget/DPSB

Commentaires

1. contrepartie des projets

Les dépenses de contrepartie des projets n'ont pas connu d'exécution au cours de la période 2017-2019, soit un taux d'exécution de 0%.

2. financement des réformes

Au cours de la période 2017-2019 Les dépenses des reformes n'ont connu aucune exécution, soit un taux d'exécution de 0%.

3. frais de fonctionnement

Les dépenses de frais de fonctionnement exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 71,5 milliards. Comparées aux prévisions de la période chiffrées à CDF 259,2 milliards, il se dégage un taux d'exécution de 27,60% seulement.

4. Interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques.

Les dépenses liées aux interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 11,8 milliards. Comparées aux prévisions de la période chiffrées à CDF 16,2 milliards, on note un taux d'exécution de 73,32%.

5. investissements sur Ressources Extérieures

Les dépenses liées aux investissements sur Ressources Extérieures exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 88,6 milliards alors que les prévisions de la période sont chiffrées à CDF 207,2 milliards, ce qui donne un taux d'exécution de 42,78%.

6. investissements sur Ressources Propres ;

Les dépenses des investissements sur Ressources Propres, exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 35,3 milliards contre des prévisions chiffrées à CDF 49,6 milliards, soit un taux d'exécution de 71,28%.

7. investissements sur le transfert aux Provinces et aux ETD

Les dépenses de la rubrique investissements sur Transfert aux Provinces et ETD, exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 3,2 milliards. Comparées aux prévisions de la même période chiffrées à CDF 313,4 milliards, cela induit un très faible taux d'exécution de 1,02%.

8. Rémunérations

Les dépenses de rémunérations exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 2.324,0 milliards contre des prévisions de la période chiffrées à CDF 2.337,7 milliards soit un taux d'exécution de 99,00%.

Encadré 3

Au cours de la période 2017-2019, les dépenses de rémunération du secteur de l'EPSP allouées à hauteur de 72,92%, ont été exécutées à hauteur de 91,69%

Tandis que toutes les dépenses liées aux investissements (sur Ressources Extérieures, sur Ressources Propres ; sur transfert aux Provinces et ETD) ont été allouées à hauteur de 17,79% et exécutées à hauteur de 5,20%

III.2.2. Ministère de la Santé

III.2.2.1. Importance de la sante dans la croissance et la réduction de la pauvreté.

Les principaux arguments⁶, qui militent en faveur de la prise en compte des dépenses de la santé dans les dépenses publiques en vue d'alimenter la croissance et la réduction de la pauvreté sont les suivants :

- ❖ la santé exerce des effets externes positifs plus importants sur le développement d'un pays, car une population en bonne santé est productive. En investissant dans la santé, l'Etat fait bénéficier, indirectement à toute la communauté les effets de cet investissement.
- ❖ La demande des services de la santé peut devenir très élastique si des prix élevés sont exigés des malades. Ce qui se transforme en une perte de bien-être social.
- ❖ Une médecine gratuite peut constituer un moyen de redistribuer les revenus des riches vers les pauvres en vue de lutter contre la vulnérabilité.

III.2.2.2. Offre et demande de la sante en RDC : nécessite d'une intervention accrue des pouvoirs publics.

A. L'offre

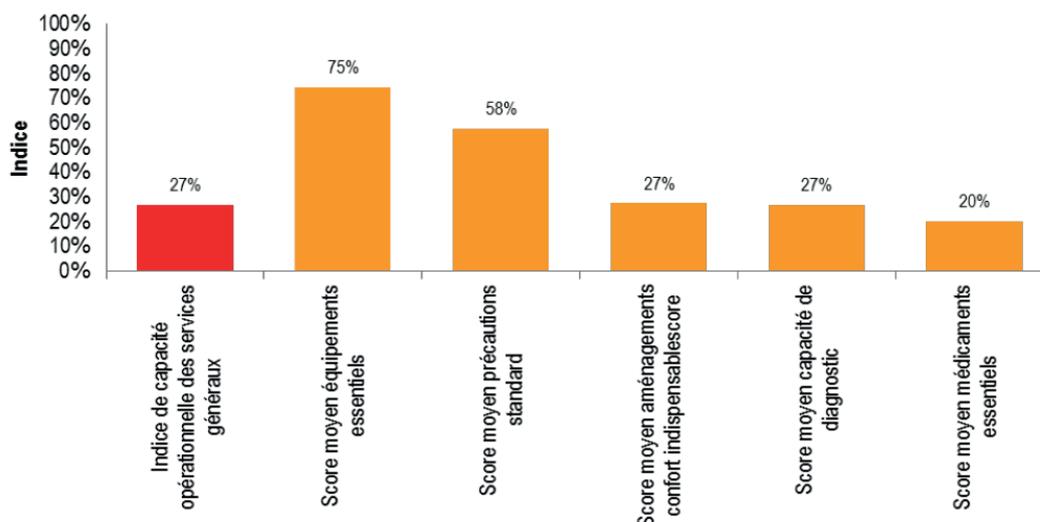
L'offre de service de la santé en RDC est caractérisé par :

- Un niveau faible de vaccination des enfants avec environ moins d'un enfant sur deux vaccinés ; entraînant par conséquent des taux élevés de mortalité infantile et infanto juvénile ;
- Un niveau faible de consultations prénatales avec en substance des niveaux élevés de mortalité maternelle ;
- Un niveau moins élevé de femmes mariées (soit 25%) recourant aux méthodes de contraception pour espacer, retarder ou limiter les naissances. Ce qui fait que la RDC reste encore un pays à fécondité élevée (soit 6 enfants par femme) ;
- Des déficits en matière d'informations sur les maladies endémiques, comme le VIH/SIDA et le paludisme. Ce qui fait qu'à l'heure actuelle, le taux de mortalité dû à ces différentes maladies reste encore très élevé.

Pour mesurer la performance générale du dispositif de l'offre des soins de santé, on recourt à un indice de disponibilité et de fonctionnement des éléments nécessaires à la fourniture des services de santé dans cinq domaines clefs. Il s'agit de l'aménagement et du confort des soins, des équipements essentiels, des précautions standards pour la prévention des infections, les capacités de diagnostics et les médicaments essentiels.

⁶ Bofoya Komba B., Finances publiques approfondies, Kinshasa, Galimage, p172

Figure 1 : Indice de capacité opérationnelle générale des services et scores par domaine voir page 13 RNDH



Il a été démontré⁷ qu'à l'exception des équipements essentiels et des précautions standards, l'indice moyen de la RDC dans les autres catégories se situe à moins de 30% des capacités nécessaires d'opérationnalité pleine des services de santé. Ce qui réduit l'indice moyen national de disponibilité et de fonctionnement du dispositif de santé à 27%.

On en arrive donc à considérer qu'en RDC l'offre de santé pendant la période de 2017 à 2019, serait à la fois insuffisante et de mauvaise qualité.

Pour résoudre ce problème, plusieurs actions ont été menées. Elles concernent notamment le renforcement du cadre de planification, la construction, la réhabilitations et équipement des structures sanitaires, l'approvisionnement en médicaments et intrants, les campagnes de sensibilisation, la formation de personnel médical, la promotion de la planification familiale, l'appui au programme de lutte contre les maladies, etc.

B. La demande

Outre les problèmes de faible disponibilité et capacité opérationnelle des services de santé, il y a aussi les problèmes du côté de la demande qui se caractérisent par :

- Des difficultés d'accès aux services de santé pour les populations rurales en particulier ;
- Des difficultés d'accès aux soins de santé pour la catégorie des personnes considérées comme étant vulnérables ;
- La précarité des conditions socio-économiques des populations et les conséquences diverses des conflits armés successifs dans les pays limitent l'accès aux soins dans les zones concernées.

Ainsi, l'offre de la santé s'est avérée insignifiante pour faire face à la demande. Parmi les causes sous-jacentes à cette situation se trouve, entre autres, le faible niveau d'allocation des ressources en faveur du secteur. Il convient toutefois d'analyser en profondeur l'intervention de l'Etat dans le secteur à travers le budget afin de poser les bases de l'avènement d'une budgétisation pro-pauvre adaptée au contexte de la RDC dans un proche avenir.

⁷ Ministère de la Santé Publique (2014), Indice de disponibilité et de capacités opérationnelles des services de santé

III.2.2.3 Intervention de l'Etat à travers le budget : quelques problèmes pratiques.

Le tableau ci-dessus brossé, sur la situation sanitaire en RDC, relève l'existence des déficits quantitatifs et qualitatifs de l'offre des services de santé face à une demande de plus en plus croissantes numériquement et qualitative. Cette situation a ouvert un champ d'opportunité de commercialisation des services sanitaires à travers la prolifération des établissements et centres de santé privés. Ainsi la médecine privée s'est développée rapidement avec en substance une marchandisation croissante des services de santé essentiellement concentrée sur les lieux où la demande est solvable. Ce qui constitue une déviation sociale que l'Etat devrait corriger à travers l'allocation des moyens conséquents au secteur de la santé.

III.2.2.5. Budget global de la Santé 2017-2019.

Les dépenses exécutées par le ministère de la santé au titre du budget général 2017-2019 s'élèvent à CDF 1.280,4 milliards contre une prévision de CDF 2.499,3 milliards, soit un taux d'exécution de 51,23%.

L'exécution des dépenses du ministère de la santé au budget général sont constituées des rubriques suivantes : contres parties des projets, financement des réformes, fonctionnement du ministère, intervention économiques, sociales et culturelles et scientifiques, investissement sur Ressources Extérieurs, investissement sur Ressources Propres ; investissement sur transfert aux Provinces et ETD, dépenses de rémunérations, subvention aux organismes auxiliaire et subvention aux services ex BPO..

Tableau N°12: Synthèse des prévisions et exécution entre 2017-2019

Ressources	2017					2018				
	Voté		Exécution		Taux d'ex	Voté		Exécution		Taux d'ex
	CDF	USD	CDF	USD		CDF	USD	CDF	USD	
Contrepartie des projets	7 500 000 000,0	4 518 072,3			0	12 500 000 000,0	7 530 120,5	827 990 610,0	498 789,5	6,6
Financement des Réformes										
Fonctionnement des Ministères	25 504 785 104,0	15 364 328,4	11 259 573 896,0	6 782 875,8	44,2	26 427 615 291,0	15 920 250,2	25 703 537 370,0	15 484 058,7	97,3
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles	14 529 211 702,0	8 752 537,2	4 198 373 516,0	2 529 140,7	28,9	30 279 211 702,0	18 240 489,0	10 388 137 348,0	6 257 914,1	34,3
Investissements sur Ressources Extérieures	490 791 984 448,0	295 657 822,0	134 122 732 713,0	80 796 826,9	27,3	210 503 258 732,0	126 809 192,0	33 963 528 494,0	20 459 956,9	16,1
Investissements sur Ressources Propres	26 061 414 833,0	15 699 647,5	693 065 375,0	417 509,3	2,7	26 572 692 468,0	16 007 646,1	712 934 822,0	429 478,8	2,7
Investissements sur Transfert aux Provinces & ETD	26 957 199 690,0	16 239 276,9	620 072 609,0	373 537,7	2,3	138 433 565 673,0	83 393 714,3	3 972 530 358,0	2 393 090,6	2,9
Rémunérations	194 099 731 340,0	116 927 549,0	189 165 511 577,0	113 955 127,5	97,5	230 583 036 680,0	138 905 443,8	292 463 186 431,0	176 182 642,4	126,8
Subventions aux organismes Auxiliaires	4 201 323 165,0	2 530 917,6	98 000 000,0	59 036,1	2,3	4 701 323 165,0	2 832 122,4	115 067 160,0	69 317,6	2,5
Subventions aux services EX-BPO	1 213 916 750,0	731 275,2	650 762 893,0	392 025,8	53,6	1 713 916 750,0	1 032 480,0	650 762 893,0	392 025,8	38,0
TOTAL	790 859 567 032,0	476 421 425,9	340 808 092 579,0	205 306 079,9	43,1	681 714 620 461,0	410 671 458,1	368 797 675 486,0	222 167 274,4	54,1

Ressources	2019					2017-2019				
	Voté		Exécution		Taux d'ex	Voté		Exécution		Taux d'ex
	CDF	USD	CDF	USD		CDF	USD	CDF	USD	
Contrepartie des projets	13 000 000 000,0	7 831 325,3	647 932 745,0	390 320,9	5,0	33 000 000 000,0	19 879 518,1	1 475 923 355,0	889 110,5	4,5
Fonctionnement des Ministères	28 902 495 476,0	17 411 141,9	12 996 476 782,0	7 829 202,9	45,0	80 834 895 871,0	48 695 720,4	49 959 588 048,0	30 096 137,4	61,8
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles	23 479 211 702,0	14 144 103,4	11 585 826 281,0	6 979 413,4	49,4	68 287 635 106,0	41 137 129,6	26 172 337 145,0	15 766 468,2	38,3
Investissements sur Ressources Extérieures	366 099 315 193,0	220 541 756,1	111 854 321 731,0	67 382 121,5	30,6	1 067 394 558 373,0	643 008 770,1	279 940 582 938,0	168 638 905,4	26,2
Investissements sur Ressources Propres	53 321 762 196,0	32 121 543,5	30 446 725 707,0	18 341 401,0	57,1	105 955 869 497,0	63 828 837,0	31 852 725 904,0	19 188 389,1	30,1
Investissements sur Transfert aux Provinces & ETD	149 921 986 923,0	90 314 450,0	8 815 515 659,0	5 310 551,6	5,9	315 312 752 286,0	189 947 441,1	13 408 118 626,0	8 077 179,9	4,3
Rémunérations	383 893 934 217,0	231 261 406,2	393 996 641 975,0	237 347 374,7	102,6	808 576 702 237,0	487 094 398,9	875 625 339 983,0	527 485 144,6	108,3
Subventions aux organismes Auxiliaires	6 401 323 165,0	3 856 218,8		0,0	0,0	15 303 969 495,0	9 219 258,7	213 067 160,0	128 353,7	1,4
Subventions aux services EX-BPO	1 713 916 750,0	1 032 480,0	473 282 104,0	285 109,7	27,6	4 641 750 250,0	2 796 235,1	1 774 807 890,0	1 069 161,4	38,2
TOTAL	1 026 733 945 622,0	618 514 425,1	570 816 722 984,0	343 865 495,8	55,6	2 499 308 133 115,0	1 505 607 309,1	1 280 422 491 049,0	771 338 850,0	51,2

Source : Ministère du Budget/DPSB

Commentaires

1. contrepartie des projets

Les dépenses de contrepartie des projets exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 1,4 milliards. Comparées aux prévisions de la période chiffrées à CDF 33,0 milliards, soit un taux d'exécution de 4,47%.

2. Frais de fonctionnement

Les dépenses de frais de fonctionnement exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 4,9 milliards contre les prévisions de la période chiffrées à CDF 8,0 milliards soit, un taux d'exécution de 61,8%.

3. interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques.

Les dépenses liées aux interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 2,6 milliards alors que les prévisions de la période étaient chiffrées à CDF 6,8 milliards, soit un taux d'exécution de 38,33%.

4. investissements sur Ressources Extérieurs,

Les dépenses liées aux investissements sur Ressources Extérieures exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 27,9 milliards. Comparées aux prévisions de la période chiffrées à CDF 106,7 milliards, cela donne un taux d'exécution de 26,3%.

5. investissements sur Ressources Propres ;

Les dépenses liées aux investissements sur Ressources Propres, exécutées au cours de la période 2017-2019 sont chiffrées à CDF 3,1 milliards. Comparées aux prévisions de la période chiffrées à CDF 10,5 milliards, on dégage un taux d'exécution de 30,06%.

6. investissement sur transfert aux Provinces et ETD

Les dépenses de la période 2017-2019 liées aux investissements sur Transfert aux Provinces et ETD, se chiffrent à CDF 1,3 milliards alors que les prévisions de la même période sont de 31,5 milliards de FC, soit un taux d'exécution de 4,25%.

7. Rémunérations

Les dépenses de rémunérations exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à 87,5 milliards de FC. Comparées aux prévisions de la période chiffrées à 80,8 milliards de FC, on est à un taux d'exécution de 108,29%.

8. Subvention aux organismes auxiliaires

Les dépenses de la rubrique « subvention aux organismes auxiliaires » exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 0,2 milliards contre les prévisions chiffrées à CDF 1,5 milliards présentent un taux d'exécution de 1,39%.

9. Subvention aux services ex BPO

Les dépenses de subvention aux services ex BPO exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 1,7 milliards. Comparer aux prévisions de la période chiffrées à CDF 4,7 milliards, soit un taux d'exécution de 38, 24%.

Encadré 4.

Au cours de la période 2017-2019, les dépenses de rémunération du secteur de la Santé ont été allouées à hauteur de 32,35% et exécutées à hauteur de 68,39%.

Tandis que toutes les dépenses liées aux investissements (sur Ressources Extérieures, sur Ressources Propres ; sur transfert aux Provinces et ETD) ont bénéficié des allocations allant jusqu' à hauteur de 59,56% pour une exécution de 25,4%

Les données du tableau montrent que le financement du secteur dans son ensemble, en termes d'investissement demeure faible par rapport aux dépenses de rémunération couplées aux dépenses de fonctionnement

Il n'est pas vain de rappeler ici qu'aux termes des décisions d'Abuja, « les pays se sont engagés à mettre à disposition au moins 15% de leur budget public aux dépenses de la santé⁸ ».

Cependant les données du tableau prouvent à suffisance que la RDC a du mal à respecter cet engagement. Selon le ministère de la santé, l'élévation est bonne d'autant plus que le budget voté chaque année se situe généralement au-dessus de 10% au cours de ces dernières années. Cette performances bien que louable, cache néanmoins d'importants dysfonctionnement. En effet, il y a lieu de souligner à ce propos que :

- i) Le budget voté n'est exécuté qu'en partie ;
- ii) Les dépenses de rémunérations et celles de fonctionnement occupent, comme on l'a vu, une place prépondérante dans ce registre et ;
- iii) Le budget réalisé est, comme dit auparavant, fortement tributaire des ressources extérieures.

⁸ PNUD/RDC ; Rapport national sur le développement humain 2016, croissance inclusive, développement durable et défi de la décentralisation, document officiel, inédit

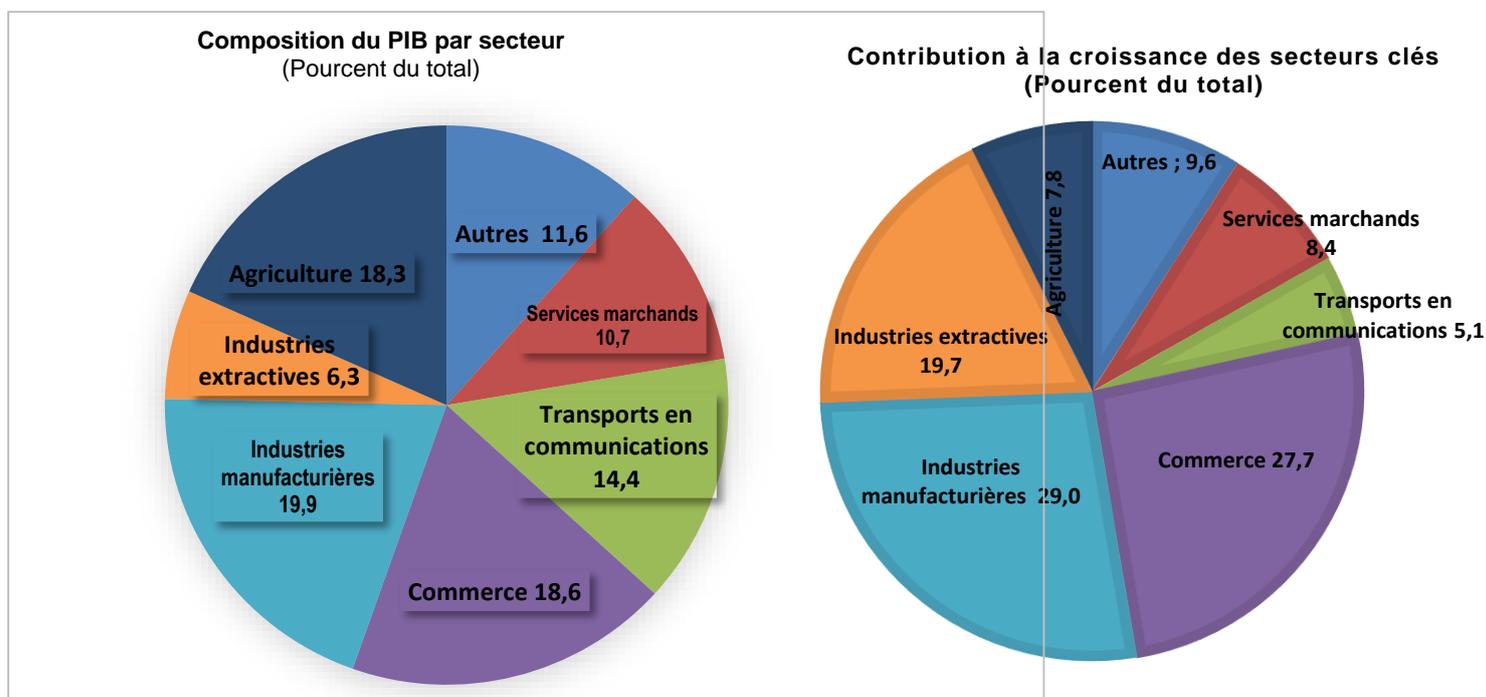
III.2.3. Ministère de l'Agriculture

III.2.3.1 Le secteur agricole dans l'économie de la RDC

1. Contribution et importance du secteur agricole à l'économie nationale : contribution au PIB (%), et à l'emploi (% de la main d'œuvre utilisée par le secteur) pour la période de 2007 à 2013.⁹

Figure 2 : - Composition du PIB par secteur

Figure 3 : - Contribution à la croissance



Source : Calculs effectués par les auteurs du RDPA sur la base des données officielles, des données du FMI et de la base de données de la Banque Mondiale.

En RDC comme dans de nombreux pays d'Afrique, le secteur agricole et rural constitue un segment important de l'économie nationale, contribuant à hauteur de 18,3%¹⁰ à la formation du PIB (Figure 3, moyenne 2010-13 selon les données du FMI et des autorités congolaises citées dans la note de mise à jour économique de la Banque Mondiale)¹¹, les autres secteurs importants étant le secteur manufacturier (19,9%), le secteur commercial (18,6%), et le secteur minier (6,3%). En plus de sa contribution significative au PIB, le secteur agricole occupe une part encore plus importante de la population, estimée selon la mise à jour de la Banque Mondiale, juin 2014, à 64% de la population totale, ce qui laisse entrevoir une productivité moindre dans le secteur agricole que dans les autres secteurs de l'économie.

En plus de sa faible productivité, le secteur agricole ne contribue pas de façon significative à la croissance de l'économie du Pays.

⁹ Rapport sur la Revue diagnostique des Dépenses Publiques de base du secteur Agricole et Rural « RDPA » de 2007-2013 ; Novembre 2015

¹⁰ Moyenne 2010-13 selon les données du FMI et des autorités congolaises citées dans la note de mise à jour économique de la banque mondiale, juin 2014

¹¹ Il est à noter que ces données ont été obtenues alors que l'Institut National de la Statistique (INS) a introduit une nouvelle méthode d'estimation des comptes nationaux basé sur le Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies de 1993 (SCN 93) en remplacement de celui de 1968 utilisé auparavant. Ce nouveau système permet une meilleure prise en compte des activités informelles et de l'autoconsommation des ménages.

En effet, pour les années 2010 – 2013, ce secteur n'a contribué que pour 7,8% à la croissance économique du pays, alors que le secteur minier génère 19,7% de la croissance de la RDC tel qu'il apparaît sur les figures 3 et 4 tirées de l'énoncé de la note de mise à jour économique de la Banque Mondiale citée précédemment. La faible productivité est due à des contraintes d'ordre structurel et conjoncturel. Concernant les contraintes d'ordre structurel, on note, entre autres, le mauvais choix des politiques, le faible niveau de formation des producteurs et l'insécurité foncière. Quant aux contraintes conjoncturelles, il y a lieu de signaler principalement l'enclavement des zones de production, la faiblesse des services agricoles de base et l'insuffisance des infrastructures de valorisation des récoltes.

La croissance économique ainsi enregistrée, impulsée par les secteurs des mines, du commerce et de construction, en touchant de façon moindre à d'autres secteurs structurants tels que l'agriculture et la manufacture, s'est avérée en partie inefficace du point de vue de la réduction de la pauvreté et de la création d'emplois adéquats, pour la majorité de la population. L'analyse de la qualité de cette croissance, met en lumière sa qualité faiblement inclusive.¹²

Évolution de la situation de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité des populations

En dépit d'importantes potentialités dont dispose le secteur agricole du pays, la majorité de la population de la RDC reste exposée à l'insécurité alimentaire, à la malnutrition et à la faim. Au niveau national, 54% des ménages ruraux (environ 28 millions de personnes) sont considérés comme souffrant d'insécurité alimentaire, dont environ 7,5 millions de personnes sont sévèrement touchés¹³.

Taux de couverture de la consommation alimentaire par la production nationale et couverture du déficit par les importations agroalimentaires

Jusqu'à récemment, la production vivrière de la RDC s'accroissait au rythme annuel historique de 2% contre une demande progressant au taux annuel de 3% (Estimations de 2006, réalisées dans le cadre de l'Étude du Secteur Agricole -ESA -2009- financée par la BAD), résultant de la croissance démographique et de l'urbanisation. Cependant, pour ce qui concerne l'accroissement de la production, le « Rapport de suivi de la situation économique et financière » (Banque Mondiale juin 2014), note que « plusieurs indicateurs suggèrent une dynamique plus accentuée dans ce secteur, par exemple pour les productions de café (+4,8%), d'huile de palme (+ 29%) et de farine de froment (+24%) ». Toutefois, dans le cas des productions vivrières, rien ne permet d'affirmer que la même dynamique est en cours, surtout en considérant que 54% des ménages ruraux souffrent d'insécurité alimentaire (voir paragraphe précédent).

Dans le contexte de la réalisation de l'ESA, on estimait que la production vivrière du pays atteindrait 19.000.000 de tonnes pour un besoin total de 25.000.000 de tonnes; cette production couvrirait alors 76% de besoins. Si l'écart entre la production et la demande se maintenait, à l'horizon 2025, la production s'élèverait à 28.000.000 de tonnes, contre une demande de 47.000.000 de tonnes. Le pays devrait alors recourir à des importations de l'ordre de 19.000.000 de tonnes en 2025, soit trois fois le niveau de 2006¹⁴.

¹² RDH RDC

¹³ Analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité en R.D. Congo, Rapport conjoint PAM et IFPRI, janvier 2014

¹⁴ Étude du Secteur Agricole – Synthèse du Bilan diagnostic, octobre 2009.

Tableau N°13 : Productions vivrières

ANNEE	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Céréale						
Maïs	1 782 273	1 892 657	1 938 044	1 986 099	2 035 345	2 039 009
Riz paddy	754 872	709 417	645 184	811 218	1 019 979	1 021 815
2. Racine et Tubercules						
Manioc	31 263 811	32 138 534	33 033 366	33 938 252	34 867 925	34 930 687
Patate douce	428 392	440 407	452 669	465 067	477 804	478 664
Igname	90 875	92 919	95 196	97 709	100 406	100 587
Pomme de terre	95 213	96 023	97 848	98 704	99 572	99 751
3. Légumineuse						
Haricot	229 873	238 124	247 196	248 075	248 957	249 405
Niébé	62 413	64 264	66 176	68 094	70 042	70 168
4. Oléagineux						
Arachide	389 654	397 372	405 277	413 342	421 568	422 327
Soja	18 566	19 679	20 053	20 434	20 943	20 981
5. Fruits						
Banane douce	746 280	767 160	788 520	810 120	832 312	833 810
Banane plantain	2 777 820	2 855 540	2 935 047	3 815 447	4 959 932	4 968 860
Banane à bière	715 442	721 523	727 728	734 132	740 666	741 999

Source : SNSA et INS 2015

Tableau N°14: Effectifs du Cheptel par Espèce

ANNEES	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ESPECE						
Bovins	794 773	842 453	893 006	946 585	1 003 378	1 005 385
Ovins	904 080	904 984	905 889	906 794	907 700	909 515
Caprins	4 052 161	4 085 287	4 064 322	4 070 416	4 074 482	4 093 458
Porcins	977 379	981 158	984 952	988 461	992 584	9 94 569

Source : SNSA et INS 2015

Lorsqu' on se réfère au taux de croissance en points de pourcentage, il se confirme que la production n'est pas suffisante pour couvrir la demande interne; d'où la persistance des importations des produits comme le maïs, le riz, le blé, la viande et le poisson (Tableau 13 et Tableau 14). Le coût de ces importations agroalimentaires a connu une croissance rapide, passant de 140 Millions \$/an (période 1994-96) à 500 Millions \$ en 2007, jusqu'à environ 1,5 Milliard \$ en 2013 (Tableau 16). Ces importations réduisent de façon notable la disponibilité des devises pour la mise à niveau des infrastructures du pays, considérées comme essentielles au développement économique de façon générale, et particulièrement du secteur agricole.

Tableau N°15 : Importations des produits alimentaires (en milliers de tonnes)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Maïs	3	3	3	3	3	4	4
Riz	186	202	209	215	222	228	229
Poisson salé et fumé	6	6	6	6	7	7	7
Viande et Abats	10	11	11	11	12	12	12
Blé	219	238	245	253	261	269	265

Source : BCC, Rapport annuel 2013

Tableau N°16 : Répartition des paiements d'importation de marchandises par groupe d'utilisation sur ressources propres (en millions de CDF)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Alimentation, boissons, tabacs	279 227,90	402 632,50	485 120,40	626 702,70	724 767,10	1 079 869,90	1 012 063,40	1 324 876,10
Taux de change moyen CDF/1USD	468,0	516,7	561,1	806,5	905,9	919,4	919,4	919,7

Source : BCC, Rapport annuel 2013

Par essence, l'Agriculture, prise dans son sens large incluant l'élevage, la pêche et l'agroforesterie, est une activité dominée par le secteur privé, qu'il s'agisse de millions de petits paysans, de milliers d'exploitations commerciales ou de quelques dizaines de grandes entreprises agroindustrielles. Ainsi, dans un modèle de développement laissant une large place à l'initiative privée pour les activités dites productives, les pouvoirs publics devraient concentrer les efforts et les ressources budgétaires vers la production de « biens publics » dont l'utilité première est de créer les conditions permettant aux opérateurs privés de libérer leurs capacités productives, notamment en facilitant et en encadrant la création de liens, contractuels ou autres, entre les petits exploitants et les entreprises agroalimentaires.

Ces biens publics essentiels au développement, comprennent les infrastructures de transport (routes, rails, voies navigables, centres de transit intermodaux), des infrastructures de commercialisation (centres de stockage-conditionnement, marchés publics), des mesures techniques et administratives concourant à l'encadrement des producteurs, ainsi qu'une catégorie de biens publics visant plus spécifiquement les infrastructures publiques et l'environnement des affaires (**voir encadré 1**).

Encadré 1 : Les biens publics essentiels au développement du secteur agricole et rural : des efforts nécessaires pour rattraper un important déficit en infrastructures nécessaires au développement du secteur

Dans une étude publiée en 2013 par la Banque Mondiale, et intitulée « *Dynamiques de déforestation dans le bassin du Congo* », les auteurs mettent en lumière le déficit en infrastructures de connectivité, de même que la piètre qualité des infrastructures existantes. Par exemple, pour les routes :

- La RDC compte 17,3 km de routes pour 1.000 km², comparativement à 71,7 km pour le Cameroun et une moyenne de 149 pour l'Afrique subsaharienne ;
- Seulement 25% des routes de la RDC sont dans un état bon ou acceptable, contre 61% pour la République Centrafricaine ;
- Pour l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne, l'indice de qualité du transport routier varie de 100 pour l'Afrique du Sud à 5 pour la RDC, avant-dernier pays devant le Tchad qui ferme la marche avec un indice de 3.

Le réseau de transport fluvial, malgré un potentiel important et des coûts (0,05\$ par tonne-kilomètre) théoriquement trois fois plus faibles que le transport routier (0,15\$ par tonne-kilomètre) est peu exploité en raison de la vétusté des installations, du manque de maintenance des voies et des nombreux *obstacles non physiques* entravant les déplacements.

Les auteurs rappellent à juste titre que, comparativement aux forêts équatoriales d'Asie et d'Amérique latine, jusqu'à ce jour les ressources forestières de l'ensemble des pays du bassin du Congo ont été épargnées de la déforestation par l'instabilité politique et le déficit en infrastructures.

Toutefois, en fonction des taux de croissance démographique et de la tendance à l'urbanisation rapide, dans un contexte de mondialisation accélérée affectant l'utilisation des ressources de la planète, il ne saurait être question de miser sur une telle *protection passive* pour lutter contre les dégradations environnementales. En effet, les besoins croissants en produits agroalimentaires et en énergie-bois, tant pour satisfaire les marchés locaux que régionaux, voire mondiaux, imposent un développement du réseau des infrastructures qui devra tenir compte des impératifs de développement, tout en assurant la mise en place de mécanisme de protection des milieux écologiques de la zone.

Mais, alors que les autres zones équatoriales ont pu se développer au détriment de leurs forêts (Brésil et Indonésie, notamment), à des époques où la sensibilité aux questions environnementales était négligeable sur la scène internationale, la RDC et les autres pays du bassin du Congo doivent conjuguer leur développement avec des impératifs nouveaux en matière de protection des ressources forestières.

Ainsi, il faudra initier des politiques de développement en harmonie avec une saine utilisation des ressources, tout en répondant à des besoins croissants de populations en croissance rapide (3%) associé à un taux d'urbanisation accéléré avoisinant les 5-6% l'an. C'est donc dire que ce défi devra se matérialiser par des politiques agricoles innovantes, soutenues par des mesures budgétaires adéquates. Dans le cas de la RDC, les besoins additionnels nés de la croissance démographique et de l'urbanisation seront comblés en alliant la croissance des rendements (donc des politiques d'appui à la recherche scientifique agricole et à l'acquisition de matériels et intrants performants) et l'accroissement des superficies agricoles (comportant un risque réel de déforestation). Prenant en compte les risques environnementaux associés à la mise en culture de nouvelles terres, les auteurs recommandent de considérer en premier lieu les terres reconnues adéquates à l'agriculture, mais qui seraient déjà déboisées. En RDC, ces terres représenteraient quelque 22 millions d'hectares qui s'ajouteraient aux superficies actuellement cultivées, estimées à environ 15 millions d'hectares. Cela aurait pour avantage de conserver les 75 millions d'hectares de terres boisées, considérées comme disposant aussi d'un potentiel agricole, mais dont l'importance sur le plan environnemental est telle que leur déforestation massive pourrait entraîner de graves conséquences écologiques.

Il va sans dire qu'une telle approche nécessitera des politiques agricoles adaptées à cette situation, surtout en ce qui concerne les mesures d'accompagnement nécessaires, ainsi que les ressources budgétaires à mobiliser pour leur mise en œuvre. L'appui des PTF devra être au rendez-vous, dans la mesure où les préoccupations environnementales dépassent les frontières de la RDC.

Encadré 2 : Le Plan National d'Investissement Agricole, PNIA

En dépit de nombreuses contraintes techniques, économiques et institutionnelles, la RDC possède un potentiel agricole considérable : i) conditions très favorables à l'agriculture, ii) environ 75 000 000 d'hectares de terres propices, iii) marché de plus de 100 millions d'habitants, iv) mouvement associatif en expansion dans l'ensemble du pays et, v) regain d'intérêt des autorités et des PTF pour le secteur agricole et rural.

Cependant, la pauvreté (+70% selon le rapport de l'Enquête 1-2-3; septembre 2008) en RDC est très élevée en comparaison avec les autres pays d'Afrique centrale. Selon ce rapport la situation nutritionnelle est critique : 43% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique, 13% d'entre eux souffrant de la malnutrition aiguë globale.

Les défis à relever pour réduire la pauvreté rurale à l'horizon 2020, consistent à :

- *Sécuriser et moderniser les systèmes de production par un meilleur accès aux intrants et aux marchés et par l'amélioration de l'environnement juridique et de la gouvernance ;*
- *Vaincre la malnutrition et l'insécurité alimentaire ; et*
- *Mobiliser des investissements conséquents, publics et privés, pour permettre à tous les acteurs du secteur agricole de jouer pleinement leurs rôles dans la modernisation du pays.*

La RDC a joint le PDDAA en juin 2010 avec l'appui du COMESA (Marché Commun des États d'Afrique de l'Est et Australe), confirmé par une Table Ronde pour la signature de la Charte en mars 2011 à Kinshasa en présence des Autorités gouvernementales et de l'ensemble des partenaires concernés. Ce fut l'occasion, pour le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINAGRIDER), en concertation avec les parties prenantes, d'entamer la formulation du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) par une approche participative impliquant l'ensemble des intervenants du secteur agricole.

Les Autorités politiques se sont alors engagées à augmenter la contribution de l'État au secteur agricole pour atteindre 10 % du budget national, volonté se traduisant par l'augmentation des budgets alloués aux Ministères en charge du secteur (Agriculture, Recherche, Enseignement, etc.) et aux Provinces, et par de nouvelles initiatives telles que la campagne agricole.

Les estimations pour 2013-2015 prévoient une nette amélioration des performances économiques de la RDC : i) croissance annuelle moyenne du PIB pour 2012-2015 de plus de 7 %, contre 2,5 % sur la période 2006-2009, ii) selon les différentes simulations, ces performances profiteraient d'une croissance agricole stimulée par la mise en œuvre efficiente du PNIA.

Pour lutter contre l'insécurité alimentaire, et favoriser une croissance économique durable, il faudra cibler les productions vivrières par l'agriculture familiale, de pair avec la promotion des cultures de rente, et la mise en place de Pôles d'Entreprises Agricoles.

Cadre national de planification des fonds nationaux et extérieurs pour le secteur de l'Agriculture et du Développement Rural, le PNIA prend en compte les besoins, les acquis et les gaps à couvrir pour l'investissement et le fonctionnement du secteur sur la période 2013 - 2020.

Une croissance annuelle du secteur agricole de plus de 6% est indispensable pour réduire la pauvreté, pour assurer la sécurité alimentaire des populations congolaises et pour générer durablement des emplois et des revenus. Cinq grands axes prioritaires ont été identifiés :

- *Améliorer la gouvernance agricole, promouvoir l'intégration de l'approche genre et renforcer les capacités humaines et institutionnelles ;*
- *Promouvoir durablement les filières agricoles, au premier rang desquelles les filières vivrières, et développer l'agri business afin d'améliorer les revenus des paysans avec un focus sur les jeunes et les autres opérateurs du secteur ;*
- *Améliorer la gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et constituer des réserves stratégiques ;*
- *Développer et diffuser les produits de la recherche auprès des utilisateurs et améliorer le niveau de compétence professionnelle des différents acteurs ; et*
- *Réduire la vulnérabilité du secteur agricole aux changements climatiques.*

Face aux cinq axes prioritaires du secteur, le PNIA, structuré en cinq programmes, 18 sous-programmes et 66 composantes, est basé sur un certain nombre de principes :

- (i) *L'inclusion et la responsabilisation de tous les acteurs publics et privés impliqués dans le développement agricole et rural ;*
- (ii) *La valorisation des avantages comparatifs de chaque province à travers la mise en œuvre des Plans Provinciaux d'Investissement Agricole, dont le développement sera de la responsabilité des autorités provinciales ;*
- (iii) *La création des Pôles d'Entreprises Agricoles (PEA) dans le but de dynamiser les différentes filières ;*
- (iv) *La prise en compte systématique des aspects du genre et de la bonne gouvernance à travers toutes les interventions envisagées ;*
- (v) *Le renforcement des capacités de l'ensemble des intervenants publics et privés afin de leur permettre de remplir leurs missions de service public et d'opérateurs économiques ;*
- (vi) *Le développement de la productivité agricole dans une logique de développement durable, respectueuse des contraintes environnementales et sociales.*

Le PNIA repose sur une *complémentarité interne* entre ses différents programmes et une *cohérence externe* avec les piliers du PDDAA et du DSCR, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les différentes politiques sectorielles. Il s'intègre dans les Politiques Agricoles Communes régionales et leurs processus de planification stratégique, ainsi que dans le deuxième pilier du DSCR 2 «Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi» et contribue directement à l'OMD 1 qui vise à réduire l'extrême pauvreté et la faim.

Le PNIA s'inscrit dans la Note de Politique Agricole du Gouvernement (novembre 2009) et dans la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (SSADR- avril 2010). Il constituera le cadre de planification et le plan d'action de la future Politique Agricole Nationale.

Le coût total du PNIA de la RDC sur la période allant de 2013 à 2020 est estimé à 5 730,8 millions d'US\$ et se présente comme suit :

	Financement acquis	Coût	Gaps à couvrir	Gaps à couvrir en %
<i>Promotion des filières agricoles et de l'agri business</i>	1 207,40	3 652,50	2 425,70	66.4
<i>Gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des réserves stratégiques</i>	115,3	536,9	411,8	76.7
<i>Recherche, vulgarisation et enseignement agricoles</i>	237,5	738,3	497,8	67.4
<i>Gouvernance agricole, genre et renforcement des capacités humaines et institutionnelles</i>	392	607,3	209,9	34.6
<i>Adaptation aux changements climatiques</i>	94,4	195,8	138,9	70.9
Total PNIA	2 046,60	5 730,80	3 684,10	64,3

Les montants pour sa mise en œuvre sur les huit prochaines années peuvent paraître importants, mais il reste dans des proportions inférieures à la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, tenant compte de la population de plus de 80 millions d'habitants à l'horizon 2020.

Le coût annuel moyen, 8,2 US\$ par habitant, reste modeste par rapport aux enjeux en termes de lutte contre la pauvreté et la malnutrition dans le pays le plus peuplé d'Afrique centrale, et il convient de noter que le volume de financement additionnel (près de 460 millions d'USD par an) reste dans des proportions réalistes en matière de capacités de consommation budgétaire. En effet, les besoins en financement du secteur agricole comprenant : les filières principales, les infrastructures, la vulgarisation et la recherche agricole s'évalueraient à 716 000 000 de dollars US par an.

Le financement du PNIA doit se faire en deux phases, à savoir : de 2013 à 2017 et de 2017 à 2020.

III.2.3.2 Les moyens mis à la disposition du secteur agricole par le gouvernement

Les besoins de développement du secteur agricole sont énormes et son importante pour booster la croissance économique en général et la croissance pro-pauvre en particulier, n'est plus à démontrer. Il faut lutter contre la pauvreté et en particulier contre pauvreté rurale qui représente la majeure partie de la pauvreté totale en RDC.

Les tableaux qui vont suivre permettent d'examiner les dépenses publiques dans le secteur agricole et rural en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la planification et l'exécution de ces dépenses.

III.2.3.1. Budget global de l'Agriculture 2017-2019.

Les dépenses exécutées par le ministère de l'Agriculture au titre du budget général 2017-2019 s'élèvent à CDF 167,2 milliards contre une prévision de CDF 1.263,0 milliards, soit un taux d'exécution de 13,24%.

L'exécution des dépenses du ministère de l'Agriculture au budget général est constituée des rubriques suivantes : contreparties des projets, fonctionnement du ministère, interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques, investissements sur Ressources Extérieures, investissements sur Ressources Propres ; investissements sur transfert aux Provinces et ETD, dépenses de rémunérations et subvention aux organismes auxiliaires.

Tableau N°17 : Synthèse des prévisions et exécution entre 2017-2019

Ressources	2017					2018				
	Voté		Exécution		Taux d'ex	Voté		Exécution		Taux d'ex
	CDF	USD	CDF	USD		CDF	USD	CDF	USD	
Contrepartie des projets	2 155 000 000,00	1 298 192,8	866 549 713,00	522 017,9	40,2	2 155 000 000,00	1 298 192,8	390 766 226,00	235 401,34	18,1
Fonctionnement des Ministères	16 914 569 550,00	10 189 499,7	711 971 263,00	428 898,35	4,21	18 307 399 739,00	11 028 554,06	1 432 154 286,00	862 743,55	7,8
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles	4 361 987 816,00	2 627 703,5	219 937 500,00	132 492,5	5,0	6 130 380 666,00	3 693 000,4	810 171 950,00	488 055,39	13,2
Investissements sur Ressources Extérieures	722 587 020 531,00	435 293 385,9	5 767 996 501,00	3 474 696,7	0,8	43 506 028 411,00	26 208 450,9	15 486 001 423,00	9 328 916,52	35,6
Investissements sur Ressources Propres	422 229 588,00	254 355,2		0,0	0,0	17 508 481 771,00	10 547 278,2	49 930 000,00	30 078,31	0,3
Investissements sur Transfert aux Provinces & ETD	9 819 317 960,00	5 915 251,8	42 869 779,00	25 825,2	0,4	25 330 620 000,00	15 259 409,6		0	0,0
Rémunérations	23 881 802 050,00	14 386 627,7	21 624 264 043,00	13 026 665,1	90,5	27 849 355 703,00	16 776 720,3	23 711 617 051,00	14 284 106,66	85,1
Subventions aux organismes Auxiliaires	1 355 600 000,00	816 626,5	344 150 435,00	207 319,5	25,4	1 355 600 000,00	816 626,5		0	0,0
TOTAL	781 497 527 495,00	470 781 643,1	29 577 739 234,00	17 817 915,2	3,8	142 142 866 290,00	85 628 232,7	41 880 640 936,00	25 229 301,8	29,5

Ressources	2019					2017-2019				
	Voté		Exécution		Taux d'ex	Voté		Exécution		Taux d'ex
	CDF	USD	CDF	USD		CDF	USD	CDF	USD	
Contrepartie des projets	2 759 000 000,0	1 662 048,2		0,0	0,0	7 069 000 000,0	4 258 433,7	1 257 315 939,00	757 419,2	17,8
Fonctionnement des Ministères	20 000 000 000,0	12 048 192,8	1 119 200 205,00	674 216,99	5,60	55 221 969 289,0	33 266 246,6	3 263 325 754,00	1 965 858,9	5,9
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles	8 400 000 000,0	5 060 241,0	40 000 000,00	24 096,4	0,5	18 892 368 482,0	11 380 944,9	1 070 109 450,00	644 644,2	5,7
Investissements sur Ressources Extérieures	217 044 673 813,0	130 749 803,5	58 545 396 934,00	35 268 311,4	27,0	983 137 722 755,0	592 251 640,2	79 799 394 858,00	48 071 924,6	8,1
Investissements sur Ressources Propres	24 904 000 000,0	15 002 409,6	1 348 813 857,00	812 538,5	5,4	42 834 711 359,0	25 804 043,0	1 398 743 857,00	842 616,8	3,3
Investissements sur Transfert aux Provinces & ETD	24 122 708 818,0	14 531 752,3		0,0	0,0	59 272 646 778,0	35 706 413,7	42 869 779,00	25 825,2	0,1
Rémunérations	40 816 439 660,0	24 588 216,7	34 716 306 361,00	20 913 437,6	85,1	92 547 597 413,0	55 751 564,7	80 052 187 455,00	48 224 209,3	86,5
Subventions aux organismes Auxiliaires	1 355 600 000,0	816 626,5		0,0	0,0	4 066 800 000,0	2 449 879,5	344 150 435,00	207 319,5	8,5
TOTAL	339 402 422 291,0	204 459 290,5	95 769 717 357,00	57 692 600,8	28,2	1 263 042 816 076,0	760 869 166,3	167 228 097 527,00	100 739 817,8	13,2

Source : Ministère du Budget/DPSB

Commentaires

1. Contrepartie des projets

Les dépenses de contrepartie des projets exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 1,2 milliards. Comparées aux prévisions de la période chiffrées à CDF 7,0 milliards, elles donnent un taux d'exécution de 17,79%.

2. Frais de fonctionnement

Les dépenses de frais de fonctionnement exécutées au cours de la période 2017-2019 sont de CDF 3,2 milliards pour des prévisions chiffrées à CDF 55,2 milliards, soit un taux d'exécution de 5,91%.

3. Interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques.

Les dépenses de la rubrique « interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques » exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 1,0 milliards alors que les prévisions de la période sont chiffrées à CDF 18,8 milliards, soit un taux d'exécution de 5,66%.

4. Investissements sur Ressources Extérieures,

Les dépenses liées aux investissements sur Ressources Extérieures exécutées au cours de la période 2017-2019 sont chiffrées à CDF 79,7 milliards. Comparées aux prévisions de la période chiffrées à CDF 983,1 milliards, cela présente un taux d'exécution de 8,12%.

5. Investissements sur Ressources Propres ;

Les dépenses liées aux investissements sur Ressources Propres, exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 1,3 milliards contre des prévisions chiffrées à CDF 42,8 milliards, soit un taux d'exécution de 3,27%

6. Investissements sur transfert aux Provinces et ETD

Les dépenses liées aux investissements sur Transfert aux Provinces et ETD, exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 0,4 milliards. Comparées aux prévisions de la période chiffrées à CDF 59,2 milliards, elles offrent un taux d'exécution de 0,07%.

7. Rémunérations

Les dépenses de rémunérations de la période 2017-2019 se chiffrent à 80,0 milliards de FC alors que les prévisions de la même période étaient chiffrées à 92,5 milliards de FC, soit un taux d'exécution de 86,50%.

8. Subvention aux organismes auxiliaires

Les dépenses de subvention aux organismes auxiliaires exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 0,3 milliards contre des prévisions chiffrées à CDF 4,0 milliards, soit un taux d'exécution de 8,46%.

Encadré 5

Au cours de la période 2017-2019, les dépenses de rémunération du ministère de l'Agriculture ont été allouées à hauteur de 7,33% et exécutées à 47,87%.

Tandis que toutes les dépenses liées aux investissements (sur Ressources Extérieures, sur Ressources Propres ; sur transfert aux Provinces et ETD) ont été allouées à hauteur de 85,92% et exécutées à hauteur de 48,56%

III.2.4. Ministère du développement rural

III.2.4.1. Budget global du Développement Rural 2017-2019.

Les dépenses exécutées par le ministère du Développement rural au titre du budget général 2017-2019 s'élèvent à CDF 81,7 milliards contre une prévision de CDF 589,6 milliards, soit un taux d'exécution de 13,87%.

L'exécution des dépenses du ministère du Développement rural au budget général est constituées des rubriques suivantes contreparties des projets, fonctionnement du ministère, interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques, investissements sur Ressources Extérieures, investissements sur Ressources Propres ; investissements sur transfert aux Provinces et ETD , dépenses de rémunérations et subvention aux organismes auxiliaires.

Tableau N°18 : Synthèse des prévisions et exécution entre 2017-2019

Ressources	2017					2018				
	Voté		Exécution		Taux d'ex	Voté		Exécution		Taux d'ex
	CDF	USD	CDF	USD		CDF	USD	CDF	USD	
Contrepartie des projets	2 800 000 000,0	1 686 747,0		0,0	0,0	2 100 000 000,0	1 265 060,2		0,0	0,0
Fonctionnement des Ministères	9 451 672 710,0	5 693 778,7	492 844 186,0	296 894,1	5,2	10 844 502 899,0	6 532 833,1	2 625 764 636,0	1 581 785,9	24,2
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles	3 066 600 000,0	1 847 349,4	670 414 250,0	403 864,0	21,9	19 866 600 000,0	11 967 831,3	2 721 229 100,0	1 639 294,6	13,7
Investissements sur Ressources Extérieures	43 230 350 000,0	26 042 379,5	29 921 637 916,0	18 025 083,1	69,2	311 150 000,0	187 439,8		0,0	0,0
Investissements sur Ressources Propres	5 512 055 461,0	3 320 515,3		0,0	0,0	20 512 055 461,0	12 356 659,9	2 534 932 655,0	1 527 067,9	12,4
Investissements sur Transfert aux Provinces & ETD	130 840 682 410,0	78 819 688,2	426 020 945,0	256 639,1	0,3	100 618 414 843,0	60 613 502,9	2 616 655 100,0	1 576 298,3	2,6
Rémunérations	9 346 633 441,0	5 630 502,1	8 280 988 912,0	4 988 547,5	88,6	10 138 623 433,0	6 107 604,5	9 557 261 600,0	5 757 386,5	94,3
Subventions aux organismes Auxiliaires	3 000 000 000,0	1 807 228,9	703 693 400,0	423 911,7	23,5	3 000 000 000,0	1 807 228,9	141 895 004,0	85 478,9	4,7
TOTAL	207 247 994 022,0	124 848 189,2	40 495 599 609,0	24 394 939,5	19,5	167 391 346 636,0	100 838 160,6	20 197 738 095,0	12 167 312,1	12,1

Ressources	2019					2017-2019				
	Voté		Exécution		Taux d'ex	Voté		Exécution		Taux d'ex
	CDF	USD	CDF	USD		CDF	USD	CDF	USD	
Contrepartie des projets	2 000 000 000,00	1 204 819,3		0,0	0,0	6 900 000 000,00	4 156 626,5			
Fonctionnement des Ministères	11 200 000 000,00	6 746 988,0	872 855 599,00	525 816,63	7,79	31 496 175 609,00	18 973 599,8	3 991 464 421,00	2 404 496,6	12,7
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles	7 766 600 000,00	4 678 674,7	613 260 474,00	369 434,0	7,9	30 699 800 000,00	18 493 855,4	4 004 903 824,00	2 412 592,7	13,0
Investissements sur Ressources Extérieures		0,0	2 750 237 600,00	1 656 769,6		43 541 500 000,00	26 229 819,3	32 671 875 516,00	19 681 852,7	75,0
Investissements sur Ressources Propres	27 595 899 001,00	16 624 035,5	3 787 674 680,00	2 281 731,7	13,7	53 620 009 923,00	32 301 210,8	6 322 607 335,00	3 808 799,6	11,8
Investissements sur Transfert aux Provinces & ETD	145 916 900 521,00	87 901 747,3	12 662 628 030,00	7 628 089,2	8,7	377 375 997 774,00	227 334 938,4	15 705 304 075,00	9 461 026,6	4,2
Rémunérations	17 484 120 743,00	10 532 602,9	378 839 677,00	228 216,7	2,2	36 969 377 617,00	22 270 709,4	18 217 090 189,00	10 974 150,7	49,3
Subventions aux organismes Auxiliaires	3 000 000 000,00	1 807 228,9		0,0	0,0	9 000 000 000,00	5 421 686,7	845 588 404,00	509 390,6	9,4
TOTAL	214 963 520 265,00	129 496 096,5	21 065 496 060,00	12 690 057,9	9,8	589 602 860 923,00	355 182 446,3	81 758 833 764,00	49 252 309,5	13,9

Source : Ministère du Budget/DPSB

Commentaires

1. Contrepartie des projets

Les dépenses de cette rubrique pour la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 1,2 milliards. Les prévisions de la même période sont chiffrées à CDF 7,0 milliards, soit un taux d'exécution de 17,79%.

2. Frais de fonctionnement

Les dépenses de frais de fonctionnement exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 3,2 milliards. Comparées aux prévisions de la période chiffrées à CDF 55,2 milliards, nous avons un taux d'exécution de 5,91%.

3. Interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques.

Les dépenses liées aux interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 1,0 milliards pendant que les prévisions de la période sont chiffrées à CDF 18,8 milliards, soit un taux d'exécution de 5,66%.

4. Investissements sur Ressources Extérieures,

Les dépenses liées aux investissements sur Ressources Extérieures exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 79,7 milliards. Les prévisions de la même période sont chiffrées à CDF 983,1 milliards, soit un taux d'exécution de 8,12%.

5. Investissements sur Ressources Propres ;

Les dépenses consacrées aux investissements sur Ressources Propres, ont été exécutées à hauteur de CDF 42,8 milliards au cours de la période 2017-2019 contre CDF 1,3 milliards de prévisions, soit un taux d'exécution de 3,27%.

6. Investissements sur transfert aux Provinces et ETD

Les dépenses de la rubrique « investissements sur Transfert aux Provinces et ETD », exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 0,4 milliards. Alors que les prévisions de ladite période sont de CDF 59,2 milliards, soit un taux d'exécution de 0,07%.

7. Rémunérations

Les dépenses de rémunérations exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à 80,0 milliards de FC. Comparées aux prévisions de la période chiffrées à 92,5 milliards de FC, elles présentent un taux d'exécution de 86,50%.

8. Subvention aux organismes auxiliaires

Les dépenses de subvention aux organismes auxiliaires exécutées au cours de la période 2017-2019 sont de CDF 0,3 milliards contre des prévisions de la période chiffrées à CDF 4,0 milliards, soit un taux d'exécution de 8,46%.

III.2.5. Ministère de Pêche et Elevage

Les dépenses exécutées par le ministère de Pêche et Elevage au titre du budget général 2017-2019 s'élèvent à CDF 2,5 milliards contre une prévision de CDF 79,1 milliards, soit un taux d'exécution de 3,6 %.

L'exécution des dépenses du ministère de Pêche et Elevage au budget général sont constituées de des rubriques suivantes fonctionnement du ministère, intervention économiques, sociales et culturelles et scientifiques, Investissements sur Ressources Extérieures, investissement sur Ressources Propres.

Tableau N°19. Synthèse des prévisions et exécution entre 2017-2019

Ressources	2017					2018				
	Voté		Exécution		Taux d'ex	Voté		Exécution		Taux d'ex
	CDF	USD	CDF	USD		CDF	USD	CDF	USD	
Fonctionnement des Ministères	1 074 945 608,0	647 557,6	28 500 000,0	17 168,7	2,7	1 771 360 702,0	1 067 084,8	1 307 789 904,0	787 825,2	73,8
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles	500 000 000,0	301 204,8				500 000 000,0	301 204,8	18 890 000,0	11 379,5	3,8
Investissements sur Ressources Extérieures	58 252 562 934,0	35 091 905,4				3 626 800 000,0	2 184 819,3			0,0
Investissements sur Ressources Propres	4 190 000 000,0	2 524 096,4	237 922 750,0	143 327,0	5,7	590 000 000,0	355 421,7	14 250 000,0	8 584,3	2,4
TOTAL	64 017 508 542,0	38 564 764,2	266 422 750,0	160 495,6	0,4	6 488 160 702,0	3 908 530,5	1 340 929 904,0	807 789,1	20,7

Ressources	2019					2017-2019				
	Voté		Exécution		Taux d'ex	Voté		Exécution		Taux d'ex
	CDF	USD	CDF	USD		CDF	USD	CDF	USD	
Fonctionnement des Ministères	3 721 909 686,0	2 242 114,3	815 990 716,0	491 560,7	21,9	6 568 215 996,0	3 956 756,6	2 152 280 620,0	1 296 554,6	32,8
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles	1 500 000 000,0	903 614,5	10 000 000,0	6 024,1	0,7	2 500 000 000,0	1 506 024,1	28 890 000,0	17 403,6	1,2
Investissements sur Ressources Extérieures						61 879 362 934,0	37 276 724,7	-	-	0,0
Investissements sur Ressources Propres	3 400 000 000,0	2 048 192,8	150 000 000,0	90 361,4	4,4	8 180 000 000,0	4 927 710,8	402 172 750,0	242 272,7	4,9
TOTAL	8 621 909 686,0	5 193 921,5	975 990 716,0	587 946,2	11,3	79 127 578 930,0	47 667 216,2	2 583 343 370,0	1 556 230,9	3,3

Source : Ministère du Budget/DPSB

Commentaires

1. Frais de fonctionnement du Ministère

Les dépenses de frais de fonctionnement exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 2,1 milliards. Comparées aux prévisions de la période chiffrées à CDF 6,5 milliards, nous avons un taux d'exécution de 32,77%.

2. Interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques.

Les dépenses liées aux interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 0,02 milliards pendant que les prévisions de la période sont chiffrées à CDF 2,5 milliards, soit un taux d'exécution de 1,16 %.

3. Investissements sur Ressources Extérieures,

Les dépenses liées aux investissements sur Ressources Extérieures exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 0,0 milliards. Les prévisions de la même période sont chiffrées à CDF 61,8 milliards, soit un taux d'exécution de 0 %.

4. Investissements sur Ressources Propres ;

Les dépenses consacrées aux investissements sur Ressources Propres, ont été exécutées à hauteur de CDF 0,4 milliards au cours de la période 2017-2019 contre CDF 8,1 milliards de prévisions, soit un taux d'exécution de 4,92 %.

III.3. ANALYSE DE L'EXECUTION DES DEPENSES DU MINISTERE DU PLAN ET LA COUR DES COMPTES

III.3.1. La Cour des comptes

La cour des Comptes étant considérée comme un chapitre dans la section Assemblée Nationale, nous n'avons pas pu fait l'analyse de son exécution. Elle émerge des crédits alloués à l'Assemblée Nationale.

L'autonomie financière très limitée de la Cour des Comptes ne favorise pas le contrôle de l'exécution des allocations de cette institution.

III.3.2. Ministère du plan

Les dépenses exécutées par le Ministère du Plan au titre du budget général 2017-2019 s'élèvent à CDF 30,6 milliards contre une prévision de CDF 63,9 milliards, soit un taux d'exécution de 47,86 %.

L'exécution des dépenses du Ministère du Plan au budget général sont constituées des rubriques suivantes : Contrepartie des projets ; Fonctionnement du Ministère, Intervention Economiques, Sociales et Culturelles et Scientifiques ; investissement sur Ressources Extérieurs ; investissement sur Ressources Propres ; Investissement sur Transfert aux Provinces et ETD ; Rémunérations ; Subvention aux Organismes Auxiliaires.

Tableau N°20 : Exécution du budget du Plan de la période 2017-2019

Ressources	2017					2018				
	Voté		Exécution		Taux d'ex	Voté		Exécution		Taux d'ex
	CDF	USD	CDF	USD		CDF	USD	CDF	USD	
Contrepartie des projets	3 105 000 000,0	1 870 481,9	280 408 650,0	168 920,9	9,0	3 105 000 000,0	1 870 481,9	2 552 324 283,0	1 537 544,7	82,2
Fonctionnement des Ministères	5 304 159 961,0	3 195 277,1	2 096 269 114,0	1 262 812,7	39,5	6 226 990 150,0	3 751 198,9	3 945 501 522,0	2 376 808,1	63,4
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles	335 850 750,0	202 319,7	3 064 258 182,0	1 845 938,7	912,4	1 800 000 005,0	1 084 337,4	6 844 294 186,0	4 123 068,8	380,2
Investissements sur Ressources Extérieures	42 099 490 000,0	25 361 138,6	5 096 412 875,0	3 070 128,2	12,1	23 483 530 000,0	14 146 704,8	140 724 186,0	84 773,6	0,6
Investissements sur Ressources Propres	3 650 000 000,0	2 198 795,2	271 961 880,0	163 832,5	7,5	15 500 000 000,0	9 337 349,4	672 173 680,0	404 923,9	4,3
Investissements sur Transfert aux Provinces & ETD	860 096 288,0	518 130,3		0,0	0,0	138 080 000,0	83 180,7		0,0	0,0
Rémunérations	11 611 544 243,0	6 994 906,2	10 098 260 851,0	6 083 289,7	87,0	11 989 909 676,0	7 222 837,2	11 901 746 431,0	7 169 726,8	99,3
Subventions aux organismes Auxiliaires	1 601 802 392,0	964 941,2	2 870 549 165,0	1 729 246,5	179,2	1 701 802 392,0	1 025 182,2	4 549 695 875,0	2 740 780,6	267,3
TOTAL	68 567 943 634,0	41 305 990,1	23 778 120 717,0	14 324 169,1	34,7	63 945 312 223,0	38 521 272,4	30 606 460 163,0	18 437 626,6	47,9

Ressources	2019					2017-2019				
	Voté		Exécution		Taux d'ex	Voté		Exécution		Taux d'ex
	CDF	USD	CDF	USD		CDF	USD	CDF	USD	
Contrepartie des projets	2 950 000 000,0	1 777 108,4	1 261 781 336,0	760 109,2	42,8	9 160 000 000,0	5 518 072,3	4 094 514 269,0	2 466 574,9	44,7
Fonctionnement des Ministères	8 609 285 917,0	5 186 316,8	2 419 259 848,0	1 457 385,5	28,1	20 140 436 028,0	12 132 792,8	8 461 030 484,0	5 097 006,3	42,0
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles	8 450 000 005,0	5 090 361,4	4 910 123 230,0	2 957 905,6	58,1	10 585 850 760,0	6 377 018,5	14 818 675 598,0	8 926 913,0	140,0
Investissements sur Ressources Extérieures	1 232 140 945,0	742 253,6	7 679 549 719,0	4 626 234,8		66 815 160 945,0	40 250 097,0	12 916 686 780,0	7 781 136,6	19,3
Investissements sur Ressources Propres	14 523 909 000,0	8 749 342,8	946 298 690,0	570 059,5	6,5	33 673 909 000,0	20 285 487,3	1 890 434 250,0	1 138 815,8	5,6
Investissements sur Transfert aux Provinces & ETD	105 938 348,0	63 818,3		0,0	0,0	1 104 114 636,0	665 129,3			
Rémunérations	20 097 200 651,0	12 106 747,4	17 441 200 042,0	10 506 747,0	86,8	43 698 654 570,0	26 324 490,7	39 441 207 324,0	23 759 763,4	90,3
Subventions aux organismes Auxiliaires	1 501 802 392,0	904 700,2	3 481 396 915,0	2 097 227,1	231,8	4 805 407 176,0	2 894 823,6	10 901 641 955,0	6 567 254,2	226,9
TOTAL	57 470 277 258,0	34 620 649,0	38 139 609 780,0	22 975 668,5	66,4	189 983 533 115,0	114 447 911,5	92 524 190 660,0	55 737 464,3	48,7

Source : Ministère du Budget/DPSB

Commentaire

1. Contrepartie des projets

Les dépenses de cette rubrique pour la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 4,0 milliards. Les prévisions de la même période sont chiffrées à CDF 9,1 milliards, soit un taux d'exécution de 44,70%.

2. Frais de fonctionnement du Ministère

Les dépenses de frais de fonctionnement exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 8,4 milliards. Comparées aux prévisions de la période chiffrées à CDF 20,1 milliards, nous avons un taux d'exécution de 42,01%.

3. Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques.

Les dépenses liées aux interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 14,8 milliards pendant que les prévisions de la période sont chiffrées à CDF 10,5 milliards, soit un taux d'exécution de 139,99 %.

4. Investissements sur Ressources Extérieures.

Les dépenses liées aux Investissements sur Ressources Extérieures exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 12,9 milliards. Les prévisions de la même période sont chiffrées à CDF 66,8 milliards, soit un taux d'exécution de 19,33 %.

5. Investissements sur Ressources Propres.

Les dépenses consacrées aux investissements sur Ressources Propres, ont été exécutées à hauteur de CDF 1,8 milliards au cours de la période 2017-2019 contre CDF 33,6 milliards de prévisions, soit un taux d'exécution de 5,61%.

6. Investissements sur transfert aux Provinces et ETD.

Les dépenses de la rubrique « investissements sur Transfert aux Provinces et ETD », exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à CDF 0 milliards. Alors que les prévisions de ladite période sont de CDF 1,1 milliards, soit un taux d'exécution de 0,0 %.

7. Rémunérations

Les dépenses de rémunérations exécutées au cours de la période 2017-2019 se chiffrent à 39,4 milliards de FC. Comparées aux prévisions de la période chiffrées à 43,6 milliards de FC, elles présentent un taux d'exécution de 90,26%.

8. Subvention aux organismes auxiliaires

Les dépenses de subvention aux organismes auxiliaires exécutées au cours de la période 2017-2019 sont de CDF 10,9 milliards contre des prévisions de la période chiffrées à CDF 4,9 milliards, soit un taux d'exécution de 226,86%.

III.4. SYNTHÈSE DES ANALYSES

III.4.1. Synthèse de l'analyse globale de l'exécution des budgets 2017-2019

Les recettes mobilisées au cours de la période de 2017-2019 de CDF 18.660,5 milliards, comparées aux prévisions de CDF 23.946,6 milliards, il se dégage une moins value globale de CDF 5.286,0 milliards.

Les dépenses exécutées au cours de la période de 2017-2019 de CDF 19.340,1 milliards, comparées aux prévisions de CDF 23.946,6 milliards, il se dégage le crédit disponible de CDF 4.606,5 milliards.

Au cours des exercices 2017-2019, les régies qui ont réalisées les meilleures performances sont : la Direction Générale des Impôts (DGI) avec 134,9% de recettes réalisées, la Direction Générale des Recettes Administratives Domaniales et de Participation (DGRAD) avec 113,98% de recettes mobilisées.

La Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) n'a mobilisée pour la période que 62,41% des recettes.

La questions que l'ODEP se pose à ce stade est de savoir pourquoi les lois de finances sous examen occultent-elles les ambitions si noble affichées par les cadres référentiels et programmatiques ?. Est-ce une question de manque de volonte politique dans chef des animateurs quant au développement réel de la République ?

Comment comprendre la non exploitation de sources telles que les investissements directs étrangers, l'aide publique au développement ainsi que les financements innovants ?

Au cours de la période concernée, la banque centrale n'a pas encaissé de recettes extérieures.

Les rubriques de dépenses exécutées en dépassement des prévisions au courant de la période sont : les Frais de fonctionnement (235,83%) et la rémunération (soit 101,44%).

Les rubriques dépenses urgentes et dépenses exceptionnelles ont été respectivement exécutées à hauteur de CDF 3.466,2 milliards et de CDF 685,9 milliards. Elles représentent 17,92 % et 3,55 % des dépenses totales de la période.

Si la proportion des dépenses exceptionnelle est encore acceptable (3,55%), celle des dépenses urgentes impose reflexion et suscite beaucoup de crainte car elle paraît énorme et préjudiciable à la réalisation des objectifs du Plan de Développement en général et particulièrement ceux des secteurs propauvres dont l'importance est capitale dans la trajectoire du pays vers son statut de pays à revenus intermédiaires. ***A quelles Institutions, Ministères ou autres organismes ont bénéficié ces recours excessifs aux dépenses urgentes et exceptionnelles ?***

Il se dégage au cours de la période 2017-2019 que la banque centrale a dépensé au-delà des recettes mobilisées par le gouvernement, soit CDF 679,4 milliards de dépassement dont les sources de financement ***meritent clarification (Planche à Billet, Bon de Trésor ? , recours aux réserves stratégiques ?)***

III.4.2. Synthèse de l'analyse de l'exécution des secteurs pro-pauvres

III.4.2.1. Santé

Le cumul des prévisions budgétaires des 2017-2019 est de l'ordre de CDF 2.499,3 milliards tandis que celui de l'exécution budgétaire pour la période sous examen est de CDF 1.280,4 milliards, soit un taux d'exécution de 51,23%. Le taux d'exécution est passé successivement de 43,09% à 54,10% et à 55,60% pour les exercices 2017, 2018 et 2019).

Toutefois, il faut relever que 93% des dépenses du secteur de la santé au cours de la période 2017-2019 sont liées au fonctionnement du ministère de la santé et à la rémunération. Tandis que les actions prioritaires contenues dans la politique sectorielle concernée (Offres des soins et des services de santé, Lutte contre les maladies épidémiques et endémiques et Accès aux soins et services de santé) n'ont reçu que 7%. Il s'observe à ce stade, un contraste criant entre la volonté exprimée dans la définition des politiques nationales en matière de santé et le taux d'allocation budgétaire de ce secteur. Ceci traduit clairement le manque de volonté du Pouvoir central d'améliorer les conditions sanitaires de la population.

III.4.2.2. EPSP

Le cumul des allocations budgétaires de 2017 à 2019 est de CDF 3.205,7 milliards et celui des réalisations budgétaires est de CDF 2.534,6 milliards, soit un taux de réalisation de 79,07%.

La courbe des réalisations pendant ces trois exercices budgétaires est ascendante. Elle a évolué comme suit 70,00%, 73,32% et 90,74% respectivement en 2017, 2018 et 2019.

L'analyse de la distribution de fonds alloués au secteur de l'EPSP montre que 99,49 % du taux d'exécution est lié à l'administration générale (fonctionnement du ministère et rémunération) tandis que les actions prioritaires contenues dans la politique sectorielle sous examen (Enseignement Pré-primaire, Primaire et Secondaire Général, Evaluation pédagogique, Formation continue ainsi que l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle) n'ont reçu que 0,51% des fonds alloués. Ceci dénote le manque de volonté du Pouvoir central d'améliorer la qualité de l'enseignement de base par la construction, l'équipement et la réhabilitation des écoles, l'amélioration de l'environnement de l'apprentissage et la réforme du dispositif de formation initiale et continue des enseignants ainsi que des curriculas (filères). C'est en fait, vouloir une chose et son contraire que de procéder de la sorte.

III.4.2.3. Agriculture

La sommation des allocations budgétaires de trois exercices sous examen (2017-2019) est de CDF 1.263,04 milliards tandis que celles des réalisations pour la même période est de CDF 167,2 milliards, soit un taux de réalisation de 13,2%.

Il sied de noter que ces allocations par rapport aux budgets du Pouvoir Central sont tellement insignifiantes si bien qu'il conforte l'opinion selon laquelle «l'Agriculture priorité des priorités» n'est qu'un slogan pour le Pouvoir Central qui ne cesse de le scander sans conviction depuis des nombreuses années. Il est de 3,53% en 2019, 1,59% en 2018 et de 7,64% en 2017. Aucun exercice budgétaire n'a rencontré la volonté affichée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains dans le cadre de « l'Accord de MAPUTO », celle d'allouer au moins 10% du budget national au secteur de l'agriculture.

L'analyse des actions montre que l'administration générale consomme 97,05 % de réalisation et les actions liées au développement des filières végétales n'ont reçu que 2,95% Soit une très faible proportion qui ne peut rien apporter comme changement qualitatif et significatif à la population.

III.4.2.4. Développement Rural

Le cumul des allocations des 3 années (2017-2019) est de CDF 589,6 milliards et celui des réalisations est de CDF 81,7 milliards.

La part réservée à cette fonction, pourtant d'une grande importance pour le milieu rural, est de 2,03% en 2017, 1,87% en 2018 et 2,24% en 2019. Il nous paraît impossible que le pays s'attende à un développement endogène tant que le taux de prévision et de réalisation reste comme tel.

L'analyse des actions indique clairement que l'Administration Générale du Développement rural consomme 90,12 % de budget et les actions liées au Développement des infrastructures rurales et à l'Accompagnement des populations paysannes, n'ont reçu que 9,88%, soit une très faible proportion qui ne peut procurer aucun réel profit à la population.

III.4.2.5. Pêche et Elevage

Ce secteur devrait attirer l'attention du Pouvoir Central compte tenu des potentialités que regorge la RDC dans ce domaine afin de combattre l'Insécurité alimentaire.

Le cumul de ses allocations pendant ces exercices budgétaires est de CDF 79,1 milliards et celui des réalisations est de l'ordre de CDF 2,5 milliards. Les allocations réalisées ont évolué en dents de scie pendant cette période. Les réalisations ont été de 0,42% en 2017, 20,67% en 2018 et 11,32% en 2019.

Comme nous l'avons dit pour le secteur agricole, la politique d'exécution des budgets de ce secteur démontre la volonté exprimée par le Gouvernement Congolais de ne pas booster son développement. Il s'agit ici pour le Gouvernement, de maintenir le pays sous la dépendance totale de l'extérieur. Car nos potentialités une fois exploiter, permettra au pays d'augmenter ses recettes en vue d'accroître sa capacité de mobilisation des capitaux.

L'analyse des actions montre que l'Administration Générale de la Pêche et Elevage a consommé 4,13% de budget. Les actions liées au Développement des Filières animales, Développement des Filières Halieutiques et Lutte contre les maladies animales ont consommé 95,87% Soit une proportion appréciable qui profiterait réellement à la population si le ratio était conséquent entre le budget général et la part réservée à ce secteur d'importance capitale.

III.4.2.6 Evolution de la part du budget du secteur agricole et rural

Pour la période allant de 2017 à 2019 (tableau n°21 ci-dessous), l'on note que la moyenne des budgets prévisionnels en faveur du secteur agricole et rural n'est très éloignée de celle des budgets exécutés en faveur de ce secteur. En effet, elles sont respectivement de 6,72% et 1,35%

Tableau N°21 : Evolution de la part du budget prévisionnel du secteur agricole et rural

Année	Budget global du pouvoir central prévue		Budget de l'Agriculture, pêche et élevage et Développement rural		Part prévue du budget de l'agriculture, Pêche et élevage et Développement rural en %
	CDF	USD	CDF	USD	
2017	10 233 312 000 000	6 164 645 783	1 052 763 030 059	634 194 596	10,29
2018	8 927 876 000 000	5 378 238 554	316 022 373 628	190 374 924	3,54
2019	9 604 891 000 000	5 786 078 916	562 987 852 242	339 149 309	5,86
TOTAL	28 766 079 000 000	17 328 963 253	1 931 773 255 929	1 163 718 829	6,72

Source : Ministère du Budget /DPSB

Tableau N°22 : Evolution de la part du budget exécuté en faveur du secteur agricole et rural

Année	Budget global du pouvoir central exécuté		Budget de l'Agriculture, pêche et élevage et Développement rural exécuté		Part exécutée du budget de l'agriculture, Pêche et élevage et Développement rural en %
	CDF	USD	CDF	USD	
2017	4 548 246 000 000	2 739 907 229	70 339 761 593	42 373 350	1,55
2018	7 086 585 000 000	4 269 027 108	63 419 308 935	38 204 403	0,89
2019	7 025 759 000 000	4 232 384 940	117 811 204 133	70 970 605	1,68
TOTAL	18 660 590 000 000	11 241 319 277	251 570 274 661	151 548 358	1,35

Source : Ministère du Budget /DPSB

Le tableau ci-dessus montre que les budgets alloués au secteur agricole et rural, dans leur exécution, n'ont pas dépassé 2%. Le critère de Maputo d'allouer au moins 10% du budget à l'agriculture se révèle ainsi difficile à remplir pour la RDC. Les budgets alloués au secteur agricole et rural, dans leur exécution, se sont situés en 2017 à 1,55%, en 2018 à 0,89% et en 2019 à 1,68%.

L'analyse de la part des budgets alloués au secteur agricole de 2017 à 2019 aboutit au constat ci-après :

- La part allouée au secteur agricole et rural par rapport au budget global de l'Etat ne respecte les engagements de l'Accord de Maputo
- La projection de financement du secteur n'est pas prise dans la totalité dans la loi de finances
- Le taux d'exécution des budgets alloués au secteur agricole et rural est faible par rapport aux prévisions
- La rubrique investissement régresse d'une année à une autre en termes de prévisions et en exécution.

Tableau N°23 : Comparaison entre le secteur agricole et d'autres secteurs, en CDF et en %

Année	Budget General	Agriculture, pêche et Elevage et Développement Rural	Sante	EPST
2017	10 233 312 000 000	1 052 763 030 059	790 859 567 032	900 162 101 980
2018	8 927 876 000 000	316 022 373 628	681 714 620 461	1 103 077 772 460
2019	9 604 891 000 000	562 987 852 242	1 026 733 945 622	1 202 510 563 493
TOTAL	28 766 079 000 000	1 931 773 255 929	2 499 308 133 115	3 205 750 437 933
Moyenne	9 588 693 000 000	6,72	8,69	11,14

Source : Ministère du Budget /DPSB

L'Évaluation des dépenses publiques de base du secteur agricole et rural a relevé que par rapport à d'autres secteurs clés, les engagements budgétaires se présentent en moyenne comme suit, sur la période 2017-2019 : Éducation : 11,14% ; Santé : 8,69% et Agriculture : 6,72%

❖ Analyse de la composition économique des dépenses publiques agricoles

Il s'agit d'analyser entre les dépenses en investissements et en coûts récurrents (rémunérations et fonctionnement) ; étant entendu que les investissements sont destinés à bâtir le fondement de la croissance économique et que les coûts récurrents servent à la maintenance de ce fondement. Le tableau ci-dessous permet d'opérer cette analyse.

Tableau N°24 : Composition économique des dépenses publiques agricoles réalisées (en milliards de CDF)

Budget	2017			2018			2019			2017-20219		
	Prévision	Exécution	Taux	Prévision	Exécution	Taux	Prévision	Exécution	Taux	Prévision	Exécution	Taux
Salaire	37,4	30	80,2	43,6	33,6	77,1	64,7	47,6	73,6	145,7	111,2	76,3
Fonctionnement	34,9	2,6	7,45	55,6	8,21	14,7	50,1	3,35	6,69	140,6	14,16	10,1
Investissement	979,6	36,9	3,77	216	20,9	9,68	447,4	66,4	14,8	1643	124,2	7,56
Total	1051,9	69,5	6,61	315,2	62,71	19,9	562,2	117,35	20,9	1929,3	249,56	12,9

Source : Ministère du Budget /DPSB

Les dépenses exécutées de salaire et de fonctionnement sont de 125,36 milliards de CDF contre les prévisions de 286,3 milliards de CDF, soit un taux de 43,79%

La part de salaire et fonctionnement est de 15% et 50% en exécution.

Les dépenses exécutées des investissements sont de 124,2 milliards de CDF contre les prévisions de 1643,0 milliards de CDF, soit un taux d'exécution de 7,56%.

La part des investissements en prévision est de 85,16% et 40,77% en exécution.

En dépit de la faiblesse de la hauteur des allocations consenties aux investissements, ces apports sont en termes relatifs, plus élevés que les montants alloués aux salaires et au fonctionnement.

L'évolution comparée des dépenses dans ce secteur révèle une fois de plus la prépondérance des dépenses de rémunération sur celles des investissements. Les dépenses d'investissements ont toutefois été maintenues presque au même niveau malgré la crise de 2016 qui a occasionné la révision à la baisse des autres dépenses, celles liées au fonctionnement en particulier. Tout porte à croire, une fois de plus, que les investissements d'origine étrangère ont été à la base de cette stabilisation des dépenses d'investissements pour permettre la poursuite d'un certain nombre des projets déjà entamés et bien d'autres multilatéraux et bilatéraux œuvrant dans le secteur (FAO, FIDA et BAD).

❖ **Analyse de la composition fonctionnelle des dépenses publiques dans le secteur agricole :
Cas de la recherche agricole.**

La recherche est l'un des facteurs essentiels de la croissance agricole. Cette composante fait partie des biens publics dont la production est du ressort de l'Etat. Le tableau n°25 ci-après présente les maigres efforts consentis par les pouvoirs publics dans ce sous-secteur en termes budgétaires sur la période de 2014 à 2016.

Tableau 25 : Evolution des dépenses publiques dans la recherche agricole et centre de recherches Agro-alimentaire 2014 à 2016 (en CDF).

Année	Budget global		Recherche agricole		%
	Montant voté	Montant payé	Montant Voté	Montant Payé	
2014	7 449 004 345 919,00	5 778 052 250 508,07	2807855000	585509385,05	0,01
2015	7 586 218 963 428,00	5 430 520 290 048,54	1208828483	906484730,8	0,02
2016	5 497 471 597 384,00	4 954 552 554 897,26			-
Total		16 163 125 095 453,90		1491994115,83	0,01

Source : Ministère du Budget/DPSB

Sans pousser l'analyse dans les détails, le tableau ci-dessus montre que de 2014 à 2016, les montants libérés en faveur de la recherche agricole et centre de recherches Agro-alimentaire n'ont pas atteint 0,01% des dépenses effectives. Etant donné la stagnation du budget global du secteur agricole de 2014 à 2019, les dépenses consacrées à la recherche agricole sont restées dans la même proportion que dans le cadre budgétaire 2014-2016 soit 0,01% du budget global voté chaque année. Cette réalité n'est pas de nature à mettre le secteur agricole dans la voie de développement que nécessiterait la situation actuelle de l'Agriculture de la RDC qui a un énorme rattrapage technique à effectuer. Les dépenses sont essentiellement liées aux interventions économiques, sociales et culturelles, aux rémunérations et aux subventions aux organismes auxiliaires.

IVème Partie : PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS A TIRER

IV.1 APERÇU GENERAL SUR L'EVOLUTION DES DEPENSES PAR RUBRIQUE DES SECTEURS PRO-PAUVRES PAR RAPPORT AUX AUTRES SECTEURS DANS LE BUDGET GENERAL DE L'ETAT EN MILLIARDS DE FRANC CONGOLAIS

L'évolution globale des dépenses exécutées du Budget Général de l'Etat de 2017 à 2019 est de **17 870,00** de CDF contre une prévision de **28 755,0** de CDF, soit un taux d'exécution de **62,14 %**.

La part de dépenses des secteurs pro-pauvres analysé a été de 7 633,0 CDF sur les dépenses globales de 28 755,0 CDF, soit la part de 26,5% en prévision 4 062,5 de CDF sur les dépenses globales exécutées de 17 870,0 CDF, soit un taux de 22,7 %

Tableau N°26 : Evolution de la part des secteurs pro-pauvres par rubrique de 2017 à 2019 par rapport aux autres rubriques du budget général de l'Etat en milliards de francs congolais

ANNEES	2017 A 2019		
	PREVISIONS DE 2017 A 2019 (en milliards de Fc)	EXECUTIONS DE 2017 A 2019 (en milliards de Fc)	%
Contrepartie des Projets			
EPST, Santé, Agriculture, Développement rural et Pêche et élevage	61,0	2,5	4,1
Financement des Réformes			
EPST	8,0	0	0
Fonctionnement des Ministères			
EPST, Santé, Agriculture, Développement rural et Pêche et élevage	432,9	130,22	30
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques			
EPST, Santé, Agriculture, Développement rural et Pêche et élevage	136,1	42,56	31,2
Investissements sur Ressources Extérieures			
EPST, Santé, Agriculture, Développement rural et Pêche et élevage	2 362,6	480,5	20,3
Investissements sur Ressources Propres			
EPST, Santé, Agriculture, Développement rural et Pêche et élevage	259,6	74,8	28,8
Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD			
EPST, Santé, Agriculture, Développement rural et Pêche et élevage	1 065,1	32,0	3
Rémunérations			
EPST, Santé, Agriculture, Développement rural et Pêche et élevage	3 275,1	3 297,2	100,2
Subventions aux organismes Auxiliaires : Santé, Agriculture et Développement rural	28,2	1,2	4,5
Subventions aux services Ex-BPO : Santé	4,6	1,6	34,7
MONTANT TOTAL DES SECTEURS PRO-PAUVRES DANS LE BUDGET GENERAL	7 633,2	4 062,53	53,2
TOTAL BUDGET GENERAL	28 755,0	17 870,0	62,14
TAUX DES SECTEURS PRO-PAUVRES ANALYSE PAR RAPPORT AU BUDGET GENERAL	26,5	22,7	

Source : Ministère du Budget / DPSB

IV.1.1 Sur le plan de l'exhaustivité

Partant des méthodes proposées par l'assistance technique du Département des Finances Publiques du Fonds Monétaire International et du Centre Régional de Renforcement des Capacités pour l'Afrique Centrale, AFRITAC Centre ainsi que celle de la Banque Mondiale et du PNUD ayant mis à la disposition des Experts du Gouvernement des outils d'élaboration du cadrage macroéconomique, du Cadre Budgétaire à Moyen Terme et des Cadres des Dépenses à Moyen Terme, le Gouvernement a développé des outils d'établissement du lien entre le Programme d'Action du Gouvernement et le budget. Les efforts restent à faire au niveau de la répartition intra-sectorielle dans la mesure où le projet du budget n'est pas encore accompagné des CDMT Sectoriels. Par ailleurs, l'évaluation PEFA 2012 relève notamment que les délais accordés aux ministères techniques pour la présentation de leurs propositions restent toujours trop courts. Cette évaluation indique également que les projets de budget sont transmis tardivement au parlement.

IV.1.2 Sur le plan du réalisme

En RDC, les taux de réalisation des prévisions de recettes affichent continuellement une tendance baissière sur toute la période 2017-2019. Il est clair qu'avec cette tendance de niveau de réalisation, la crédibilité, le réalisme ainsi que la redevabilité du budget de l'Etat deviennent des sujets à caution. D'après le CPCPM, il y a lieu de tirer trois principales leçons au départ de ces constats. Premièrement, il apparaît ainsi formellement que les prévisions de recettes sont irréelles au regard des performances palpables des services fiscaux. Deuxièmement, si le pays veut accomplir ses ambitions de développement, des mesures robustes et inflexibles doivent être adoptées par le Gouvernement pour amplifier substantiellement les taux de recouvrement des recettes. Troisièmement, le Gouvernement doit rajuster ses ambitions pour les aligner sur ses capacités réelles de financement afin d'éviter d'affaiblir tout l'ensemble de son processus budgétaire.

IV.1.3 Sur le plan de la rationalité de la dépense de 2017-2019

Les dépenses courantes de la période a été exécutée à la hauteur de 16 257,0 milliards de CDF contre une prévision de 19 091,20 milliards de CDF soit un taux de 85,15%. La part des dépenses courantes en prévision est de 66,4% tandis qu'en exécution elle est de 91%.

Les dépenses en capital de la période a été exécutée à la hauteur de 1 613,0 milliards de CDF contre une prévision de 9 663,7 milliards de CDF soit un taux de 16,7%. La part des dépenses prévisionnelles en capital est de 33,6% tandis qu'en exécution elle représente un taux de 9%

IV.1.4 Sur le plan de la budgétisation fondée sur les politiques publiques

En RDC, le processus de programmation/budgétisation souffre cependant d'un manque d'ancrage du CDMT sur le PAP (Bonifas, C et al, 2012). Ceci est dû à plusieurs raisons parmi lesquelles on peut citer : (i) la non utilisation d'une mercuriale des prix pour estimer les coûts réels des ouvrages à livrer par différents programmes à réaliser, (ii) l'inexistence d'une stratégie de financement pour servir de sous bassement à une note de plaidoyer en vue de mobiliser les ressources nécessaires ainsi que (iii) l'absence de données fiables pour doter chaque programme des indicateurs de suivi assortis des cibles tangibles à atteindre.

IV.1.5 Sur le plan de la budgétisation axée sur la lutte contre la pauvreté

De manière générale, pour être qualifiée de pro-pauvre, le budget de l'Etat en RDC devrait normalement accompagner les objectifs ultimes de lutte contre la pauvreté tels que fixés dans les différents documents de la planification du développement ; Et pourtant, il revient d'après les différentes revues des OMD, ODD retenus dans les quatre piliers de PNSD que très peu de ces objectifs n'ont pu être atteints.

1. Le défaut mise en œuvre du programme de renforcement des capacités contenu dans le programme du FONAREC,
2. Le développement social et humain nécessaire pour sortir le pays de la catégorie des PMA n'a pas eu lieu ;
3. Défaut de la poursuite de la construction et de la modernisation des infrastructures de base, l'amélioration du cadre de vie et des conditions sociales de la population, l'amélioration des conditions de production agricole en vue de lutter contre l'insécurité alimentaire en vue de faire du Congo un grenier agricole ainsi que le renforcement du capital humain en vue de faire de la société congolaise un vivier de la nouvelle citoyenneté et un pool ;

4. En rapport avec les différents documents de planification de référence, il était prévu qu'un budget pro-pauvre digne de ce nom devrait ramener l'incidence de la pauvreté d'environ 70% en 2010 à moins de 60% en 2016, assurer un taux de croissance moyen du PIB à 2 chiffres à partir de 2010, créer environ 1 million d'emplois décentés par an pour réduire le taux de sous-emploi global, stabiliser les prix intérieurs des biens et services pour atteindre un taux d'inflation moyen annuel inférieur à 4% et contenir le solde budgétaire à moins de 1,5% du PIB pour éviter le recours massif au mode de financement inflationniste. Le livre du PNSD définit son cadre d'opérationnalisation de 2017 à 2021. Dans cette première séquence, la RDC est sensée atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire en 2021. Cela suppose que son PIB par habitant (qui en 2015 était de 516 USD courants) devrait se chiffrer à 1036 USD courants en 2021. Fin 2019 on était à 495\$ c'est un recul par rapport à 2015 ;
5. Par rapport à l'atteinte des OMD d'abord et ODD retenues dans le PNSD, les différents rapports élaborés à cet effet montrent des progrès réalisés dans certains OMD et ODD. Il s'avère cependant que tous ces progrès réalisés sont à la fois insuffisants par rapport aux objectifs fixés et en dessous des normes fixées ;
6. Les leçons à tirer de l'exécution des budgets sous examen en rapport avec le New Deal sont les suivantes : (i) une démarche de budgétisation désarticulée ne permettant pas une convergence des efforts, actions et programmes vers la résolution de la fragilité et la marche vers la résilience, (ii) la faible mobilisation des recettes pour des budgets censés concourir à l'émergence du pays fait également partie des faiblesses décelées, (iii) la faible couverture des investissements au profit des dépenses de rémunération et de fonctionnement, (iv) la dépendance accentuée vis-à-vis de l'extérieur pour le financement de gros investissements ainsi que des prévisions budgétaires souvent trop ambitieuses, jamais pleinement réalisées, (v) le non alignement du budget sur le New Deal et le manque d'ancrage des indicateurs du budget sur les indicateurs de la matrice de fragilité.

IV.2. DEFIS ET CONTRAINTES

IV.2.1 Défis

Dans le domaine de la santé, la RDC n'a pu atteindre les OMD et les ODD retenus dans le PNSD dans son pilier 4 ainsi que d'autres objectifs du développement du fait, entre autres d'un financement insuffisant comme on l'a vu. C'est pourquoi, le gouvernement s'est fixé comme objectifs, pour la période 2018– 2022, d'améliorer l'état de santé de la population à travers l'offre des soins de santé primaire de qualité à tous, en particulier aux groupes vulnérables afin de combattre les grandes endémies. L'atteinte de cet objectif est envisagée à travers l'accroissement de la couverture de l'offre des interventions des soins de santé primaire de qualité à toute la population pour espérer une amélioration significative de la santé publique. Ce qui nécessite un budget conséquent

Les défis ci-après continuent à persister dans le sous-secteur de l'EPS : (i) Adopter une stratégie claire d'intégration des écoles et du personnel qui n'est pas intégré dans le SECOPE ; (ii) Augmenter le nombre de femmes enseignantes ; (iii) Mettre en œuvre des programmes et des mesures afin de favoriser l'équité en matière d'éducation et réduire le nombre d'enfants non-scolarisés ; (iv) réviser les programmes scolaires afin de garantir un programme de cours et d'option optimal ; (v) Etablir un système uniformisé de gestion de l'école publique ; (vi) cibler le développement des futures infrastructures dans les zones ayant des besoins avérés ; (v) Investir dans d'autres canaux alternatifs d'offre de services (l'apprentissage à distance à l'aide des TIC) ; (vi) Renforcer la gestion de l'éducation

par les autorités décentralisées et garantir le financement adéquat de ces autorités territoriales ; (vii) Aligner les programmes scolaires du secondaire sur les besoins futures du pays ; (viii) veiller à l'intégration systématique des programmes thématiques transversaux notamment le VIH/SIDA dans le programme national. Ainsi, des efforts énormes sont à consentir en termes financiers en particulier pour, entre autres, assurer la scolarisation des enfants de 3 à 5 ans du fait que 95,5 % de ce groupe d'enfants restent encore à la maison.

A l'instar des autres secteurs, le secteur du genre n'a pas pu atteindre les OMD ni les ODD et toutes les autres cibles de développement fixé dans le secteur dans le PNSD. Pour ce faire, les principaux défis à relever afin de réduire les inégalités de genre sont entre autres : (i) Intégrer le Genre dans les politiques, programmes et projets de développement ; (ii) Eliminer toutes les formes de violences sexuelles et basées sur le genre ; (iii) Eliminer les disparités et les inégalités de genre dans tous les domaines de la vie; (iv) Promouvoir le leadership de la femme et sa participation dans les instances de prise de décision ; (v) Améliorer le pouvoir économique de la femme et (vi) Améliorer l'accès aux services de santé de la reproduction de qualité. Il n'est pas vain de rappeler ici que toutes ces mesures nécessitent encore beaucoup d'efforts en termes des moyens à investir dans le secteur.

4.2.2 Contraintes

Sur la mobilisation des ressources au niveau national, le système fiscal congolais est considéré, surtout par les entreprises locales et étrangères opérant sur place, comme étant un système hyper taxé. Le défi à relever dans ce secteur est celui d'accélérer les réformes en cours pour rendre l'intolérable tolérable. Outre l'accent à mettre sur l'accélération des réformes fiscales en cours, il est nécessaire de s'attaquer aux problèmes de la fuite des capitaux et des mouvements illégaux de capitaux.

Sur le plan social Les résultats enregistrés en RDC en rapport avec les OMD et les ODD retenus dans le PNSD dans son pilier 4 sont justifiés par ces diverses contraintes. Ces contraintes sont telles que les stratégies actuelles ne répondent pas de façon satisfaisante. Pour faire face à tous ces problèmes, la RDC doit relever les défis de la réduction de la pauvreté, d'une croissance équitable et d'un développement durable d'ici à l'an 2022. L'atteinte de ces objectifs considérés à la fois comme urgents et cruciaux passe par le renforcement des investissements nécessaires à une croissance créatrice d'emplois.

Sur le plan politico-sécuritaire, malgré quelques progrès réalisés dans ce domaine, la question du renforcement de l'autorité de l'Etat, de la sécurité et de la paix, demeure cependant prioritaire. En parallèle, il faut signaler le délabrement très avancé des infrastructures de base existantes, la sous administration du pays, les conditions sociales précaires des fonctionnaires tant militaires que civils, ainsi que l'insuffisance de formation professionnelle de base et spécialisée de tous les agents de l'Etat.

Sur le plan économique, les risques qui pèsent sur le programme économique du Gouvernement, et qui seraient susceptibles de porter atteinte à la stabilité de l'environnement macroéconomique, tiennent principalement aux pressions sur les dépenses compte tenu de la fragilité de la situation sécuritaire. Pour ce faire, les défis auxquels le Gouvernement de la RDC est appelé à faire face sont les suivants :(i) l'urgence de continuer à mettre progressivement en œuvre la LOFIP afin d'accélérer le processus de modernisation des Finances Publiques ; (ii) la nécessité de rétrocéder aux provinces la totalité de 40% de ressources afin de rendre effective la décentralisation financière ; (iii) la nécessité de poursuivre les réformes structurelles visant l'amélioration des recettes internes et à promouvoir l'entrepreneuriat national....

Vème Partie : CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

L'absence de justice sociale dans la répartition des richesses nationales, le manque de transparence et l'absence de discipline budgétaire, le manque d'équité dans la gestion des finances publiques sont les facteurs ayant caractérisé le quinquennat de 2012-2016, son glissement jusque fin 2018 et sa prolongation dans le cadre de la coalition actuelle au pouvoir. Le déficit de suivi et de contrôle par le Parlement, l'Inspection Générale des Finances et la Cour des Comptes, dans l'exécution du budget. Conséquences, l'atteindre des résultats de la mise en œuvre du programme d'actions du gouvernement reste faible.

De ce qui précède, nous estimons que l'exécution des lois de finances 2017-2019 n'ont pas été conforme aux lois des finances y afférentes. Il y a l'inadéquation entre la vision et la programmation, la budgétisation, l'exécution, le suivi-évaluation. Elles n'ont permis ni de créer des richesses ni de promouvoir une croissance économique pro-pauvre ni d'améliorer les conditions sociales de la population.

Par conséquent, l'ODEP propose les recommandations ci-après :

I. Il faut changer la vision globale en matière de politique économique

Il serait presque banal de dire que nous devons opter pour une voie de développement endogène. Cette voie exige que notre société reste elle-même, qu'elle puise ses forces dans sa culture et dans les formes de pensées et d'action qui lui sont propres, afin que notre développement devienne une réalité de transformation permanente de notre système social.

Opter pour un développement endogène, c'est faire en sorte que celui-ci réponde à des valeurs communes, à une inspiration cohérente, à des espoirs et des besoins partagés, où se reconnaît l'ensemble de la collectivité nationale, et qu'il puisse mobiliser ses volontés, ses énergies, ses imaginations rassemblées. C'est au regard de cette exigence que nous pourrions envisager le processus de modernisation et la maîtrise du savoir et du savoir-faire modernes.

Ce développement n'aura de sens que s'il renforce et fortifie la créativité sociale ; il ne pourra réussir que s'il est assumé par des populations pleinement conscientes de sa nécessité, aptes à agir et décidées à le faire. Cela veut dire qu'il faudra parier sur l'homme et ses possibilités, lui donner des raisons de vouloir aller de l'avant, de moduler les innovations technologiques, sociales, politiques, culturelles de sorte qu'elles soient à chaque étape, assumées par la population elle-même et vécue par elle comme un dépassement créateur et bénéfique.

On est bien loin des modèles qui ont inspiré notre construction économique actuelle qui a plutôt marginalisé à tout point de vue la population. Toutes les réformes à envisager dans chaque secteur doivent répondre aux exigences de cette voie de développement.

Voici en quels termes comment la Banque Mondiale des années 70 exprime sa préoccupation en faveur du développement endogène :

Lorsque les privilégiés sont peu nombreux et les désespérément pauvres la majorité et lorsque l'écart se creuse sans cesse davantage... ce n'est qu'une question de temps avant qu'un choix décisif ne s'impose entre le coût politique d'une réforme et le risque politique d'une révolution. C'est la raison pour laquelle les politiques d'éradication de la pauvreté dans les pays sous-développés s'imposent, non seulement par principe, mais par prudence. La justice sociale n'est pas principalement un impératif moral, elle est un impératif politique » (RS. Mac Namara, discours annuel à la Conférence des Gouverneurs de la B.J.R.D., 1972).

Comme quoi, la charité peut se conjuguer avec le maintien de l'ordre social imposé par les dominants. A cette époque, en pleine guerre froide, on ne peut que douter de la sincérité et du caractère non désintéressé d'un tel discours sortant de la bouche d'un grand représentant de la haute finance d'un système capitaliste mondial dominant, puissant et surdéterminant. A cette époque, ce système est le plus sûr soutien des pires dictatures maintenues au pouvoir contre les intérêts de leurs peuples. Eradiquer la pauvreté signifie à cette époque, maintenir, sauver les systèmes oppressifs au pouvoir et éviter les révolutions populaires et démocratiques.

Un tel discours, tenu aujourd'hui aurait une autre lecture, beaucoup plus sympathique.

Comment une économie autocentrée est-elle articulée ?

Dans une telle économie, il existe une relation d'équilibre de croissance entre le flux intersectoriel au niveau de la production, des échanges et de la répartition du revenu global entre le capital et le travail, c'est-à-dire la demande solvable qui va vers chaque secteur. Le surplus économique reste sur place et détermine justement la répartition du revenu global. Le salaire va vers le secteur de production de biens de consommation de masse, les profits sont épargnés ou réinvestis. Le salaire à une fonction économique, il n'est pas qu'un coût de production, il y a une relation objective entre le salaire et le niveau de développement des forces productives.

Les relations externes économiques et/ou politiques sont soumises aux exigences de l'accumulation intérieure, Il existe une alliance des classes entre une bourgeoisie industrielle et agricole qui sont une classe dominante, dans le cadre d'un Etat national achevé et puissant.

Les structures économiques héritées de 60 années de néocolonialisme étaient différemment construites : le capitalisme y a été introduit de l'extérieur par domination politique. Il n'y a pas eu de désagrégation des rapports ruraux précapitalistes, mais leur déformation par soumission aux lois de l'accumulation du centre. Pas de révolution agraire, stagnation de la productivité agricole.

Pas d'alliance des classes dominantes internes, mais une alliance internationale entre le grand capital monopoliste et des alliés subalternes. Pas d'Etat national réellement achevé, indépendant, au service des classes locales, mais une néo-colonie. Le salaire n'est qu'un coût qui est maintenu aussi bas que les conditions économiques et politiques les permettent.

Comment construire le développement endogène?

Ayant défini au départ les objectifs d'une telle voie, nous devons nous interroger sur les directions dans lesquelles il faudra agir sur l'ordre mondial afin de favoriser la réalisation de ces objectifs.

1. Ce développement est avant tout populaire, donc national, pro-pauvre ;
2. L'industrie doit être mise au service de la productivité agricole ;
3. Il faut abandonner la production de luxe pour le marché local et à l'exportation fondée sur la reproduction d'une force de travail bon marché (mieux servir les masses urbaines) ;
4. N'ayant pas réalisé une révolution agraire préalable à la révolution industrielle, nous devons renverser la valeur, c'est-à-dire que nous devons articuler un secteur moderne de l'industrie rénovée dans ses orientations de base, au secteur des petites industries rurales qui permettent de mobiliser directement les forces latentes de progrès ;
5. Seule une révolution dans le secteur agricole pourra financer une industrialisation saine, dégager un surplus vivrier capable d'assurer l'indépendance nationale ;

6. L'industrie doit être mise au service des masses urbaines et rurales pauvres et cesser d'être guidée par la logique financière qui favorise le marché local privilégié et l'exportation vers le centre ;
7. Les emprunts éventuels à la technologie dont des modèles nouveaux devront être imaginés seront fait en fonction des besoins internes du développement populaire ;
8. Ce développement, même s'il exige de compter d'abord sur ses propres forces, n'a rien à voir avec l'autarcie. Le pays se doit de recourir à l'importation des inputs nécessaires à l'accélération de son développement (équipement, énergie, certaines matières premières). Les échanges avec l'extérieur restent nécessaires mais doivent être qualitatifs ;
9. Il va falloir développer l'autonomie collective avec les pays du Sud en agissant dans deux directions :
 - 1) L'entraide mutuelle (échange des matières premières, en évitant plusieurs intermédiaires).
 - 2) Contrôle national de l'exploitation des ressources naturelles. Les exportations doivent être réduites au niveau des importations exigées par la stratégie interne du développement endogène.

Actuellement, on exporte en fonction des besoins du centre et puis on se pose la question de savoir quoi faire avec les devises.

II. Quelques éléments de base des politiques macro-économiques pro-pauvre

1. Mettre en place des politiques macroéconomiques stables

1°) Stabilité macroéconomique : caractéristiques et conditions

La lecture de nombreuses analyses contenues dans les rapports du PNUD sur le développement humain dans le monde, études, par pays, DSRP des nombreux pays de l'Afrique subsaharienne ont montré la diversité des causes de la pauvreté selon les pays. Il est donc évident que la situation spécifique d'un pays doit être prise en compte au moment de l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Cependant, quel que soit le pays, il est aujourd'hui admis que la stabilité macroéconomique est le fondement de la réussite des politiques de croissance économique et de développement du secteur privé.

2°) Influence des politiques macroéconomiques sur la croissance et les pauvres

➤ Cadre macroéconomique suscitant la confiance.

En proposant un cadre macroéconomique stable pour soutenir l'ensemble de leurs politiques économiques, les autorités du pays envoient un message clair au secteur privé et aux investisseurs étrangers. L'adoption et la mise en œuvre d'un tel cadre sur une longue période accroissent d'autant la confiance des opérateurs économiques et l'impact sur la croissance économique et les variables mesurant la pauvreté.

➤ **Un environnement des affaires transparent et prévisible.**

L'instabilité du cadre juridique et institutionnel ainsi que l'absence de visibilité sur les politiques publiques ne contribuent pas à la sécurisation des investissements et à l'attrait des investisseurs étrangers.

➤ **Maîtrise de l'inflation.**

Les politiques macroéconomiques menant à une inflation modérée et stable ont des effets directs et indirects sur les conditions de vie des pauvres. En effet, les pauvres sont généralement moins à même de se protéger contre l'inflation que les groupes les plus aisés dans une société où les transactions monétaires sont importantes.

➤ **Viabilité/soutenabilité de la dette.**

Le surendettement constitue un obstacle pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté quand il conduit à une réduction du niveau des investissements. Cela se produit quand les créanciers doutent de la capacité du pays (ou du gouvernement vis-à-vis des créanciers intérieurs) à rembourser les intérêts d'un nouvel emprunt.

➤ **Efficacité des politiques budgétaires et fiscales.**

La politique budgétaire (touchant les questions de déficit public, de composition des dépenses, de structure des recettes fiscales, etc.) joue, à travers son impact sur l'équilibre macroéconomique, un rôle majeur sur le niveau de croissance économique et sur sa répartition.

En optant pour une structure donnée des dépenses publiques et leur redéploiement (vers la santé, l'éducation, les infrastructures socioéconomiques), la politique budgétaire et fiscale peut avoir des effets redistributifs importants et favorables aux pauvres. L'objectif principal de la politique fiscale consistera à accroître les ressources de l'État, en particulier celles destinées aux programmes de réduction de la pauvreté.

2. Comment identifier de façon pratique, les mesures de politiques de croissance au service du développement humain?¹⁵

Il importe que, lors de la formulation des politiques de croissance et de réduction de la pauvreté, les dimensions du développement humain, ou certaines d'entre elles, soient considérées comme des objectifs à atteindre et que ces derniers soient formulés de façon à permettre d'évaluer les progrès réalisés. Les stratégies de lutte contre la pauvreté devraient faire intervenir des mesures de politique agissant dans les deux sens, à savoir : premièrement, aller de la croissance au développement humain, c'est-à-dire prendre les actions nécessaires pour convertir l'accroissement de la richesse en progrès en termes de développement humain. Deuxièmement, il faudrait faire en sorte que le développement humain accélère la croissance.

Si une personne en bonne santé et bien éduquée peut permettre d'accroître la productivité dans le pays, rien n'indique a priori qu'une personne bien formée trouve automatiquement un emploi.

¹⁵ Cette partie s'est appuyée sur le RMDH de 1996 et a été présentée par ailleurs dans le document Croissance économique et développement humain en RCA, PNUD Bangui, 2003.

3. De la croissance au développement humain

Le mécanisme de transmission des effets de la croissance économique vers le développement humain dépend de deux types de liens : l'influence des activités et des dépenses des ménages sur le développement humain, d'une part, et l'influence de l'action et des dépenses de l'État, d'autre part.

Les effets positifs de l'augmentation du revenu familial sur le développement humain.

On fait l'hypothèse, à ce stade, que le gouvernement a mis en place les politiques appropriées de croissance et qu'elles ont permis d'accroître les revenus des pauvres. Avec les revenus supplémentaires découlant de la croissance, les familles peuvent acheter davantage de fournitures scolaires ou scolariser leurs enfants plus facilement. Un revenu plus élevé permet également d'améliorer la santé. Une hausse du revenu des ménages est généralement associée à une amélioration des indicateurs de la santé tels que les rapports taille-âge, les taux de survie et l'espérance de vie à la naissance, ainsi qu'à la diminution des maladies chez les enfants.

Nécessité d'accroître les dépenses des secteurs pauvres dans les budgets de l'Etat

Le premier objectif de l'État, c'est de maximiser ses ressources en investissant dans les secteurs porteurs considérés comme des gisements de ressources, mais aussi en mettant en place les mécanismes susceptibles d'éviter les fuites fiscales dans ses secteurs. C'est le cas des secteurs miniers qui pourraient générer des revenus supplémentaires à mettre au profit du développement humain.

Par ailleurs, l'État devrait utiliser les revenus de la croissance dans les domaines favorisant les dimensions du développement humain, c'est-à-dire dans les différents domaines permettant de renforcer les capitaux des pauvres.

Par exemple, investir les revenus de la croissance dans l'éducation permet de renforcer plusieurs autres dimensions du développement humain. L'expérience a montré que l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable est, par exemple, difficilement réalisable si elle n'est pas accompagnée d'un effort d'éducation.

On sait par ailleurs que les taux de mortalité maternelle et infantile diminuent sensiblement avec des niveaux élevés d'instruction des femmes. Il est également bien connu que la productivité plus accrue des populations plus éduquées a un effet bénéfique sur la croissance économique. Ces catégories de dépenses de l'État, quand elles sont financées par les fruits de la croissance, contribuent à la création du cercle vertueux «croissance-développement humain-croissance».

4. Du développement humain à la croissance

Les bénéfices économiques les plus manifestes qui sont générés par le développement humain sont liés à une plus grande productivité de la population active, et particulièrement des personnes les plus pauvres dont la nutrition, la santé et l'éducation s'améliorent de ce fait. Cela ne signifie pas pour autant que les investissements dans la santé et l'éducation aient seulement pour finalité d'améliorer la productivité. De nombreux autres types d'investissements dans le développement humain ont un réel effet positif sur l'économie. La productivité peut être augmentée en améliorant les capacités, l'organisation et la gestion de la force de travail, en favorisant l'utilisation des technologies de pointe,

en attirant les capitaux extérieurs et les technologies étrangères et en renforçant le rôle des institutions publiques et privées, y compris l'État et les systèmes juridique et financier.

III. Recommandations pour amélioration de la gouvernance budgétaire

De manière générale, les consultants relèvent les faiblesses globales ci-après dans la gouvernance budgétaire :

- Le non-respect de la procédure d'encaissement et de décaissement des fonds, selon les chaînes des recettes et des dépenses ;
- Le dépassement des allocations budgétaires des institutions et ministères de souveraineté, au détriment des ministères à caractère social et économique ;
- Le volume trop élevé des régimes fiscaux spéciaux (exonérations, taux particuliers, exemptions, etc.) appliqués aux personnes physiques et morales ; ce qui influe négativement sur le niveau de mobilisation des recettes publiques ;
- Le déficit de suivi et de contrôle par le Parlement, l'Inspection Générale des Finances et la Cour des Comptes, dans l'exécution du budget ;
- La disparité entre les données de la DGRC et les états de suivi budgétaire produits et publiés par le ministre du Budget.

Une gouvernance budgétaire assise sur des telles faiblesses n'a permis ni de créer des richesses ni d'améliorer les conditions sociales de la population encore moins d'être susceptible de rendre effective la décentralisation, telle que prévue par la Constitution. Elle place difficilement le pays sur la voie vers l'émergence.

Par conséquent, les recommandations ci-après sont suggérées :

Au Parlement

- Le renforcement de contrôle de l'exécution de la loi des finances en interpellant les membres du Gouvernement, des institutions et des services publics ;
- L'exploitation à bon escient le projet de Loi de Reddition de Comptes et les observations de la Cour des Comptes y relatives ;
- La poursuite et la sanction des personnes impliquées dans le non-respect des procédures.
- L'adoption de la bonne exécution du budget comme critère de bonne gouvernance dans l'évaluation du Gouvernement.

A la Cour des Compte et à l'IGF

- Pousser le gouvernement à entreprendre les actions urgentes liées à la mise en application de la loi organique de la cour des comptes notamment :
 - La mise en place du conseil supérieur de la Cour des Comptes ;
 - La mise en place des formations de la Cour des Comptes ;
 - L'élaboration du règlement intérieur du conseil supérieur de la Cour des Comptes ;
 - Mise en place effective du parquet financier attaché à la cour des comptes : nomination du président de la cour des comptes, des présidents des chambres, du procureur

général, des premiers avocats généraux et des avocats généraux, du rapporteur général, du greffier en chef et des greffiers, du personnel administratif et technique ;

- La déconcentration de la Cour des Comptes, à travers toutes provinces pour travailler aux côtés des assemblées provinciales ;
- Procéder au contrôle périodique et régulier afin de redresser à temps tout dérapage.

Au Gouvernement

- L'affirmation du monopole de la production des imprimés de valeur et administratifs accordé à l'Hôtel des monnaies et le faire respecter ;
- L'interconnexion d'une part de la Banque centrale du Congo avec les régies financières nationales et services d'assiette et d'autre part les assujettis /contribuables avec les régies financières et les services d'assiette, de manière à ce que la situation des finances publiques soit connue au jour le jour ;
- Le strict respect du budget tel que voté par le Parlement ;
- La rationalisation du volume des exonérations accordées aux sociétés et entreprises, pour réduire le taux des dépenses fiscales inconsidérées et s'assurer du suivi de l'atteinte des objectifs des exonérations aux investissements à savoir par la création d'emplois et la relance de l'économie nationale ;
- L'évaluation de manière participative la mise en œuvre de la perception de la TVA, pour prendre et mettre en œuvre des mesures correctives susceptibles d'engranger les recettes qui en proviennent ;
- Lutter de manière efficace contre la corruption, évasion fiscale et le détournement des deniers publics ;
- Les sanctions des contrevenants à la Loi, à tous les niveaux.
- Le financement des campagnes de civisme fiscal et les organiser en collaboration avec les organisations de la société civile ;
- La publication dans le site des Ministères concernés, la liste exhaustive des exploitants des ressources naturelles (énergie, forêt, mines, hydrocarbures...), par province, avec notamment la superficie exploitée, le volume d'activité, la production vendue ou exportée, le prix de location ou d'amodiation, le potentiel, etc.

En ce qui concerne les dépenses :

- La rationalisation des dépenses du cabinet ministériel et des institutions pour permettre la bonne exécution des dépenses des secteurs pro pauvres ;
- Le respect de l'utilisation des crédits selon les lignes budgétaires, tout en priorisant les dépenses d'investissements ;
- La maîtrise de l'effectif des agents affectés aux Ministères ;

Aux ministères des Finances et du Budget

- L'application stricte des chaînes des recettes et des dépenses ;
- Le renforcement des mécanismes de contrôle interne pour s'assurer qu'à chaque dépense le montant plafond n'est pas dépassé et que chaque recette publique est canalisée vers le compte général trésor public ;

- La limitation au strict minimum du seuil accepté des dépenses exceptionnelles et la prompt régulation, respecter les procédures en la matière et régulariser sans traîner.

Aux Régies financières de :

- Le développement des mécanismes pour recouvrer le maximum des recettes ;
- La mise en place des mesures fiscales qui avaient été arrêtés dans la Loi de Finances en prenant notamment des arrêtés, de diligenter des audits etc. ;
- Le renforcement du contrôle interne ;
- L'organisation de contrôle a priori, après taxation, lors de l'ordonnancement et a posteriori, sur pièces ou sur place ;
- L'uniformisation de visa d'entrée en RDC pour lutter contre la fraude aux frontières ;
- La rationalisation des exonérations ;
- La projection d'une interconnexion de leurs différents services et concrétiser le projet de télé-déclaration et de télépaiement ;
- Les sanctionner des agents qui enfreignent à la loi à tous les niveaux ;
- L'intensification de la sensibilisation, le recensement et le recouvrement de l'impôt forfaitaire à charge des micro-entreprises au titre d'IBP en impliquant les Autorités des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées et la Société Civile, pour maximiser le recouvrement de cet impôt ;
- Le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale par des contrôles réguliers et approfondis;
- L'intensification de la campagne de sensibilisation sur l'émission obligatoire de la facture par les assujettis à la TVA, pour maximiser le recouvrement des impôts ;
- L'intensification de la campagne sur le civisme fiscal, en y impliquant la Société Civile, pour maximiser le recouvrement des impôts.

Aux Partenaires Techniques et Financiers

- L'application des principes d'alignement prévu dans la Déclaration de Paris.

A la Société Civile

- La collaboration avec le Gouvernement dans l'organisation des campagnes de civisme fiscal ;
- L'organisation des audits sociaux dans les projets ayant reçu financements internes ou externes ;
- La Vulgarisation de la loi de finances promulguée, celle sur la reddition des comptes ;
- La multiplication du contrôle citoyen à tous les niveaux.

A la population

- De tirer les conséquences de la non prise en compte de manière effective des besoins sociaux dans l'exécution des budgets de l'Etat 2017-2019 et d'exiger des comptes aux dirigeants actuels avant tout renouvellement des mandats ;
- De poser, lors des élections à venir un vote capable d'amener le pays vers un changement vivement souhaité pas tout le monde.

BIBLIOGRAPHIE

- Ames Brow W. and Devarajan S., (2000), Problèmes macroéconomiques, Banque Mondiale, Washington
- Analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité en R.D. Congo, Rapport conjoint PAM et IFPRI, janvier 2014
- Banque Mondiale (1998), Madagascar ; Un agenda pour la croissance et la réduction de la pauvreté
- Bofoya Komba B., Finances publiques approfondies, Kinshasa, Galimage, p172
- Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2017-2019 ;
- Chen, E.K.Y (1997), "The total factor productivity debate: Determinants of economic Growth in East Asia", Asian-Pacific Economic Literature, Vol. 11, n°1, (May 1997), pp.18-38
- CNUCED (2004), Rapport sur l'investissement international
- CNUCED (2004), Rapport sur les pays les moins avancés
- CNUCED (2013), Rapport annuel sur le Développement dans le monde
- Collins & Bosworth (1996): "Economic Growth in Est Africa: Accumulation versus Assimilation" Brookings paper on Economic Activity. Vol. 1996, n°2
- Commission économique pour l'Afrique (2004), Les économies de l'Afrique Centrale
- Condensés Hebdomadaire d'informations statistiques 2017,2018 et 2019 ;
- Emmanuel A., (1969), L'échange inégal, essai sur les antagonismes dans les rapports économiques internationaux, Paris, Mospero, « Economie et socialisme », n°12
- Enquête 1-2-3 de l'INS, 2012
- Etats des Suivis Budgétaires (ESB) 2017-2019 ;
- Étude du Secteur Agricole – Synthèse du Bilan diagnostic; octobre 2009.
- Frank G., Le Développement du Sous-développement en Amérique Latine, Maspero, Paris, 1969
- Gilbert AHO ; Pour une stratégie de croissance pro-pauvre et au service du développement humain, Publication PNUD
- Griliches, Z.,(1994), « Productivity R&D, and the data constraint », American Economic Review, Vol.81, n°1, (March 1994)
- Lois de Finances 2017, 2018 et 2019 ;
- Loi relative aux Finances Publiques (LOFIP) ;
- Ministère de la Santé Publique (2014), Indice de disponibilité et de capacités opérationnelles des services de santé
- Munkeni F., (mars 2018), Propositions des domaines prioritaires du PNSD, communication faite lors de l'atelier du recadrage du PNSD
- ODEP (2017), Rapport sur l'analyse de l'exécution de la loi de Finances 2016 par les organisations de la société civile

- Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2017-2050
- Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2016-2020.
- PNUD (2010) ; Rapport national du développement humain, la décentralisation et la gouvernance démocratique face à l'impératif du développement humain, document officiel, inédit
- PNUD (2016), Rapport national sur le développement humain, croissance inclusive, développement durable et défi de la décentralisation, document officiel, inédit
- PNUD, 1996, 1997, 2003, 2005 et 2016, Rapport mondial sur le développement humain
- PNUD/Bénin (2011) : Politiques de croissance pro-pauvre : contraintes et défis au Bénin, Document de travail, inédit
- Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) 2013-2020 ;
- Rapport sur la Revue diagnostique des Dépenses Publiques de base du secteur Agricole et Rural « RDPA » de 2007-2013 ; Novembre 2015
- RDC (2016), Mise en œuvre du programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA), pour la décennie 2011-2020, rapport national d'évaluation à mi-parcours, inédit
- RDC, Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté de deuxième génération, 2011 - 2015
- Samir A., Le modèle théorique de l'accumulation et du développement dans le monde contemporain, Tiers-Monde, Tome XIII, n°52, 1979
- Senhadji, A(1999) : "Sources of Economic Growth : An extensive Growth Accounting Exercise", in IMF working paper, n°99/77, (June 1999)
- Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation 2016-2025 ;
- United Nations/ECOSOC (2004), Mobilisation des ressources aux fins de l'élimination de la pauvreté dans le cadre de l'application de la pauvreté dans le cadre de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.